

MAURICE SOULIÉ

# LES PROCÈS CÉLÈBRES DE L'ALLEMAGNE

LES PROCÈS DE SORCELLERIE. — LE PROCÈS DE LA BONNE MÈRE — LE PROCÈS DE SOPHIE-DOROTHÉE DE HANOVRE. — L'ASSASSINAT DE KOTZEBUE. — LES PROCÈS DE FERDINAND LASSALLE. — LE PROCÈS DU COMTE D'ARNIM. — LES PROCÈS BYZANTINS. — LES PROCÈS DE LA SAINTE VEHME. — LE " PUTSCH " D'HITLER.



PAYOT, PARIS

CA. 15. 15

100  
100

10

LES PROCÈS CÉLÈBRES

DE

L'ALLEMAGNE

T. 2324

MAURICE SOULIÉ ET H. MULLER

# LES PROCÈS CÉLÈBRES DE L'ALLEMAGNE

LA GRANDE TERREUR DES PROCÈS DE SORCELLERIE.  
— LE PROCÈS DE LA BONNE MÈRE. — LE PROCÈS  
DE SOPHIE-DOROTHÉE DE HANOVRE. — L'ASSASSINAT  
DE KOTZEBUE. — LES PROCÈS DE FERDINAND  
LASSALLE. — LE PROCÈS DU COMTE D'ARNIM. —  
LES PROCÈS BYZANTINS. — LES PROCÈS DE LA  
SAINTE-VEHME. — LE « PUTSCH » D'HITLER.

*Avec 8 illustrations hors-texte*



PAYOT, PARIS

106, BOULEVARD ST-GERMAIN

1931

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays

Copyright 1931, by Payot, Paris

## OUVRAGES DE M. SOULIÉ

- La grande Aventure. L'épopée du Comte de Raousset-Boulbon au Mexique (1850-1854).** (Payot, Paris). Ouvrage couronné par l'Académie française. In-8 écu avec 8 illustrations hors-texte. 15 fr
- La grande Aventure. Le Roman d'une Parisienne au Canada (1640-1650).** (Payot, Paris). In-8 écu avec 4 illustrations hors-texte. . . . . 15 fr.
- La Reine scandaleuse. Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre (1768-1821).** (Payot, Paris). In-8 écu avec 8 illustrations hors-texte. . . . . 16 fr.
- Les journées de février 1848** (Payot, Paris). In-8 écu avec 8 illustrations hors-texte. . . . . 18 fr
- Les Procès célèbres de l'Angleterre** (Payot, Paris). In-8 écu avec 54 illustrations . . . . . 20 fr.
- La mort et la résurrection de M. de la Pivardière** (Perrin).
- Marie I<sup>re</sup>, Roi des Sedang** (Marpon).
- L'équipage révolté** (Marpon).
- Autour de l'Aigle enchaîné** (Marpon).

*Premier tirage mars 1931*

# LES PROCÈS CÉLÈBRES DE L'ALLEMAGNE

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
La Grande Terreur des Procès de Sorcellerie . . . . .	7
Le Procès de la Bonne Mère . . . . .	45
Le Procès de Sophie-Dorothée de Hanovre . . . . .	60
L'Assassinat de Kotzebue . . . . .	110
Les Procès de Ferdinand Lassalle . . . . .	125
Le Procès du comte d'Arnim . . . . .	155
Les Procès Byzantins . . . . .	229
Les Procès de la Sainte-Vehme . . . . .	243
Le « Putsch » d'Hitler . . . . .	272

## TABLE DES GRAVURES

---

	Pages
I. — Un grand bourgeois de Bamberg et sa femme conduits au Druden-Haus, la prison des sorciers . . . . .	17
II. — Dames d'honneur de la cour de Saxe au xvii <sup>e</sup> siècle . . . . .	49
III. — Sophie-Dorothée de Hanovre . . . . .	65
IV. — Vue de la ville de Hanovre au xvii <sup>e</sup> siècle . . . . .	81
V. — Jean-Christophe comte de Kœnigsmarck . . . . .	129
VI. — Charles-Louis Sand, essayant de se tuer après l'assassinat de Kotzebue . . . . .	161
VII. — Ferdinand Lassalle . . . . .	193
VIII. — Philippe, prince d'Eulenburg . . . . .	241

## LA GRANDE TERREUR DES PROCÈS DE SORCELLERIE

La Grande Terreur des procès de sorcellerie ne commença effectivement en Allemagne qu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, après la promulgation par le pape Innocent VIII de la *bulle Summis Desiderantes* qui donnait à deux religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, Sprenger et Institor, le mandat d'exercer dans certains diocèses des pays rhénans l'inquisition contre les personnes accusées de sorcellerie ou de magie.

C'est l'avant-propos nécessaire de l'histoire des procès de sorcellerie en Allemagne.

« Innocent, Evêque, Serviteur des serviteurs de Dieu. Pour qu'il en soit éternellement gardé mémoire :

« Désirant d'une souveraine ardeur, comme le requiert la sollicitude pastorale, que la foi catholique soit accrue et florisse le plus possible et partout en notre temps, et que toute méchanceté hérétique soit repoussée loin des frontières des fidèles, nous édictons de bon gré et statuons à nouveau ce par

quoi ce pieux désir pourra avoir l'effet voulu, et toutes les erreurs extirpées par notre Ministère comme avec le sarcloir d'un sage cultivateur, le zèle et le respect de cette foi s'imprimera plus fortement dans le cœur des fidèles. Il est récemment venu à notre connaissance certaine, non sans que nous en ayons éprouvé une grande douleur, que dans quelques parties de la haute Allemagne, ainsi que dans les provinces, villes, territoires, localités et diocèses de Mayence, Cologne, Trêves, Salzbouurg et Brême, un certain nombre de personnes de l'un et l'autre sexe, oubliant leur propre salut et s'écartant de la foi catholique, se livrent aux démons incubes et succubes, et, par leurs incantations, leurs charmes, leurs conjurations, sortilèges, excès, crimes et actes infâmes, font périr et détruisent le fruit dans le sein des femmes et le ventre des animaux et les produits de la terre, les récoltes, les vignes, les vergers, les prairies, les pâturages, les blés, les froments et autres céréales; qu'ils affligent et tourmentent de maux atroces, les mêmes hommes, femmes, bêtes de somme, troupeaux et animaux et empêchent que les hommes ne puissent engendrer, les femmes concevoir, les maris remplir le devoir conjugal envers leurs femmes et les femmes envers leurs maris, que, en outre, ils renient d'une façon sacrilège la foi qu'ils ont reçue au Saint Baptême, qu'ils ne craignent pas de commettre, de perpétrer, à l'instigation de l'ennemi du genre humain beaucoup d'autres excès et crimes

abominables au péril de leurs âmes, au mépris de la majesté divine et au dangereux scandale du grand nombre. Et quoique les chers fils, Henri Institor et Jacques Sprenger, de l'ordre des Frères Prêcheurs et professeurs de théologie aient été par lettres apostoliques, délégués comme inquisiteurs de la méchanceté hérétique, et le soient encore, le premier dans les susdites parties de la Haute Allemagne où sont sensés devoir être compris aussi les provinces, villes, territoires, diocèses et autres lieux comme dessus, et le second dans certaines parties de la ligne du Rhin, cependant quelques clercs et laïques de ce pays cherchant à savoir plus qu'il ne convient ne rougissent pas d'affirmer obstinément qu'il n'est pas permis auxdits inquisiteurs d'exercer un tel office d'inquisition, dans les provinces, villes, territoires et lieux susdits, non plus que de procéder à la punition, emprisonnement et correction de telles personnes pour les excès et crimes énoncés. C'est pourquoi voulant donc comme c'est notre devoir, écarter tous empêchements de nature à faire obstacle d'une manière quelconque à l'accomplissement de l'office des dits inquisiteurs et prévenir par des remèdes opportuns que la souillure de la méchanceté hérétique et autres excès semblables ne répande son infection, nous statuons par ces présentes en vertu de l'autorité apostolique, qu'il sera permis aux dits inquisiteurs dans ces régions d'y exercer le dit office d'inquisition et y procéder à la correction,

l'emprisonnement et à la punition des personnes coupables des dits excès et crimes de quelque condition et rang élevé qu'elles soient.

« Qu'il ne soit donc absolument permis à personne d'enfreindre cette page de notre déclaration, rédaction, octroi et mandat, ou d'y contredire par une audace téméraire. Mais si quelqu'un osait le tenter, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation de Dieu tout puissant et des Bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près de saint Pierre, le neuf décembre de l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an premier de l'ère pontificale. »

Jusqu'alors il y avait eu des sorciers et des sorcières en Allemagne comme dans toute l'Europe. Les duretés du régime féodal et la misère qui venait à la suite des guerres continuelles engageaient les pauvres gens à demander à Satan sinon le bonheur, du moins l'oubli de leurs souffrances. Dieu et les Saints n'étaient bons que pour les Seigneurs et les riches, tandis que le Diable était quelquefois secourable aux pauvres gens. Le « Grand Serf révolté », le « Vieux proscrit chassé du ciel », le « Maître de la terre », présidait aux réunions, où commençait à souffler l'esprit de révolte qui provoqua la guerre des Paysans en Allemagne et en France la Jacquerie.

Les sorcières étaient souvent les consolatrices, les « sages », les « bonnes », les « belles dames » qui con-

naissaient les plantes solanées efficaces contre les maux de l'âme et du corps. Paracelse écrivait que tout ce qu'il avait appris de la médecine venait des sorcières. Et Sprenger était stupéfait de rencontrer sur les routes couvertes de neige, un cortège de pauvres gens qui allaient confier leurs peines et en demander le remède à la sorcière en renom dans le pays.

Une jeune femme, Anna Mesler, jugée à Ulm en 1492, raconta à ses juges qu'un soir au crépuscule, étant allée cueillir du houblon, elle s'était assise par terre, exténuée de fatigue et de chagrin. Son mari venait de mourir, son fils un mauvais sujet était parti en prenant tout l'argent qu'elle avait amassé péniblement. Elle se sentait vieillir et tous les jours moins capable d'accomplir la dure tâche quotidienne. Elle songeait à se laisser mourir, lorsque dans la leur crépusculaire un jeune homme lui apparut et comme il avait les ongles crochus, elle reconnut le diable. Satan lui promit une belle robe et de l'argent si elle voulait renier Dieu, la Sainte Vierge et les Saints qui lui avaient été si peu secourables. Elle se laissa tenter, renia Dieu, et aussitôt le Diable lui remplit la main de poussière d'or. Lorsqu'elle rentra dans sa chaumière et voulut mettre l'or sur la table il s'était volatilisé par la malice du Méchant.

Maria Chull devait de l'argent à sa voisine qui ne cessait de le lui réclamer, et ainsi la couvrait de honte parmi les voisins. Pour se libérer elle avait d'abord

prié Dieu, mais comme il ne l'exauçait pas, elle invoqua le Maudit qui lui apparut aussitôt sous la forme d'un jeune homme étranger, et lui promit de lui donner de l'argent à condition qu'elle reniât la Vierge Marie. Ensuite il la marqua de sa griffe sur l'épaule et lui apprit le secret des plantes consolatrices, les paroles et les onguents magiques, et le moyen de se transporter au sabbat.

Ces deux malheureuses furent brûlées vives, mais en général les Princes-évêques et les Landgraves et leurs tribunaux civils ou ecclésiastiques ne punissaient pas très sévèrement les sorcières qu'ils avaient à juger.

Soixante jours de pénitence dans un cachot à « l'eau de tristesse et au pain d'amertume » étaient la sanction ordinaire et les condamnations à mort étaient exceptionnelles. En tous cas l'accusée n'était jamais mise à la torture pour la contraindre aux aveux.

Après la promulgation de la bulle d'Innocent VIII et surtout l'apparition du protestantisme qui exaspéra les querelles religieuses, la sorcellerie passa pour une variété de l'hérésie et fut poursuivie à feu et à sang. Les Frères Prêcheurs venant de Rome se substituèrent au curé ou au pasteur qui en général était attaché à ses ouailles et les traitait paternellement, tandis que les prédicants étrangers les considéraient haineusement comme des ennemis de l'Eglise.

Sprengrer publia à Cologne en 1487 le *Malleus Maleficarum*, c'est-à-dire, le Marteau des Sorcières

qui codifia la persécution. L'ouvrage, in-folio de huit cents pages, est le manuel du juge dans les cas de sorcellerie. Renforcé par la Scolastique et la Somme de saint Thomas, il unit la stupidité à la plus implacable inhumanité.

Ainsi donne-t-il d'abord les raisons pourquoi ce sont surtout les femmes qui s'adonnent à la Sorcellerie...

« La femme est plus charnelle que l'homme ce qui ressort de la formation d'Eve, car elle a été formée d'une côte de la poitrine de l'homme, qui était tordue, ce qui fait qu'étant un animal imparfait, elle est toujours plus sujette aux suggestions du Démon. Ainsi son nom « vient de fides et de minus parce qu'elle a une foi moindre que celle de l'homme. »

Et d'où vient le nom du diable?

« On croit que Diabolus vient de dia (deux), et bolus, bol ou pilule, parce qu'avalant à la fois l'âme et le corps il n'en fait qu'une pilule. Mais cela est faux. Diabolus signifie suivant l'étymologie grecque « clausus ergastulo », ou bien défluens (teufel) c'est-à-dire, tombant « parce qu'il est tombé du ciel. »

Plus grièvement, le Marteau des Sorcières substitua, à l'accusation qui était la base de la procédure des tribunaux ecclésiastiques, l'inquisition et la dénonciation obligatoires. Jusqu'alors les accusateurs devaient faire la preuve de ce qu'ils avançaient en s'exposant à la peine du talion s'ils étaient convaincus d'avoir lancé de fausses accusations. Désor-



mais, d'après le régime nouveau, les dénonciateurs n'étaient pas seulement assurés de l'impunité au cas où leurs dénonciations seraient reconnues fausses mais encore punis s'ils s'abstenaient de dénoncer les personnes qu'ils soupçonnaient de sorcellerie.

Dès lors les dénonciations se multiplièrent à l'infini, par haines de voisinage, vengeance, cupidité, désir de se faire valoir et la Grande Terreur commença :

Le moine inquisiteur, dominicain, bénédictin ou jésuite se faisait annoncer dans les villes ou villages par l'affiche suivante apposée sur la porte de l'église et lue en chaire.

« Nous, représentant du Saint-Office, animé d'un vif amour pour le peuple chrétien à nous confié, et désirant le maintenir en l'unité et pureté de la foi catholique et le préserver entièrement de toute peste, de dépravation hérétique, en vertu de l'autorité dont nous sommes investi, mandons et ordonnons au nom de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, que dans le délai de douze jours, si quelqu'un connaît ou a appris qu'une personne est hérétique ou sorcière, réputée telle ou suspecte, se servant des produits de la nature pour nuire aux hommes, aux animaux et aux fruits de la terre, il nous la dénonce. Que si dans le délai indiqué il n'a pas obtempéré aux commandements ci-dessus, qu'il sache bien qu'il est excommunié et qu'il encourt des peines temporelles; et qu'au contraire tout dénon-

ciateur sera récompensé par six mois d'indulgence et assuré de notre protection. »

Après cette monition, le religieux inquisiteur faisait son entrée dans la ville accompagné de plusieurs secrétaires. Et bientôt le tribunal entraînait en séance.

Il était composé par l'inquisiteur, ses secrétaires, un juge d'église, ordinairement l'évêque ou son coadjuteur, qui s'appelait le Promoteur, deux juges séculiers, deux légistes, un greffier et deux bourreaux.

Après que le soi-disant sorcier avait été appelé, on lui communiquait une partie du dossier contenant les dénonciations faites contre lui.

Naturellement il protestait et d'abord le tribunal le traitait avec bienveillance. On lui promettait que son affaire serait examinée impartialement, les témoignages contrôlés. Pendant cette enquête on lui rendait la liberté à condition qu'il ne sortît pas de la ville ou de la principauté et surtout donnât une forte caution qui ne lui était bien entendu jamais remboursée. Quelques jours après il était rappelé devant le tribunal qui s'était accru d'un nouveau membre, le bourreau.

Dès lors le ton changeait. Le Promoteur interrogeait l'accusé ou l'accusée suivant le questionnaire rituel, en procédant comme si l'accusation était déjà prouvée.

De qui avait-elle appris la sorcellerie?

A qui l'avait-elle enseignée?

Quand s'était-elle donnée au diable?

Et comment?

Combien de fois avait-elle assisté au sabbat?

Qui y avait-elle vu?

Quels rapports sexuels, de quelle nature et avec quels résultats, avait-elle eu avec le Diable?

Avec quoi fabriquait-elle les poudres et les onguents qui servaient à ses maléfices.

Comment se transportait-elle au sabbat?

Comment produisait-elle les orages, les grêles, comment les invasions de rats, de souris, de sauterelles, de taupes, etc.?

Comment tarissait-elle le lait des vaches et faisait-elle périr les chevaux?...

Comment nouait-elle l'aiguillette des jeunes mariés?

En leur faisant manger la moitié d'un poulet noir dont l'autre moitié était donnée au Démon, ou bien en accrochant au loquet de la porte de la chambre nuptiale un cadenas fermé enveloppé d'un morceau d'une chemise de la mariée?

Pour éviter la confusion dans les réponses des inculpés le Promoteur qui les interrogeait, d'après le questionnaire du *Malleus*, ne leur demandait pas ce qu'ils avaient fait, mais seulement comment ils avaient commis les crimes qui leur étaient reprochés.

Quand il y avait un étang ou un fleuve dans le voisinage la présumée sorcière était jetée dans l'eau les bras et les jambes liés. Si elle s'enfonçait cela lui



UN GRAND BOURGEOIS DE BAMBERG ET SA FEMME CONDUITS AU DRUDEN-HAUS,  
LA PRISON DES SORCIERS.

comptait pour une présomption d'innocence; si elle surnageait elle était immédiatement reconnue sorcière, parce que le démon donne à ses affiliés le don de « légèreté ». Quelquefois il arrivait que le diable intervînt pour empêcher son serviteur de faire des révélations compromettantes, en lui bouchant la gorge de façon à ce qu'il ne fût pas suffoqué, mais seulement ne pût parler. On appelait ça le don de « taciturnité ». D'autres fois il lui plaçait certains billets magiques dans les parties du corps les plus secrètes, qui le rendaient insensible à la douleur. Ainsi arrivait-il que des suppliciés s'endormaient et ronflaient béatement en pleine torture.

Avant de leur appliquer la torture il convenait de piquer les accusés avec de longues aiguilles sur tout le corps afin de déterminer les points insensibles auxquels se manifestait la puissance de Satan. On leur faisait boire ensuite un philtre composé de verveine, de sauge brune, d'origan, de cumin, d'ail et du fiel d'un brochet, qui est paraît-il, souverain contre la possession satanique.

D'autres fois on leur attachait au cou un sachet magique contenant les premières lettres des noms de Jésus-Christ et de Marie. Certains magistrats, pensant que les sorcières prenaient leurs pouvoirs sur la terre, les faisaient tenir pendant l'interrogatoire dans un panier porté en l'air par deux hommes. D'ailleurs aussi terrifiés que les accusés les juges se gardaient bien de les toucher, surtout de la

main gauche et baissaient les yeux pour ne pas les regarder en face.

D'après l'édit de Charles-Quint, nommé la Caroline, la torture ne devait pas durer plus d'une demi-heure, mais il y a des arrangements. On reportait la seconde séance de torture au lendemain, à moins qu'on ne la continuât après une heure de détente.

Comme l'église défendait l'effusion du sang (*ecclesia sanguinem abhorret*), le bourreau avait des instruments de travail qui torturaient sans faire saigner ou le moins possible. Les plus usuels : étaient l'estrapade qui est une suspension à deux barres de fer, les bottes espagnoles, sorte de jambières en parchemin qui se rétrécissaient au feu en serrant les jambes des suppliciés, les poucettes dont la vis écrasait les ongles du patient, les aiguilles soufrées qu'on leur enfonçait dans la peau...

A Nuremberg, on montre aux visiteurs du vieux château une armoire étroite garnie à l'intérieur de pointes de fer. Sur la porte est peinte une image de la Vierge; on y enfermait le patient qui était déchiré par les pointes comme sous l'étreinte de la Vierge irritée.

On pense ce que valaient les aveux obtenus dans de telles conditions; le plus souvent suggérés par les inquisiteurs qui n'interrogeaient que par « oui ou non » en imposant à l'accusé les méfaits dont il devait se reconnaître coupable. Préférant la mort certaine mais rapide sur le bûcher à d'horribles tortures les

malheureux avouaient tout ce qu'on voulait. Des femmes finissaient par se croire sorcières et s'en vantaient dans des crises d'hystérie exaspérée par la souffrance.

Le procès-verbal conservé dans les archives de Leipzig de l'interrogatoire d'une malheureuse qu'une voisine avait accusée d'avoir ensorcelé son enfant est affreusement caractéristique de ces horribles procédures.

« Quoique que l'inquisitionnée n'avoue rien et prétende être tout à fait innocente du fait de sorcellerie, comme il y a, néanmoins, de nouveaux indices très forts contre elle, attendu que, dans la torture, elle ne s'est pas plainte de douleurs, mais n'a crié que pour maudire la femme de Hans Brose, ayant l'air de pleurer sans verser une larme, que, pendant qu'on la torturait elle s'est endormie deux fois, qu'elle a même ronflé une fois, et qu'elle a conservé ses belles couleurs, ainsi que tout cela ressort des actes communiqués.

« Pour ces motifs vous êtes autorisés à reprendre la torture, posant à l'inquisitionnée les mêmes questions que dessus.

« Faire prendre acte par un notaire assermenté, s'il y en a un; s'il n'y en a pas, enregistrer avec soin, et envoyer le procès-verbal.

« Procéder à la sentence suivant ce que de droit. »

En conséquence, le 4 novembre, en présence du bailli Ernst Friedrich Heinitz, du juge Moritz Arntz, et des deux échevins Hans Polck et Ditmar Arnoldt, dans la salle dite des trabans du château fort de Gommern, à 4 heures du matin, l'inculpée Anna Eve ayant été introduite, les autres questions sus-énoncées lui furent posées à nouveau, avec menace de torture, si elle n'avouait; elle répondit obstinément, comme elle l'avait fait jusque-là :

AD 1. — Qu'elle n'avait point commis ce dont on l'accusait; qu'elle n'avait rien dit à l'enfant, qu'elle donnerait sa vie et mourrait plutôt que d'avouer le contraire.

AD 2. — Qu'elle n'avait ni ne connaissait aucun moyen d'ensorcellement, qu'elle priait le Dieu du ciel d'avoir pitié d'elle.

AD 3. — Qu'elle ne savait ce que c'était que le Dragon, qu'elle n'en avait jamais vu de ses yeux, que Dieu le savait bien.

AD 4. — Qu'elle n'avait fait aucun pacte, que Dieu lui en était témoin.

Attendu ces réponses, M. le bailli remit l'inquisitionnée au bourreau, à qui il recommanda néanmoins, d'arrêter la torture au point où la vie de la patiente pourrait être mise en danger.

« On a d'abord lié l'inquisitionnée avec des cordes puis on lui a remis les bottes espagnoles et on l'a étendue sur l'échelle. Les bottes ont ensuite été visées plus fortement, l'inquisitionnée est restée entière-

ment calme sur l'échelle. Elle n'a pas répondu aux questions qui lui ont été posées et elle a eu constamment les yeux ouverts; on l'a laissée tomber de l'échelle et on l'a rehissée. Après cela on lui a versé un breuvage. On lui a rasé tout le poil du corps; on lui a passé du feu sous le nez et derrière les oreilles; ensuite on l'a de nouveau estropadée, et elle est restée une heure entièrement suspendue. Pendant ce temps-là elle est demeurée muette, n'avouant rien. Elle n'a dit que ces mots :

« Ne sait rien, n'a pas maléficié l'enfant, s'est seulement emportée parce qu'on voulait déranger son linge; a toujours été bonne chrétienne, a eu un bon esprit et n'en a pas connu de mauvais ».

Elle s'est mise à prier répétant souvent ces mêmes paroles :

« O toi, Fils de David, aie pitié de moi ».

Sa voix était fraîche sans altération et son visage coloré. On l'a arrosée, frottée et enfumée de soufre enflammé : puis on l'a estropadée derechef, et elle s'est écriée qu'elle n'avait rien à se reprocher; que celle qui l'avait accusée devait rire sous cape de la voir expier un mal qui était le sien.

« L'inquisitionnée est étendue sur l'échelle et on lui verse un breuvage; de nouveau on lui brûle du soufre. De nouveau hissée, et du breuvage encore, qu'elle a peine à avaler, après quoi elle s'affaisse comme si elle voulait dormir. On lui brûle encore du soufre sous le menton, sous les aisselles, sous les

orteils, aux parties secrètes. De nouveau estrapadée. Et elle n'a dit que ces mots : « O toi, fils de David, aie pitié de moi ». Elle a ensuite été calme un assez long temps, et quoiqu'on l'appelât, elle n'a rien répondu, haletante qu'elle était, le visage toujours coloré, pourtant, sans aucune larme, mais des gouttes de sueur lui tombant du front.

« L'inquisitionnée est de nouveau tirée plus fortement. Encore les bottes espagnoles vissées serrées; et encore du breuvage qu'on lui a versé, mais qu'elle n'a pu avaler, quelques moyens qu'on ait employés pour le lui faire prendre. Après quoi elle est demeurée calme, sans se plaindre d'aucune douleur.

« L'inquisitionnée est estrapadée de nouveau, et de nouveau on l'arrose et frotte de soufre enflammé. Mais rien n'est changé en elle, et à toutes les questions, elle répond qu'elle n'a rien su, rien pu et qu'on n'est que de la « canaille ».

« L'inquisitionnée venait d'être estrapadée à nouveau et de subir la torture des bottes espagnoles, quand un papillon noir tacheté de rouge s'est mis à voltiger autour d'elle et autour du bourreau. L'inquisitionnée, en le voyant, a tourné si fortement la tête vers lui, que le bourreau avec ses aides, a eu beaucoup de peine à la lui redresser. Le papillon s'est ensuite dirigé vers la fenêtre, qui était entr'ouverte, et après s'être reposé quelque temps, il a disparu au dehors. Au moment où ce papillon s'est montré, la figure de l'inquisitionnée est devenue hideusement livide, sa

bouche s'est contournée, ses lèvres ont bleui; mais dès que l'insecte a disparu, elle est devenue tout à fait calme, comme si elle allait rendre l'âme. On l'a retirée de l'échelle et on l'a couchée sur la paille. On lui a fait respirer du vinaigre, mais elle était morte. L'horloge venait de sonner huit heures »...

.....  
 Il est cependant certain que des vieilles mégères jetaient des sorts pour assouvir des haines de voisinage, soutirer de l'argent à leurs dupes ou simplement se faire craindre ou admirer et il serait fastidieux de raconter les pauvres sornettes, drogues, et invocations dont elles se servaient pour soi-disant produire les orages, nouer l'aiguillette des jeunes mariés, donner des maladies au bétail ou le guérir, faire échapper les chevaux ou les ramener à l'écurie. Les envoûtements paraissent plus sérieux. Des procès récents ont montré d'étranges coïncidences entre des statuette de cire transpercées par des aiguilles et les maux survenus aux envoûtés.

Quant au sabbat, bien que la plupart des révélations en fussent faites sur la suggestion du juge, dans l'hystérie provoquée par la torture, et présentassent tous les caractères d'hallucinations produites par des breuvages et poudres issues de plantes vénéneuses, il y a dans tous les aveux des torturés une concordance singulière dont il faut peut-être chercher la raison dans les origines lointaines des fêtes sabbatiques.

Par beaucoup de traits le sabbat se rattache à la mythologie teutonique. Le ridicule voyage des sorcières sur leurs balais rappelle d'autant plus la Chevauchée des Walkyries que dans certaines contrées de la basse Allemagne les sorcières s'appelaient les Walriderskes.

De même le nom d'Holla, corruption d'Holda, qui est un de ceux de Freya, la femme de Wotan, s'applique-t-il aussi aux sorcières, dont le voyage aérien est appelé « Hollenfahrt » (Course des Hollas).

La principale nuit sabbatique était la nuit de la Sainte Walpurgis du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai qui était une des fêtes religieuses des tribus teutonnes. Plus tard, on y ajouta la nuit de la Saint Jean et la nuit de la Saint Barthélémy, mais ordinairement les nuits du mercredi et du vendredi.

Le sabbat se tenait sur les hauts plateaux des montagnes ou dans une lande près d'un marécage ou sur un carrefour de route comme ceux où se célébraient les mystères d'Hécate.

Le Diable préside la fête, ordinairement sous la forme d'une statue de bois accroupie. Il a une tête de bouc, surmontée de trois cornes dont une porte une lanterne allumée. Il est noir, velu avec une longue queue d'âne; ses attributs virils sont érigés et considérables. La Reine du Sabbat officie et les autres sorcières l'assistent. Le premier rite consiste dans l'hommage à Satan; l'officiante lui offre une chandelle de poix allumée mais renversée et tous les assis-

tants viennent tour à tour le baiser par derrière en soulevant sa queue. Ensuite la Reine du Sabbat lui présente une marmite où dans l'eau bouillante macère un cadavre d'enfant. La messe noire est célébrée sur le ventre de la Reine, l'hostie étant figurée par une rondelle de radis noir que l'officiante crache ensuite et foule aux pieds.

Aux alentours du lieu du sabbat, des enfants gardent les crapauds, quelquefois habillés de velours vert, qui sont les domestiques du Diable. Après le festin composé principalement de cadavres d'enfants nouveau-nés et de crapauds grillés, l'orgie commence par des danses lubriques dos à dos et se termine par l'accouplement avec Satan, ou entre soi, sans discrimination de sexes et de parentés : la fornication entre mère et fils, père et fille, frères et sœurs étant une des plus ordinaires des œuvres sataniques.

Le chant du coq au lever du jour annonçait la fin du sabbat. Chacun rentrait chez soi, les sorcières graissaient leur bâton avec l'onguent magique et reprenaient par les airs le chemin de leur logis.

Après l'aveu des inculpées, les magistrats recueillaient encore quelques preuves appelées *adminicules* : l'hérédité de la sorcière, si l'accusée avait des amants, si elle n'était ni trop belle ni trop laide, si elle vagabondait d'un pays à un autre, ou si elle avait un domicile fixe. Mais en général malgré les édits de Charles Quint, réunis sous le titre de la

« Caroline » la présumée sorcière était d'ores et déjà mise hors la loi et le Malleus déclare :

« Le crime de sorcellerie étant considéré comme exceptionnel tant par son énormité que parce qu'il se commet en secret dans la nuit, il doit être traité extraordinairement, sans tenir compte des formes ordinaires des procès... Il faut condamner tous les sorciers même s'ils témoignent de bons sentiments, parce qu'une fois pris dans les rets de Satan on n'en sort plus. Il faut aussi détruire les enfants qui sont les œuvres de la copulation avec le Démon. »

Cependant, les tribunaux de l'inquisition étant ecclésiastiques ne pouvaient prononcer aucune condamnation à mort. Ils envoyaient le coupable à la juridiction séculaire qui prononçait le jugement, toujours le même; c'est-à-dire la peine du feu, d'après l'article 105 de la « Caroline ».

Les condamnés étaient accompagnés jusqu'au bûcher par des religieux dont l'un d'eux, le père jésuite Frédéric d'Espée, écrivit :

« Je jure au nom de Dieu que je n'ai pas conduit au bûcher un seul sorcier dont je puisse affirmer en mon âme et conscience qu'il fût coupable. J'ai entendu dire la même chose par plusieurs théologiens... »

On a beaucoup prétendu que l'intensité de la Terreur des procès de sorcellerie coïncidait avec l'époque des grandes luttes religieuses depuis la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Mais protestants et catholiques montraient

la même stupidité, la même cruauté et la même rapacité pour s'attribuer les biens des sorciers ou prétendus tels.

La liste de leurs crimes est effroyable. C'est par centaines de mille en moins d'un siècle qu'il faut compter leurs victimes en Allemagne. Dans la petite ville de Walsee en Wurtemberg qui ne comptait pas deux mille habitants, plus de cent sorciers furent brûlés, en vingt ans.

Du 18 janvier 1587 au 20 février 1593 il fut exécuté pour sorcellerie, dans les environs de Trèves, trois cent soixante huit personnes, dont plusieurs enfants parmi lesquels quelques-uns n'avaient pas cinq ans. En 1589 à Quedlinberg on brûla en un seul jour cent trente-trois sorciers; dans le district de Breslau il y avait huit bourreaux à demeure qui brûlèrent en deux ans trois cent cinquante-six sorciers. A Brunswick, les bûchers devant les portes de la ville étaient en si grand nombre qu'on eût dit un chantier de bois.

Il n'y avait dans toute l'Allemagne que des piles de bois flambantes, disait le père d'Espée.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que l'accusation de sorcellerie ne touchât que de pauvres gens. Les plus gros bourgeois de la ville y étaient impliqués, d'autant plus volontiers que la confiscation de leurs biens rapportait aux inquisiteurs des sommes considérables.

Cette liste de soi-disant sorciers brûlés à Wurtzbourg de 1550 à 1620 en donnera une faible idée :



Le nommé Tungersleber, un ménétrier.  
 La Kulher.  
 La Stier, une procureuse.  
 La Bursten-Binderin (la brosière).  
 La Goldschmidt.  
 La Siegmund Glaser, femme de bourgmestre.  
 La Brickmann.  
 La Schichelte, une sage-femme. C'est d'elle que vient tout le mal.  
 La vieille Rum.  
 Un étranger.  
 La femme de M. l'Intendant de la prévoté de la cathédrale.  
 La vieille Hof Seiler (la cordière de la Cour).  
 L'intendante Steinbach.  
 La Bannach, femme d'un sénateur.  
 La Znickel Babel.  
 Une vieille femme.  
 L'intendant de Conseil appelé Gering.  
 La vieille Canzler (la Chancelière).  
 La grosse Schneider.  
 La cuisinière de M. Mengerdoerfer.  
 Un étranger.  
 Une femme étrangère.  
 Bannach, un sénateur et le plus gros bourgeois de Wurzburg.  
 L'intendant de la prévoté de la cathédrale.  
 Un étranger.  
 Le nommé Schleipner.  
 La fabricante de visières.  
 Deux femmes étrangères.  
 Le charron Wuntj.  
 Un étranger.

La fille de la Bentz.  
 La Bentz elle-même.  
 L'Eyering.  
 Le vieux Hof Schmidt.  
 Une vieille femme.  
 Une petite fille de neuf ou dix ans.  
 Une plus petite, sa sœurlette.  
 La mère des deux petites filles sus-désignées.  
 La fille de la Lieber, âgée de vingt-quatre ans.  
 Un page de Ratzenstein qui a été exécuté ce matin à six heures à la Cour de Chancellerie, il est resté toute la journée sur la civière, puis il a été brûlé le lendemain avec les ci-après désignés.  
 Un garçon de dix ans.  
 Les deux filles de l'intendant de Conseil sus-nommé et sa domestique.  
 La Gabel Babelin, la plus jolie fille de Wurzburg.  
 Un étudiant de 5<sup>e</sup> connaissant beaucoup de langues et excellent musicien vocaliste et instrumentiste.  
 Deux enfants de chœur du nouveau Münster âgés de douze ans.  
 La fille du matelassier Babel.  
 La gardienne du pont.  
 Le maître d'hôpital de l'hôpital de Dietrich, un homme très savant.  
 Le nommé Stoffel Holzmann.  
 Un garçon de quatorze ans.  
 Le fillot (ou petit enfant) du sénateur Stolzenberger.  
 Deux élèves de séminaire.  
 Frédéric Basser, vicaire du chapitre.  
 Stab, vicaire de Hach.  
 Lambrecht, chanoine du nouveau Münster.  
 La femme de Gallus Haus.

Un garçon étranger.

La Schelmerci (la laveuse).

David Hans, chanoine du nouveau Münster.

Weydenbusch, sénateur.

La femme de l'aubergiste du Baugarten.

Une vieille femme.

La fillette (Töchterlein) de Walkenberger, exécutée secrètement.

Le petit fillot de l'intendant du Conseil.

M. Wagner, vicaire de l'Eglise capitrale.

La Knertz, une bouchère.

Babel Schutz.

Une jeune fille aveugle.

Schwarz, chanoine à Hach.

Ehling, vicaire.

Bernhard Mark, vicaire de l'Eglise capitrale.

Wiertel Beck.

Klingen Wirth.

L'intendant de Mergelsheim.

La Beck de l'Ochsenthor.

La grosse Edelfrau (dame noble).

Un docteur ecclésiastique, appelé Meyer, de Hach et un chanoine.

A Bamberg au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, le Prince Evêque Gottfried et son successeur Jean-Georges pourchassèrent les sorciers avec une activité remarquable.

Le protestantisme s'étendait en Allemagne comme une lèpre. Pour enrayer sa marche et terrifier les hérétiques il était urgent de leur montrer le pouvoir

de l'Eglise. Au tribunal de l'Evêque assisté de trois conseillers docteurs, « Utrius Que Juris » et de deux assesseurs jésuites, la besogne marcha vite. En vingt ans plus de cinq cents sorciers furent brûlés. Une prison spéciale, le Druden-Haus (Maison des Sorciers) avait été construite pour eux, et sur le fronton de la porte était écrit ce verset de la Bible :

Cette maison sera un exemple de ma justice. Quiconque passera devant, sera frappé de stupeur et dira : « Pourquoi le Seigneur traite-t-il aussi durement les habitants de cette maison ? » et il lui sera répondu : « Parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu et suivi des dieux étrangers. »

Dans le Druden-Haus furent enfermés et torturés avant d'être brûlés, parmi de pauvres diables, des personnages d'importance tels que le chancelier de l'Evêque, cinq bourgmestres, plusieurs sénateurs et prêtres.

La bibliothèque de Bamberg conserve une lettre du bourgmestre Jean Junius, qu'il écrivit dans le Druden-Haus à sa fille Véronica, à l'époque de la grande Terreur

« Cent mille fois bonsoir, Véronica, ma fille chérie. Innocent je suis venu en prison, innocent j'ai été torturé, innocent je dois mourir; car quiconque entre dans cette maison devient forcément sorcier; il est torturé jusqu'à ce qu'il ait inventé et tiré de sa tête quelque chose ou que Dieu ait pitié de lui. Je vais te dire ce qui m'a été fait.

« La première fois que j'ai été mis à la question, il y avait là le D<sup>r</sup> Braun, le D<sup>r</sup> Koebzendörffer et deux autres docteurs étrangers. Le D<sup>r</sup> Braun me dit : Eh! beau frère, comment se fait-il que vous soyez ici? Je répondis : Par le mensonge, le malheur. Ecoutez, dit-il, vous êtes sorcier, avouez-le de gré, sinon on vous mettra à la torture. Je dis que je ne suis point sorcier; j'ai la conscience tranquille à cet égard; quand bien même il y aurait mille témoins, peu m'importe, je les entendrai volontiers. Il me fut présenté alors le fils du chancelier : M. le docteur lui dis-je, que savez-vous sur moi? Je n'ai jamais eu affaire à vous de ma vie ni en bien, ni en mal. Il me répondit: Monsieur mon collègue, devant le tribunal, je vous en prie, je suis témoin, je vous ai vu à l'assemblée (au sabbat). Vraiment? Comment cela. Il ne savait pas. Je priai Messieurs les commissaires qu'on l'interrogeât sous serment. Le D<sup>r</sup> Braun dit : Il ne sera pas fait comme vous voulez : Il suffit qu'il vous ait vu. Puis vint le chancelier. Il dit comme son fils, qu'il m'avait vu au sabbat mais qu'il ne m'avait pas vu sur mes jambes, tel que j'étais. Vint ensuite la Hoppfen Else (une femme de journée). Elle m'aurait vu danser dans la forêt de Hauptsmohr. Je lui demandai comment elle m'avait vu. Elle dit qu'elle ne le savait pas. Je priai ces Messieurs, pour l'amour de Dieu, de considérer, et ils le comprenaient bien, que c'étaient de faux témoins, et de vouloir les faire jurer; mais ils ne voulurent

rien entendre, et ils dirent qu'il fallait que j'avouasse de bon gré ou que le bourreau me forcerait bien à avouer. Je répondis : Je n'ai jamais renié Dieu; je ne voudrais pas non plus le faire : Que Dieu, qui le sait, me soit secourable : — Alors hélas, vint le bourreau. que le Dieu du ciel me fasse miséricorde; il me mit les poucettes; mes deux mains liées, le sang jaillit des ongles et de partout : je suis resté quatre semaines sans pouvoir me servir de mes mains, et ne m'en sers pas bien encore, comme tu le vois à mon écriture. Je me suis recommandé à Dieu en ses cinq plaies sacrées et je lui ai demandé, comme il s'agissait de l'honneur et du nom de Dieu lui-même, que je n'ai point renié, de vouloir bien faire éclater mon innocence et mettre dans ses cinq plaies ma souffrance et ma douleur, pour qu'il les adoucisse et que je puisse y résister. Ensuite on m'a lié les mains derrière le dos, hissé sur l'échelle et estropadé; il m'a semblé alors que le ciel et la terre s'effondraient; huit fois on a tiré, huit fois on m'a fait retomber; j'en ai ressenti une douleur atroce. Et j'étais tout nu quand cela se passait; car on m'avait déshabillé entièrement. Notre Seigneur m'ayant secouru, j'ai pu leur dire : Que Dieu vous pardonne de faire souffrir ainsi un honnête homme innocent. Ce n'est pas seulement à son corps et à son âme que vous en voulez, mais à mon avoir et à mon bien. Sur quoi le D<sup>r</sup> Braun me dit que j'étais un coquin. Je répondis : Je ne suis ni un coquin ni rien de semblable; je suis aussi honnête que vous tous.

Mais s'il en va ainsi, il n'y aura bientôt plus dans Bamberg un seul honnête homme qui soit en sûreté, pas plus vous que moi ou tout autre. Le docteur dit qu'il n'avait pas été tenté par le diable. Je répondis : Ni moi non plus. Les diables, ce sont vos faux témoins, votre torture; car vous ne lâchez personne, souffrit-on tous les martyres.

« Quand le bourreau, après cela, me reconduisit en prison, il me dit : Monsieur, je vous en prie, pour l'amour de Dieu, avouez quelque chose, que ce soit vrai ou non. Inventez quoi que ce soit, car vous ne pourrez supporter les tortures auxquelles vous serez encore soumis, et, fussiez-vous résister à toutes, vous ne vous en tireriez pas encore, même seriez-vous comte, car une torture suivra l'autre jusqu'à ce que vous ayez dit que vous êtes sorcier; sans cela on ne vous laissera pas tranquille, comme vous le voyez par tous leurs jugements, qui en voit un voyant tous les autres. Georges vint ensuite et me dit que Monseigneur avait dit qu'il voulait faire de moi un exemple à étonner tout le monde; que les bourreaux, après cela s'étaient concertés entre eux et qu'ils avaient résolu de me remettre à la torture; en conséquence de quoi il me pria, lui aussi, pour l'amour de Dieu, d'imaginer quelque chose, car bien que je fusse tout à fait innocent, je ne m'en tirerais pas, ajoutant que le chancelier, Neudecker et d'autres me le faisaient dire. Je demandai, comme j'étais tout-à-fait mal que l'on me donnât un jour pour réfléchir et un prêtre. On me

refusa le prêtre, mais on m'accorda le jour de réflexion.

« Maintenant, fille chérie, que penses-tu du danger où j'ai été et me trouve? Il fallait que je dise que je suis sorcier, et je ne le suis pas; que j'ai renié Dieu, et c'est ce que je n'ai jamais fait. J'ai été un jour et une nuit dans une grande affliction; enfin il m'est venu une idée. J'ai pensé qu'il valait mieux agir de bouche et de parole qu'avoir agi de fait; que je m'en confesserais ensuite, en laissant la responsabilité à ceux qui m'y auraient forcé. J'ai donc demandé le père prieur du couvent des Prêcheurs, mais je n'ai pu l'avoir. Voici, en conséquence, la déposition que j'ai faite, mais où tout est mensonge. Voici, chère enfant, ce que j'ai déclaré, pour échapper à une grande souffrance, à une torture affreuse, à laquelle il m'eût été impossible de résister plus longtemps, à savoir :

« J'aurais donc été tout chagrin dans mon champ, près du puits de Frédéric; je me serais assis, et une sauterelle serait venue vers moi et m'aurait dit : Monsieur que faites-vous là, pourquoi êtes-vous si triste? J'aurais répondu que je ne savais pas, et elle se serait alors approchée. Puis elle se serait transformée en bouc et m'aurait dit : Vois-tu maintenant à qui tu as affaire? Le bouc m'aurait pris à la gorge et aurait ajouté : Il faut que tu sois à moi, ou je te tue. Je lui aurais répondu : Dieu m'en garde! Il aurait ensuite disparu, mais serait revenu bientôt après, en amenant deux femmes et trois hommes. Il fallait

renier Dieu; je l'aurais fait; j'aurais renié Dieu et l'armée céleste. Puis on m'aurait baptisé, et les deux femmes auraient été marraines; elles m'auraient donné un ducat, mais qui n'aurait été qu'un tesson.

« Je croyais en être quitte par là, mais on a mis à mes côtés le bourreau, et l'on m'a demandé où j'avais été à la danse (au sabbat). Je ne savais où donner de la tête. Je me rappelai que le chancelier, ainsi que son fils, et la Hopffen Else avaient désigné un ancien lieu de réunion, la forêt de Hauptsmohr, je le désignai aussi, pour avoir entendu ce nom à la lecture du procès-verbal. Ensuite il m'a fallu dire quels gens j'y avais vus. J'ai d'abord dit que je n'avais connu personne. « Vieux coquin, je vais t'envoyer le bourreau sur le dos. Dis..., le chancelier n'y était-il pas? J'ai répondu oui. « Qui encore? » J'ai dit que je ne savais pas. « Prends, a-t-il ajouté, une rue après l'autre, commence par le marché ». Il m'a fallu nommer quelques personnes. « Puis la grande-rue. » Je n'y connaissais personne, il ne m'a pas moins fallu dire huit noms. « Ensuite le Zinkenwert. » Encore une personne à désigner. « A présent passons le haut pont et suivons jusqu'à la porte Saint-Georges, des deux côtés de la rue. » Personne que je connusse. Bien que je ne susse rien du Burg, il fallait dire quelque chose, quoi que ce fût. Et ainsi de suite. J'ai été questionné sur toutes les rues, ne voulant ni ne pouvant plus rien dire. Alors ils m'ont remis entre les mains du bourreau, pour être désha-

billé et estropadé, après coupe de cheveux. « Le coquin doit connaître au marché quelqu'un qu'il voit tous les jours, mais qu'il ne veut pas nommer. » Ils ont désigné Dietmeyer; j'ai dû nommer aussi. Il m'a été demandé ensuite quel mal j'avais fait (au sabbat) je n'ai rien répondu...

« Il (le Diable) m'avait bien tenté, mais comme je ne voulais rien faire de ce qu'il me demandait, il me frappa. » « Qu'on hisse le coquin! » Alors je dis que j'aurais dû tuer mes enfants, mais que j'avais tué un cheval à la place. « Cela ne suffit pas. » Que j'avais pris une hostie et que je l'avais enterrée. Cela dit, ils m'ont laissé tranquille.

« Maintenant, chère enfant, tu as toutes mes dépositions et mon histoire; je n'ai qu'à mourir, et pourtant ce ne sont que mensonges et inventions, Dieu le sait; car j'ai dû dire tout cela par crainte de nouvelles tortures à ajouter à celles que j'avais déjà souffertes. Ils ne cessent de torturer, en effet, que lorsqu'on a dit quelque chose; alors que l'on soit aussi pieux qu'on voudra, on est sorcier. Personne ne s'en tire, fût-on comte. Et si Dieu ne s'y emploie, toute la parenté sera brûlée. Il faut que chacun dépose sur autrui de ce qu'il ne sait pas, comme je l'ai fait. Dieu, au ciel, sait très bien que je n'ai pu ni ne connais rien de tout cela. Je meurs donc innocent et comme un martyr.

« Chère enfant, je sais que tu es aussi pieuse que moi, tu as eu aussi ta peine, et si j'ai un conseil à te

donner, c'est de ramasser ce que tu as d'argent et de billets, et d'entreprendre pour une demi-année quelque pèlerinage ou d'aller n'importe où, loin du diocèse, jusqu'à ce que l'on voie comment cela finira. Bien des personnes honnêtes, hommes et femmes à Bamberg, vont aux églises et à leurs autres affaires, sans penser à mal, la conscience tranquille, comme moi, tu le sais; le Druden-Haus (la Maison des sorciers) les attend peut-être aussi. Qui n'a que sa voix doit filer, qu'il soit juste ou non.

« Neudecker, le chancelier, son fils, la fille Wolf, tous, ainsi que la Hoppfen Else, tous ensemble ont déposé contre moi.

« Chère enfant, tiens cette lettre cachée, pour qu'elle ne soit pas connue du public, car, autrement, je serais torturé de telle sorte, que cela ferait pitié, et les gardiens auraient la tête coupée. Tu peux cependant la faire lire vite, en confidence, à notre cousin Stammer; lui, il gardera le secret. Chère enfant, donne une rixdale à cet homme.

« J'ai mis plusieurs jours à écrire cette lettre; mes mains sont si meurtries, et puis je ne me tiens pas debout. Je t'en prie au nom du jugement dernier, garde bien cette lettre, et prie pour moi, ton père, comme pour un martyr, après ma mort..... Garde-toi bien toujours de divulguer cette lettre. Dis à Anne-Marie de prier aussi pour moi. Tu peux hardiment jurer que je ne suis pas sorcier, mais un martyr qui meurt résigné.

« Bonne nuit. Ton père Jean Junius ne te verra plus.

« 24 juillet de l'an 1628. »

Le dernier grand procès de sorcellerie en Allemagne fut celui de Maria Renata Saenger de Mossau, sous-supérieure du couvent des Augustines de la Réforme de Prémontré d'Unterszell-sur-le-Mein au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans ce procès il s'agit à vrai dire de possessions démoniaques plus que de sorcellerie proprement dite. Il est particulièrement intéressant à cause de la haute figure de la victime.

Maria Renata de Mossau entra au couvent d'Unterszell à 19 ans, après un chagrin d'amour. Il y avait à peu près 50 ans qu'elle était cloîtrée. Elle se conduisait saintement, mais son esprit plus large et plus indépendant que celui de ses compagnes, sa supériorité de caste et de façons, avaient depuis longtemps suscité contre elle des animosités qui dans l'atmosphère intoxiquée d'un couvent devinrent des haines mortelles. En 1749, il y avait dix ans que la persécution contre elle avait commencé. En 1739, une des religieuses, nommée Cécile Pastorini, avait été prise d'attaques d'hystérie avec le cortège habituel des troubles réels ou simulés. Comme il arrive ordinairement dans les couvents, la contagion s'étendit et dans toute la maison on commença à parler du Démon Nabadonasach qui possédait la sœur Cécile. Cepen-

dant, on n'accusait pas encore la sœur Renata, jusqu'à ce qu'une religieuse qui était tombée malade déclarât au probst, l'aumônier du couvent, que la sœur Renata l'avait ensorcelée et venait toutes les nuits lui fouler l'estomac et le ventre.

Quelque temps après, plusieurs religieuses ayant été exorcisées, les démons qui sortirent de leurs corps déclarèrent que Renata dès l'âge de sept ans avait été initiée aux secrets de la magie et ensuite baptisée sorcière par un officier qui avait été son amant et était un démon déguisé.

Le probst peu intelligent, mais honnête homme, sachant que l'imagination joue un grand rôle dans les récits des femmes et que d'autre part le Diable, qui est le père du mensonge, pouvait mentir dans ce qu'il affirmait par la bouche des possédées, voulut d'abord procéder avec précaution.

Il commença par ordonner des prières, des jeûnes et des neuvaines pour obtenir de Dieu qu'il éclairât sa conscience. Mais le troisième jour, fête des Saints Innocents, en présence de l'aumônier et de la mère prieure, les possédées en faisant des contorsions effroyables se mirent à crier :

« Ah! notre heure est venue, nous ne pouvons plus nous cacher. Dieu nous a forcé à déclarer que c'est la sœur Renata qui nous a suscités dans le corps de ses religieuses. »

Et les démons se nommèrent : Daltas, Calvo, Dussacrus, Nataschurus, Nabuscuru, Atalphus, Elephan.

Pendant cette grotesque et tragique cérémonie, la sœur Renata ne disait mot, dédaignant de se justifier et ses yeux s'emplissaient de larmes.

Le lendemain l'aumônier effrayé de sa responsabilité invita l'abbé d'Oberzell à visiter le couvent pour y interroger lui-même les possédées. Ayant trouvé dans leurs déclarations un nombre suffisant d'indices, il ordonna que sœur Renata fût séparée de la communauté et mise en cellule.

Pendant qu'on l'y conduisait, les possédées rangées sur son passage hurlaient :

« O chien maudit, pourquoi voulez-vous détruire notre nid. Oh! notre Renata chérie ne nous abandonne pas! »

Après son départ, on perquisitionna dans sa chambre où l'on trouva des plantes et des racines pharmaceutiques qui passèrent pour des herbes de sorcellerie, des pots de pommade qu'on appela des onguents diaboliques et une cape jaune que d'après les dires des démons elle avait coutume de revêtir pour aller au sabbat.

Cependant, avant de poursuivre publiquement l'enquête, pour empêcher au dehors des discussions scandaleuses le Tribunal voulut avoir l'aveu de la sous-prieure. Il est probable qu'elle fut soumise à la torture. En tous cas la vieille femme digne et hautaine, afin de hâter la fin de ses souffrances et la suprême paix dans le royaume de Dieu, avoua tout ce que l'on voulut : qu'elle avait fait un pacte avec

le Diable, qu'elle s'appelait Ema sur le grand livre de la sorcellerie, qu'après s'être frottée d'un onguent diabolique, elle se rendait au sabbat vêtue d'une robe jaune, qu'elle avait forniqué avec le diable, qu'elle avait tenté d'ensorceler le probst d'Unterszell et l'abbé d'Oberszell, qu'elle avait coutume de ne pas avaler la Sainte Hostie, mais de la conserver pour la jeter dans les latrines et quelquefois l'emporter au sabbat où on la perçait à coups d'épingles.

Dès lors Maria Renata était perdue et le tribunal pouvait procéder contre elle ouvertement.

En conséquence, Sa Grâce, le Prince Evêque ordonna son transfert dans le château de Marienberg, lui retira ses habits de religieuse et l'enferma dans un cachot de la forteresse. Il chargea deux conseillers ecclésiastiques et deux pères jésuites d'instruire l'affaire, assistés d'un notaire pour rédiger les procès-verbaux.

L'enquête dura plusieurs semaines pendant lesquelles les pleurs de sœur Renata passèrent pour grimaces diaboliques, puisque toutes les nuits le démon la transportait au couvent d'Unterszell où elle venait s'asseoir sur le ventre des religieuses.

Convaincue d'être sorcière, apostate, relapse, et impénitente elle fut livrée par le tribunal ecclésiastique, au bras séculier qui la condamna selon les formes ordinaires à être brûlée vive. Cependant, le Prince Evêque considérant la tendre jeunesse de Maria Renata à l'époque où elle avait été entraînée à la

sorcellerie adoucit la peine. Au lieu d'être brûlée vive sur une place de la ville, Maria Renata serait décapitée dans la cour du château et ensuite son corps serait brûlé en place publique.

En écoutant ce jugement Maria Renata manifesta une impassibilité qui fut considérée comme un nouveau signe de possession satanique.

Le 27 juin 1749, à 8 heures du matin, elle fut menée sur l'un des bastions de la forteresse, escortée par plusieurs prêtres qui chantaient le *Miserere*, et par les autorités civiles. Comme elle ne pouvait marcher, on l'avait placée sur une chaise de bois portée par deux aides du bourreau, ce qui tend à prouver qu'elle avait été torturée. Elle était vêtue d'une longue robe noire, portait un tablier blanc, un tour de cou blanc, était coiffée d'un chaperon blanc et noir. Il fallut l'aider à s'agenouiller et puis à se pencher sur le billot. Après qu'elle eut fait une courte prière, le bourreau lui fit sauter la tête avec une dextérité si remarquable que les officiers de justice ne purent s'empêcher de manifester leur contentement et leur admiration.

Tout le temps que dura l'exécution on vit planer dans l'air un vautour qui disparut immédiatement après. Il était manifeste que ce vautour n'était autre que Satan qui attendait l'âme de la sœur Renata pour l'emporter aux enfers. D'ailleurs au moment où elle mourait plusieurs religieuses du couvent



virent distinctement le joyeux accueil que lui firent les démons à son entrée en enfer.

Les deux procès de Maria Shvaegel, servante à Kempten en Bavière, et d'une autre domestique Anna Gœldi à Glaris en 1776 terminèrent en Allemagne et en Europe le cycle abominable des procès de sorcellerie.

## LE PROCÈS DE LA BONNE MÈRE

Jean-Georges IV succéda en 1691 à son père Georges III, Electeur de Saxe. Il était intelligent, courtois, et aussi peu reître qu'il était possible de ne pas l'être en Allemagne à cette époque. Quand il avait treize ans, il s'était épris d'une petite fille qui s'appelait Madeleine-Sybille de Neitschutz-Rochlitz, et avait alors dix ans. Son père avait été colonel des gardes à cheval. Sa mère était une femme intrigante et cupide, après avoir été plus que galante. Sybille, brune et fort jolie, avait à quinze ans une réputation bien établie de libertinage et de sottise.

Elle avait d'abord été fiancée, ou du moins vivement courtisée par M. de Haxthausen, Grand-Maître de la Cour. Son second amoureux connu était un certain colonel Klemm; on disait qu'il avait été son amant, qu'elle avait eu de lui un enfant qui avait été enterré secrètement par sa mère, la comtesse de Rochlitz et un Français, nommé Saladin, qui exerçait à Dresde la profession de maître de langues.

Bien qu'il fût au courant de toutes ces histoires,

Jean-Georges IV, sitôt après son couronnement, la déclara officiellement maîtresse en titre, lui donna des terres, des châteaux et un hôtel à Dresde. L'Electrice douairière, Anne-Sophie, inquiète des proportions que prenait cette galanterie, s'efforça de marier son fils pour le soustraire à l'emprise de Madeleine-Sybille. Elle l'envoya passer quelques semaines à Brandebourg auprès de l'Electeur Frédéric, dont la sœur était veuve du margrave d'Anspach.

Jean-Georges IV y consentit d'autant plus facilement qu'il venait d'avoir avec sa maîtresse une querelle violente. Le colonel Klemm avait reparu à la Cour et chez Madeleine-Sybille. Jean-Georges jaloux lui avait reproché l'enfant qu'elle avait eu du colonel et comme elle le niait, pour la confondre il avait fait déterrer le marmot ou du moins ce qui en restait

Les deux Electeurs s'entendirent à merveille et fondèrent l'ordre dit de la « Bonne amitié » ou du « Bracelet d'or », dont les insignes sont deux mains gantelées et unies surmontées d'une épée et d'un sceptre en forme de Croix de Saint-André, avec la devise : « Unis pour jamais ». Pour cimenter cette belle union et contenter sa mère, Jean-Georges IV consentit à se fiancer avec la sœur de Frédéric III, Eléonore-Louise-Erdmuthé de Saxe-Eisenach. Mais entre temps, pendant les pourparlers, il s'était réconcilié avec sa maîtresse. Lorsqu'au mois d'avril 1692,

la princesse Eléonore fit son entrée officielle à Leipzig, il était trop tard pour rompre le mariage. Elle fut reçue plus que fraîchement. Jean-Georges assista au défilé du cortège assis à côté de sa maîtresse, et lorsque sa fiancée vint le saluer, comme elle était vêtue d'une robe de velours, il ne trouva qu'à lui dire :

« Je pense que vous êtes folle de porter du velours par un temps aussi chaud! »

Pendant la nuit de noces, il prétendit qu'il se trouvait tout à fait mal à son aise et qu'une puissance invincible l'obligeait à quitter la chambre nuptiale. Ce qu'il fit et il alla retrouver Madeleine-Sybille. Les jours suivants, il eut avec sa femme des scènes violentes, sous les plus futiles prétextes, et faillit l'étrangler.

L'année suivante, Madeleine-Sybille étant enceinte, il lui signa, à l'instigation de M<sup>me</sup> de Rochlitz, une promesse de mariage morganatique antidatée, d'avant qu'il épousât la princesse de Saxe, par laquelle tout en lui donnant les droits et les avantages d'une épouse légitime et en s'engageant à reconnaître les enfants qu'il aurait d'elle, il se réservait le droit de prendre une femme d'une naissance égale à la sienne qui porterait le titre d'Electrice. En retour, il fit demander à l'Empereur Léopold pour M<sup>lle</sup> de Neitschutz le titre de comtesse du Saint-Empire. L'Empereur qui avait besoin pour soutenir la campagne contre Louis XIV des beaux soldats

saxons, consentit à cet anoblissement sous prétexte des hauts services rendus à Sa Majesté Apostolique par le colonel de Neitschutz.

Les armoiries de la nouvelle Comtesse portaient « un écu écarlate contenant sur les deux champs les armes de Neitschutz et sur les deux autres, trois rochers sur champ d'or, avec les armes duciales de Saxe brochant sur le tout ». Au brevet, était joint le droit plus substantiel de posséder, dans l'étendue de l'Empire, des châteaux, avec tous les droits de douane, de péage et d'accise y afférant.

En retour, l'Electeur de Saxe signa avec l'Empereur un traité par lequel il s'engageait à mettre en campagne un corps de douze mille hommes.

Le 10 mai 1693, à la tête de ses troupes, sous le commandement suprême du Margrave de Bade, il s'avança sur les bords du Rhin et prit part au combat de Flein qui obligea les Français à repasser le fleuve. Madeleine-Sybille accompagnait l'Electeur dans cette campagne et accoucha à Francfort d'une fille qui fut baptisée par l'aumônier du corps saxon, sous le nom de Wilhelmine-Frédérique. A la suite de cet heureux événement, la comtesse de Rochlitz entama une série d'intrigues pour amener l'Electeur à divorcer et à épouser sa fille légitimement. Mais alors, elle se trouva en face de Frédéric-Auguste, le frère de Jean-Georges, qui devint plus tard l'amant d'Aurore de Kœnigsmarck et le père de Maurice de Saxe.

Il avait pris le parti de sa belle-sœur et menaçait



DAMES D'HONNEUR DE LA COUR DE SAXE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

son frère de le tuer s'il continuait à la tourmenter, au point que Jean-Georges l'accusa d'être l'amant de l'Electrice.

Entre autres manœuvres, la comtesse de Rochlitz, secondée par son gendre le conseiller Bechling, fit faire par un poète gagé une espèce de poème destiné à amorcer dans l'esprit de l'Electeur la possibilité d'un double mariage. Ce factum singulier est intitulé : *Les amours du Prince Herzmuth, Duc d'Albanie et de noble Demoiselle Théonilde*. Il se compose de trois parties dans lesquelles on voit comment la dite Théonilde accorda son amour au Duc d'Albanie, comment le Prince Herzmuth communiqua à son épouse l'engagement qu'il avait pris envers Théonilde et comme quoi la Très Sérénissime Princesse Patientia-Victrix se refusa d'abord au partage, mais conclut en disant que son Prince et Seigneur était dominé par un esprit magique et qu'elle devait céder. Ensuite de quoi, se trouve traitée la question de savoir s'il est permis d'avoir plusieurs femmes, en citant dans la Bible l'exemple de Lamec et de David, et celui plus récent du Landgrave de Hesse que Luther autorisa à avoir deux femmes en disant que les princes pouvaient être bigames et même polygames.

Cet écrit, signé Louis Ismander, impressionna-t-il Jean-Georges autant que l'espérait sa belle-mère morganatique? En tous cas, il fit demander à l'empereur Léopold d'élire la comtesse de Neit-

schutz, Princesse du Saint-Empire, en lui donnant ainsi le titre suffisant pour justifier un mariage royal. En retour, il promettait à l'Empereur de se convertir au catholicisme, mais l'Empereur n'y consentit pas, sur les instances de Frédéric-Auguste qui le menaçait de faire retirer de l'armée du Saint-Empire les troupes saxonnes.

Alors, arriva l'imprévu qui est au bout de toutes les prévisions humaines. Après avoir mangé un pâté, Madeleine-Sybille se trouva très malade, ainsi que sa demoiselle de compagnie M<sup>lle</sup> de Kuthlau. Comme son ventre enflait, on crut à une nouvelle grossesse et puis, la petite vérole se déclara. Tout le corps de la jeune femme se couvrit de taches jaunes et vertes, et ensuite d'une croûte noire. Elle mourut le 6 avril 1694. Son amant pensa qu'elle avait été empoisonnée et fit ouvrir son corps, mais on n'y trouva aucune trace de poison. Le médecin de la Cour attribua cette intoxication à l'usage qu'elle faisait de mouches cantharides pour se maintenir en état de volupté.

Le corps décomposé et puant fut placé dans un linceul de velours cramoisi, orné de ganses d'or, de dentelles et de joyaux; au bras qui tombait en lambeaux était attachée une agrafe en brillants surmontée d'un portrait de l'Electeur entouré de diamants; les doigts putréfiés étaient couverts de bagues. Le catafalque fut placé dans une chapelle funéraire et veillé par douze trabans. Le surlendemain, des

funérailles solennelles furent célébrées : le corbillard traîné par six chevaux lamés d'argent et surmonté d'une couronne princière, suivi par soixante carrosses de deuil dans l'un desquels était l'Electeur.

Tous les bourgeois de la ville, sous peine d'amende, durent faire la haie sur le passage du cortège, le crêpe au bras et au chapeau. Un homme sur huit portait un cierge allumé. Après le service solennel à Sainte-Sophie, le corps fut déposé dans le caveau funéraire de la famille électorale et l'Electeur composa lui-même l'épithaphe :

« Ici repose en Dieu, la très haute et très puissante Dame Marie-Madeleine-Sybille, Comtesse du Saint-Empire Romain, qui, unie à un époux, se montra toujours la mère dévouée de son enfant et la fidèle sujette de son Prince auquel elle était égale, car elle avait été aimée par lui, matrimonialement. De même qu'elle était jeune encore, elle était douce, de mœurs décentes et douée de nombreuses vertus. En somme, elle présentait la réunion de toutes les plus excellentes qualités.

« C'est ce qui fait qu'elle laisse dans tous les cœurs d'impérissables regrets après n'avoir vécu que dix-neuf ans. Adieu jusqu'à l'éternité, ô âme chérie! »

Sitôt après les funérailles, la comtesse de Rochlitz, justement désireuse de garder son influence sur l'Electeur, s'efforça de lui donner une maîtresse de sa main, qui était l'ancienne lectrice de sa fille,

M<sup>lle</sup> Agnès-Dorothée de Kuthlau, bien qu'elle fût fiancée au sieur de Poneckau. Comme Jean-Georges paraissait vouloir s'enfoncer dans son chagrin, elle lui amena elle-même au Palais la Demoiselle et lui tint ce petit discours réaliste :

« Monseigneur, vous ne pouvez pas renoncer maintenant au monde entier pour l'amour de ma fille. Rappelez-vous ce que fit l'ami de votre vénéré père, le colonel de Malzaki qui, trois jours après la mort de sa femme coucha avec la femme de chambre d'icelle. Couchez avec la Kuthlau. Vous ne vous en porterez que mieux et tous vos sujets s'en réjouiront. »

On ne sait pas si l'Electeur Jean-Georges IV suivit ce conseil maternel, parce qu'il prit la petite vérole et mourut trois semaines après Madeleine-Sybille. Son frère Frédéric-Auguste fut couronné et aussitôt la roue de la fortune tourna au grand dam de M<sup>me</sup> de Rochlitz.

Le premier geste du nouvel Electeur fut de faire déterrer Madeleine-Sybille pour enlever au cadavre les bijoux de son frère. Les restes décomposés furent enfouis dans un champ hors de la ville.

Après quoi la comtesse de Rochlitz fut arrêtée et emprisonnée à l'Hôtel de Ville, dans la salle des Quatre Temps, sous l'accusation d'avoir prostitué sa fille à l'Electeur défunt et profité de cette prostitution pour faire toutes sortes de concussions et trafics d'influence. Enfin et surtout pour avoir

employé, afin de fixer la passion de l'Electeur, des moyens de sorcellerie.

Depuis l'avènement de sa fille son mari avait en effet été créé lieutenant-général avec quatre cents thalers par mois; ses deux fils, colonel des grenadiers à cheval et adjudant avec un traitement de cent vingt thalers. Elle-même avait touché de grosses subventions pour frais de table et de nombreuses livraisons en nature, bois, bougies et vins. Plusieurs fois elle s'était fait livrer des marchandises par les commerçants de Leipzig, en leur promettant la fourniture de la Cour. L'Electeur ayant fait don à sa maîtresse du montant des amendes, la Comtesse avait pris chez un commerçant condamné à quinze cents thalers d'amende, des marchandises pour une valeur de treize cents thalers en lui promettant qu'il serait dispensé de payer l'amende. De complicité avec son secrétaire et l'inspecteur de la Monnaie, elle avait participé à une émission de faux thalers et prélevé une somme considérable sur la caisse de l'armée; enfin, elle avait emporté après la mort de sa fille tout l'argent comptant, des bijoux et un collier de perles faisant partie de ce qu'on appelle la « voûte verte électorale ». Ceci avec l'aide de la Comtesse Arnim, Grande-Maîtresse de la maison de Madeleine-Sybille.

D'après tous les témoignages, c'était elle qui conduisait sa fille au château quand elle devait passer la nuit avec l'Electeur. Sitôt que les amants étaient

couchés, elle s'approchait du lit et les bénissait en faisant des signes de croix. Lorsque Madeleine-Sybille fut enceinte, l'Electeur se gratta la tête et dit à la Comtesse qu'il faudrait élever cet enfant en secret. Mais elle lui déclara vivement que sa fille n'entendait pas que son enfant fût abandonné à la canaille et que l'Electeur devait imiter la conduite que Louis XIV avait tenue avec ses bâtards.

Elle disait souvent à sa fille : « Il faut que l'Electeur te regarde comme sa femme; il doit faire tout ce que tu veux, même s'il se met d'abord en colère; ce n'est qu'un moment de rage à passer. »

Et Jean-Georges confiait à Madeleine-Sybille : « Ma Louloute, notre amour n'aurait pas duré si ta mère n'y avait pas aidé, car elle fait faire aux gens tout ce qu'elle veut. »

Elle avait, maternellement, attaché au cou de Madeleine le portrait de Son Altesse avec un ruban couleur de pensée et des cheveux de Son Altesse. D'reste, après la mort de sa fille, elle attacha ce même ruban au cou de la Kuthlau et en y ajoutant des petits sacs de parfum que Madeleine-Sybille portait sous les bras. Enfin, il était manifeste qu'elle avait préparé et antidaté, de complicité avec son gendre le conseiller Bechling, la promesse de mariage faite par l'Electeur.

« Ainsi, disait-elle à qui voulait l'entendre, si le Consistoire ne voulait pas permettre à l'Electeur d'avoir deux femmes, il fallait lui laisser Madeleine-

Sybille qui était la première en date, d'autant plus que la copulation prononcée par des prêtres n'est qu'une union charnelle... »

Jugeant ces charges suffisantes, l'Electeur Frédéric-Auguste ordonna la mise en jugement de la Comtesse devant un Tribunal composé du bailli et des échevins de Dresde, assistés par deux docteurs de la Faculté de Droit de Leipzig et le Conseil des échevins de cette ville.

En même temps que la Comtesse, furent jugés sa femme de chambre, la Nitschin, son secrétaire et une vieille sorcière qui s'appelait Anne Susterine, surnommée la Marguerite. Elle habitait une cabane dans la forêt de la Sprée, en Basse-Lusace et avait été amenée à la Comtesse de Rochlitz par Saladin, cet étrange professeur de langue française.

La loi civile ne permettait pas que la torture fût appliquée pour les délits de droit commun, mais dans tous les cas où la sorcellerie était en jeu. Il est très probable qu'elle fut infligée à la comtesse de Rochlitz avec certains ménagements mais la vieille Marguerite fut torturée consciencieusement.

« Comme elle avait sur la poitrine une cicatrice à peu près guérie, le bourreau lui appliqua un instrument pointu; et ce qui marqua bien qu'elle était sorcière, ce fut qu'elle ne donna aucun signe qu'elle sentît cette pointe. Ce ne fut que lorsqu'on lui eut demandé si elle la sentait qu'elle se mit à pousser des cris perçants. Aucun sang n'a coulé de la blessure

et il a été observé que, pendant toute la durée de la torture, son corps est demeuré complètement froid, ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux gens de cette espèce; et il n'a coulé de son front aucune goutte de sueur, circonstance dont le bourreau lui-même a été surpris. »

M<sup>me</sup> de Rochlitz eut bientôt fait d'avouer ce qu'on voulait lui faire dire et qui, après tout, était peut-être vrai :

PRIMO : qu'elle avait chargé la vieille Marguerite de lui apporter un philtre destiné à ce que sa fille reconquît le cœur de Haxthausen, avant de devenir la maîtresse de l'Electeur; lequel philtre se composait de deux petits sacs remplis d'herbes et d'un parchemin sur lequel était écrit le nom de Haxthausen. Ensuite, Madeleine-Sybille avait composé une mixture de ses propres cheveux, de son urine et des balayures ramassées aux quatre coins de sa chambre à coucher. Tout en prononçant des paroles magiques, elle avait pilé ces ingrédients pour en faire une poudre et l'avait jetée au feu avec les deux petits sacs d'herbes. Il paraît d'ailleurs que ce philtre, souverain pour réveiller l'amour endormi, est aussi employé avec succès contre la fièvre chaude.

SECUNDO : qu'elle avait mis dans la poche du gilet de l'Electeur des cheveux pris aux parties du corps les plus secrètes de sa fille.

TROISIÈMEMENT : qu'elle avait fait en cire l'effi-

gie du Prince et que sa fille avait placé dans la main gauche de la statuette un parchemin sur lequel étaient écrits des caractères d'une langue inconnue, copiés dans un livre appartenant à son maître de langue française, Saladin. Ensuite, elle avait mis un morceau de ce papier dans la bouche de la statuette. Saladin avait encore donné à son élève une plume de corbeau afin qu'elle écrivît quelques signes sur la main de l'effigie... Ces pratiques abominables avaient provoqué la mort de l'Electeur et la preuve en est, que quelques jours après la mort du Prince, la Nitschin, première femme de chambre de M<sup>me</sup> de Rochlitz était venue trouver la Drandorf, femme du premier chevalier du Guet et lui avait dit que c'était sa maîtresse qui avait fait mourir l'Electeur, avec son aide et l'aide de la sorcière Marguerite.

« Nous l'avons brûlé à petit feu et rien ne me faisait autant de peine que de le voir tant souffrir. Il se tortillait comme un ver; le cœur lui brûlait dans le corps comme une chandelle. Quand il est mort, son cœur était tout noir et ratatiné. Cependant ce n'est pas son corps, mais son esprit que nous avons voulu martyriser pour qu'il ne se détachât pas de la Neitschutz.

QUATRIÈMEMENT : d'avoir fait boire à l'Electeur une poudre composée avec une muscade avalée et digérée trois fois.

La perquisition faite chez elle avait fait découvrir plusieurs petits sacs contenant des chiffons avec des



taches de sang, un morceau de corail blanc, une petite peau toute ratatinée qui paraissait être celle d'un enfant mort-né, le portrait de saint Athanase sur parchemin, avec cette inscription latine : *Effigies sancti Anastasi cujus apperit fugeri doemones morbosque curare*. Enfin l'image du Sauveur sur taffetas rouge et un morceau de papier contenant un fragment de fleur rouge.

La Nitschin avait encore déposé devant le Tribunal qu'un jour M<sup>me</sup> de Rochlitz ayant fait arroser avec de l'eau coupée d'urine de sa fille le seuil de la chambre de l'Electeur, Jean-Georges s'était mis dans une grande colère et avait menacé de la faire arrêter, et que le lendemain, elle avait jeté dans le chocolat de l'Electeur une poudre qui l'avait rendu malade.

Enfin, le bourreau déclara que la comtesse de Rochlitz était possédée par deux démons dont il avait eu beaucoup de peine à venir à bout. Mais un des docteurs qui assistaient à l'exécution affirma qu'il y avait trois démons et qu'il était parvenu à en chasser deux; tout ce qu'il avait pu faire relativement au troisième, qui s'appelait Frenzel et qui était le démon de l'amour, avait été de conclure avec lui un pacte par lequel le dit Frenzel consentirait à abandonner la comtesse pourvu qu'on lui procurât une pièce d'un pfennig de Bavière, toute noire. La comtesse reconnut d'ailleurs, après quelques minutes d'estrapade, qu'elle portait constamment

sur elle ce Frenzel dans une boîte en or, mais qu'il n'était visible que pour elle seule.

La cause étant suffisamment entendue, le jugement fut rendu six semaines après l'ouverture du procès. La Marguerite, condamnée à être fouettée et chassée du pays, mourut en prison. La Nitschin, le secrétaire de M<sup>me</sup> de Rochlitz et son gendre Bechling furent seulement emprisonnés et libérés au bout de quelques mois. La comtesse fut aussi remise en liberté après dix-huit mois de détention. Elle mourut en 1713, à l'âge de soixante-trois ans, dans une des terres de son fils qui était devenu major général. Comme le château avait été détruit par un incendie, elle aida de ses propres mains les maçons qui le rebâtissaient. Elle ne parlait jamais de son procès et dissimulait sous des mitaines les traces qu'avaient laissées à ses poignets les cordes de l'estrapade.

## LE PROCÈS DE SOPHIE-DOROTHÉE DE HANOVRE

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle la principauté de Brunswick s'était émiettée en trois duchés, Brunswick-Wolfenbittel, Brunswick-Lunebourg-Hanovre et Brunswick-Zell. Au xvii<sup>e</sup> siècle ces duchés appartenaient aux trois frères, Ernest-Auguste, Georges-Guillaume, et Jean-Frédéric.

Ernest-Auguste après avoir été d'abord Prince-Evêque d'Osnabruck, était devenu après la mort de Jean-Frédéric, Duc et puis Electeur de Hanovre.

Il avait épousé la princesse Sophie, fille de l'Electeur Palatin et de la fille du roi Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre.

Pauvre, peu jolie, mais la taille belle et la démarche princière, la princesse Sophie parlait plusieurs langues, connaissait l'astronomie et correspondait avec le célèbre philosophe Leibnitz qui devint un familier de la cour de Hanovre. Mais elle était ambitieuse, sèche, dominatrice. Elle méprisait son mari. Ses deux fils, Georges et Maximilien, lourdauds, goinfres et batailleurs étaient de véritables reîtres.

Cependant, la Cour de Hanovre était aussi bril-

lante que pouvait l'être une petite cour allemande à cette époque, c'est-à-dire, une lourde imitation de la Cour de Versailles dont l'éclat rayonnait alors sur toute l'Europe. Ernest-Auguste, grand mangeur, grand buveur, chassait, mangeait, aimait ses maîtresses et s'occupait méticuleusement d'administrer son petit royaume, tandis que sa femme philosophaît. Mais, elle n'avait pas les yeux si perdus dans le ciel qu'elle oubliât ce qui se passait sur la terre et elle comptait ses revenus aussi soigneusement, que les étoiles.

La petite cour de Zell contrastait avec celle de Hanovre par la décence, le bon goût et la richesse sans faste qui y régnaient. Le Duc Georges-Guillaume était tout différent de son frère. Paisible, doux et poli, il avait beaucoup voyagé, vécu de longues années à Venise avec une chanteuse italienne et avait ramené à Zell un fils naturel et plusieurs artistes. Ses ministres avaient alors voulu le marier avec la princesse Sophie, mais le contrat de mariage signé, au dernier moment, effrayé par l'omniscience du bas-bleu, le cœur lui manqua et il avait proposé à son frère Ernest-Auguste de se substituer à lui. La princesse Sophie en fut sans doute quelque peu vexée mais elle n'accusa pas le coup, déclara qu'elle ne tenait qu'à un bon établissement et que si le frère cadet lui apportait les mêmes avantages que l'aîné, le troc lui était indifférent.

A la suite de cet accord, Georges-Guillaume décida

de rester célibataire, mais il comptait sans l'amour.

A Breda où s'étaient réfugiées après la révocation de l'édit de Nantes plusieurs familles de la noblesse protestante française, il avait rencontré dans un bal chez la princesse de Tarente, une jeune fille poitevine, la fille du marquis d'Olbreuse, dont il s'était épris. D'abord il lui avait offert de l'argent qu'elle refusa, jugeant que la fille d'un marquis français pouvait être épousée sans dérogation par un petit prince allemand.

Cependant, la vie était très libre à Breda. Mascarares et bals s'y succédaient et la princesse Marie, femme de Guillaume d'Orange écrivait à sa sœur :

« Nous jouons tous les soirs de petites comédies chez la reine de Bohême et c'est plaisir de voir les passades qui se font entre les dames et leurs cavaliers. Elles ne prennent pas la moindre peine pour cacher leurs inclinations. »

Malgré l'aimable entremise de la princesse de Tarente, Eléonore d'Olbreuse tint bon jusqu'à ce que Georges-Guillaume lui offrît de l'épouser, mais à cause du traité qu'il avait fait avec son frère, le Duc ne pouvait s'engager qu'à lui offrir un mariage morgantique qu'elle accepta, d'autant plus volontiers que, sur ces entrefaites, Georges-Guillaume était devenu Duc de Zell après divers arrangements pécuniaires avec son frère.

La belle Eléonore fut reçue au château par le Duc et sa belle-sœur Sophie, qui la détestait et l'appe-

lait « Le petit paquet de boue ». On lui offrit dans la Chambre ducale une collation de café et de biscuits salés. Elle prit le nom et le titre de comtesse de Harbourg, du nom d'une terre appartenant au Duc de Zell.

Cependant, quand elle était à Hanovre au palais ducal, elle n'avait pas le droit de s'asseoir à table, et devait regarder manger les Princes, assise sur un tabouret au fond de la salle. Elle se consolait d'ailleurs facilement de ne pas prendre part à leurs agapes de saucisses grasses et de choux rouges mélangés d'oignons et de gingembre, arrosés de bières épaisses, après quoi, la Duchesse Sophie épongeait avec sa serviette sa figure luisante et disait à Eléonore :

« Maintenant vous pouvez aller aider votre angélique sœur avec vos saucières », se moquant ainsi d'Eléonore et de sa sœur Angélique qui se cuisinaient un repas à la française dans leur cabinet de toilette.

Le 15 septembre 1666, la duchesse de Zell eut une fille qu'elle appela Sophie-Dorothée, et quelque temps après, pour remercier le Duc de Zell de lui avoir fourni des troupes, l'Empereur d'Allemagne reconnut officiellement l'existence de la Comtesse de Harbourg en lui donnant le titre de Comtesse de Willemsbourg qui était un titre d'Empire. Dès lors, moyennant une somme importante, Ernest-Auguste autorisa son frère à épouser la Comtesse de Willems-

bourg, l'empereur donna son assentiment et déclara que Sophie-Dorothée porterait le nom et les armes de Princesse de Brunswick-Lunebourg. La Duchesse Sophie put écrire à sa nièce la Duchesse d'Orléans :

« Nous allons être obligés de dire Madame la Duchesse au petit paquet de boue, car y a-t-il un autre nom pour cette intrigante médiocre qui vient de nulle part. »

A quoi la Palatine répondit aussi aimablement;

« De nulle part, vous vous trompez, ma chère tante, elle vient d'une famille française, c'est-à-dire de gens qui doivent leurs titres à une fraude. »

En 1682 la Princesse Sophie-Dorothée avait seize ans; c'était une charmante jeune fille blonde avec des yeux noirs, de jolie taille, unissant la grâce et la vivacité françaises au charme de la sentimentalité allemande.

Elle avait déjà été demandée en mariage par le Prince Georges de Danemark. Mais un soir que la Reine de Danemark avait invité la Duchesse de Zell à dîner, elle lui avait fait une avanie en refusant de l'embrasser. Eléonore s'était vengée en disant que le dîner était détestable, d'où la brouille, le mariage rompu et la grande joie de la Duchesse Sophie qui écrivit à sa nièce :

« Bien fait, pensez-vous, un fils de roi à cette bâtarde, ma parole, il faut venir du Poitou pour être si impudente. »

A cette époque la petite princesse Sophie-Dorothée



SOPHIE-DOROTHÉE DE HANOVRE.

aimait comme une enfant peut aimer, un beau jeune homme suédois qui s'appelait Jean-Christophe Philippe de Kœnisgmarck. Il avait été envoyé à la Cour de Zell par son oncle Othon-Wilhelm pour y apprendre les belles façons, en qualité de page du Duc.

Il descendait d'une lignée de grands seigneurs, tous gens de guerre, riches et puissants. Son grand-père avait été un des plus formidables reîtres de la guerre de Trente ans, célèbre par ses violences, ses rapines et ensuite sa vie fastueuse à Stockholm. Son père, après avoir guerroyé toute sa vie, avait écrit plusieurs ouvrages, était devenu Président de l'Académie de Stockholm et protecteur de plusieurs artistes qu'il entretenait.

Georges-Guillaume qui était un sentimental pratique aurait accepté le mariage de sa fille avec un jeune homme fort riche et de haute naissance, mais la duchesse Eléonore était plus ambitieuse. Elle avait préparé pour sa fille un mariage princier avec son cousin le duc Antoine-Ulrich de Wolfenbuttel qui réunirait les deux principautés. Sophie-Dorothée s'y était d'ailleurs prêtée sans trop de difficultés. Elle savait qu'une princesse n'épouse pas qui veut et son cousin Ulrich ne lui déplaisait pas. Il était fin et doux, qualité rare dans les cours allemandes à cette époque. Elle pleura Koenisgmarck comme une enfant pleure une poupée, puis se consola.

Le mariage était décidé et Antoine-Ulrich devait

venir avec son fils à Zell pour fêter l'anniversaire de Sophie-Dorothée le 15 septembre 1682 et après le repas déclarer officiellement les fiançailles.

Mais alors l'Electrice Sophie de Hanovre se manifesta. Le mariage de Sophie-Dorothée avec son cousin faisait entrer une immense fortune dans la maison de Brunswick-Zell. Au contraire son fils Georges-Louis, qui avait vingt-deux ans, paraissait difficile à marier. Petit, brun, épais, la tournure et les gestes gauches, il n'avait ni l'élégance ni la bonne grâce de son père, ni l'intelligence de sa mère. Ce n'était qu'un bon reître, d'ailleurs d'une scrupuleuse honnêteté.

Pour donner un peu de la façon des Cours à son fils, elle l'avait envoyé pendant quelque temps à Versailles et puis à Londres, avec l'arrière-pensée qu'il pourrait peut-être épouser la princesse Anne, d'Angleterre. Mais les deux jeunes gens se déplurent vivement et Georges-Louis revint à Hanovre à peine dégrossi.

Ce fut alors que, sur le conseil de Guillaume d'Orange, elle pensa à marier son fils avec sa cousine de Zell. La jeune fille apportait en dot une fortune considérable et Georges-Louis l'espoir de la succession au trône d'Angleterre.

Mais le temps pressait; l'Electrice avait été prévenue au dernier moment des projets de mariage de sa nièce. Elle partit en hâte pour Zell et son carrosse entra dans la cour d'honneur du château quelques moments avant celui des Wolfenbuttel. Elle demanda

à voir le duc de Zell. On lui dit qu'il faisait sa toilette. Elle monta impatiemment l'escalier et entra dans le cabinet de son beau-frère qui s'ouvrait sur la chambre à coucher où la duchesse de Zell était encore dans le lit conjugal, au fond de l'alcôve.

La duchesse Sophie commença aussitôt l'attaque. Elle fit valoir la succession probable de son fils au trône d'Angleterre avec de tels arguments que le duc se laissa persuader et entrant dans la chambre de sa femme lui annonça tout de go que sa parole était engagée et le mariage décidé.

Vainement Eléonore supplia son mari de ne pas édifier aussi précipitamment le malheur de sa fille, rien n'y fit. Elle dut annoncer à Sophie-Dorothée la décision de son père en lui faisant valoir l'espérance de devenir un jour reine d'Angleterre.

Sophie-Dorothée n'était pas encore à l'âge de l'ambition. A aucun prix elle ne voulait épouser ce lourdaud, cet épais Georges-Louis. Elle montra à sa mère dans un livre des contes de fées une vignette qui représentait Barbe-Bleue.

« N'est-ce pas, maman, le portrait du Prince Georges? »

Elle rêvait d'ailleurs souvent de Barbe-Bleue, par un singulier pressentiment.

Cependant, le duc de Wolfenbuttel et son fils venaient d'arriver. Georges-Guillaume vint au-devant d'eux et pour brusquer les événements leur annonça les fiançailles de sa fille avec son cousin Georges-Louis.

Antoine-Ulrich et son fils remontèrent immédiatement dans leur carrosse, et ne parurent plus à Zell. Georges-Guillaume remit à sa fille un présent que Sophie de Hanovre avait apporté à tous risques. C'était une miniature de Georges-Louis, entourée de diamants.

La petite Princesse furieuse jeta le portrait contre le mur où il se brisa. Son père la menaça de l'enfermer dans un cachot et ensuite de la mettre au couvent.

Bernstorff et de Grootte, ministres de Hanovre et de Zell, préparèrent le contrat qui fut d'ailleurs établi au détriment de la Princesse Sophie-Dorothée, en la laissant sous la dépendance de son mari malgré qu'elle apportât en dot avec la terre de Willemsbourg une rente de cent mille thalers.

La Duchesse Sophie revint à Hanovre et écrivit à sa nièce :

« Cent mille thalers sont bons à prendre sans parler d'une jolie femme qui trouvera son maître dans mon fils Georges-Louis. C'est le garçon le plus tête de cochon qui ait jamais existé et qui a autour de son cerveau une croûte si épaisse que je défie un homme ou une femme de jamais découvrir ce qu'il y a dessous. Il ne tient pas beaucoup au mariage mais les cent mille thalers l'ont tenté. »

La mariage fut célébré dans la chapelle du Château de Zell le 21 novembre 1682 et sitôt après les jeunes époux partirent pour Hanovre dans un carrosse de gala traîné par six chevaux blancs.

Pendant une semaine les fêtes populaires, les bals et les galas se succédèrent à la Cour. Ernest-Auguste se déclara très satisfait de sa belle-fille et même la duchesse Sophie lui montra quelque aménité. Mais elle se trouva dès l'abord en présence d'une redoutable ennemie qui était la Baronne de Platen, la maîtresse en titre d'Ernest-Auguste.

Elle était la fille d'un certain comte de Meissembourg, ancien officier ruiné et vivant d'expédients qui s'était activement employé, dès que ses filles étaient devenues en âge suffisant, à tirer parti de leur beauté.

Il avait d'abord essayé de les lancer à la Cour de Versailles, mais elles y avaient échoué piteusement. Il les avait ramenées à Hanovre où les levées étaient plus faciles. Les jeunes Princes Georges-Louis et Frédéric-Auguste revenaient d'un voyage à l'étranger en compagnie de leurs gouverneurs Platen et Busche. Pour cette circonstance, les demoiselles Meissembourg composèrent une pastorale qui fut représentée le soir dans le parc illuminé; toutes deux chantaient et dansaient costumées en bergères.

Un mois après Clara-Elisabeth était la maîtresse du Duc Ernest-Auguste et Catherine-Marie celle de son fils Georges.

Pour leur donner un établissement à la Cour, Ernest-Auguste maria sa maîtresse avec Platen qui devint baron puis comte, M<sup>me</sup> de Platen fut nommée

dame d'honneur de la Duchesse Sophie et Catherine-Marie épousa de Busche.

La Duchesse Sophie fit semblant d'ignorer ce qu'elle ne pouvait pas empêcher et se consola avec l'astronomie qui suffisait à son bonheur.

Mais la Baronne de Platen était aussi intrigante et ambitieuse que coquette. Jusqu'à l'arrivée de Sophie-Dorothee elle était la beauté régnante de la Cour de Hanovre. Le château de Monplaisir que lui avait donné Ernest-Auguste rivalisait de luxe avec la résidence d'Herrenhausen qui était la maison d'été des Ducs de Hanovre. Il y avait à Monplaisir une orangerie, des parterres d'eau, des fontaines, des terrasses et un pèuple de statues comme à Versailles.

L'arrivée de Sophie-Dorothee aussi jolie et beaucoup plus jeune qu'elle lui fut cruelle. Elle s'imagina que le Duc était amoureux de sa belle-fille et sa jalousie devint bientôt de la haine. Elle ne pardonnait pas non plus à Sophie-Dorothee que sa sœur eût été renvoyée de Hanovre et exilée loin de la Cour. Sophie-Dorothee eut le tort de ne pas s'en inquiéter et de s'amuser à piquer au jeu sa rivale.

Elle n'avait d'ailleurs rien d'autre à faire au cours de la vie indolente que nous a racontée sa dame d'honneur et confidente Eléonore de Knesebeck. Elle se levait tard, ne paraissait que vers une heure de l'après-midi aux lourds repas de famille; après quoi elle allait se recoucher. Vers cinq heures elle sortait dans un carrosse doré avec sa dame d'honneur, puis

rentrait s'habiller pour le souper auquel les dames assistaient en grande toilette, parées de tous leurs bijoux; ensuite réception, concert, jeux de cartes. A minuit le coucher.

Bien que Georges-Louis négligeât sa femme, voyageant ou guerroyant, il arriva tout de même que le 30 octobre 1683 la princesse mit au monde un fils qui devait être Georges II d'Angleterre et cet événement qui aurait dû rapprocher les deux époux les sépara définitivement.

La baronne de Platen saisit cette première occasion pour se venger de la Princesse. Après avoir essayé vainement de faire revenir sa sœur, elle appela à la Cour une jeune fille de Hanovre qui s'appelait Mélusine Hermengarde de Schulenburg. Elle était longue, rêveuse, blanche et rose et tout à fait inintelligente.

M<sup>me</sup> de Platen lui fit jouer une pastorale devant Georges-Louis qui s'en amouracha immédiatement. La jeune fille hésita quelque temps puis étant pauvre céda. Le Prince Georges afficha officiellement sa liaison, donna à M<sup>lle</sup> de Schulenburg un hôtel somptueux où il allait la voir tous les jours officiellement dans un carrosse à six chevaux.

Sophie-Dorothee n'avait jamais aimé son mari. Mais son amour-propre s'offensa. Elle voulut aller se plaindre à ses parents. Sa mère compatit à ses peines mais ne pouvait rien faire pour elle. Son père qui tenait avant tout à sa tranquillité lui con-



seilla la patience et la soumission. Elle revint à Hanovre malheureuse et dépitée.

Ce fut alors que Kœnisgmarck réapparut dans sa vie. Il arrivait d'Angleterre où il avait été mêlé avec son frère à un procès scandaleux; il venait de réaliser plusieurs héritages et menait un train de grand seigneur. Il avait vingt-deux domestiques et cinquante chevaux à l'écurie; sa sœur Marie-Aurore, qui devint la maîtresse d'Auguste de Saxe et la mère du fameux Maréchal de Saxe, vivait à Hanovre et éblouissait la ville de sa beauté.

Nommé par le Duc Ernest colonel des gardes, vivant dans l'intimité des Princes, il retrouva sa petite amie d'autrefois, belle et princesse et projeta d'ajouter à la liste de ses conquêtes cette prise royale. Cependant, il est certain que par la suite il s'éprit d'elle sincèrement. Elle, confiante, déjà amoureuse, lui raconta toutes les tristesses de sa vie sans savoir qu'il était l'amant de M<sup>me</sup> de Platen. Elle en fut bientôt avertie.

A l'occasion de l'arrivée à Hanovre de l'envoyé anglais les Princes donnèrent un bal où Kœnisgmarck et la princesse dansèrent une pavane, lui en habit rose et argent, elle en Flore, sans un bijou, couronnée de fleurs. Toute la noble compagnie admira la grâce de ce beau couple. La comtesse de Platen furieuse affecta de prendre avec Kœnisgmarck une attitude de familiarité provocante.

Le lendemain, lorsque Kœnisgmarck vint voir

Sophie-Dorothée, il la trouva en larmes. Elle lui reprocha sa trahison et ce fut son premier aveu. Cependant à l'automne, lorsque Kœnisgmarck partit avec le prince Charles à la tête des troupes hanovriennes pour aller combattre les Turcs en Morée, les deux jeunes gens se firent de tendres adieux sans que le mot d'amour fût encore prononcé.

La campagne de Morée fut désastreuse. Sur onze mille soldats fournis par les Ducs de Zell et de Hanovre, cent trente seulement revinrent. Kœnisgmarck eut la chance de ne pas être blessé et retourna à Hanovre.

Dans la joie de le retrouver vivant après de cruelles inquiétudes, Sophie-Dorothée lui laissa voir son amour et Kœnisgmarck ne lui cacha pas le sien.

Il rompit ses relations avec M<sup>me</sup> de Platen qui tourna son amour en haine. Au mois de juin elle trouva l'occasion de se venger, en atteignant sa rivale.

Pendant un bal Sophie-Dorothée avait oublié sur la table du souper une paire de gants brodés que son mari lui avait rapportés de Flandre. M<sup>me</sup> de Platen les prit, les cacha dans sa robe et entraîna Kœnisgmarck vers un des pavillons du jardin pour lui faire une scène de jalousie.

Or, son complaisant mari s'était entendu avec elle pour passer à ce moment sous les fenêtres du pavillon avec le Prince Georges-Louis. En apercevant les deux hommes la Baronne feignit la peur d'être surprise, quitta brusquement le pavillon en tirant Kœ-

nigsmarck par la main, et laissa tomber les gants de la princesse.

Georges reconnut Kœnigsmarck mais non la femme masquée et demanda qui elle était. Platen feignit de l'ignorer et ramassa le gant que Georges-Louis avait donné à sa femme. Comme il soupçonnait depuis quelque temps l'intimité croissante entre elle et Kœnigsmarck il la crut coupable et le lendemain lui fit une scène violente qui détermina leur séparation.

Pour arrêter le scandale qui commençait, Kœnigsmarck alla passer quelques mois à Dresde à la Cour de l'Electeur Auguste de Saxe et ce fut alors que commença la correspondance des deux jeunes gens.

La plupart des lettres qui avaient été confiées par Kœnigsmarck et Sophie-Dorothee à Catherine-Amélie de Lowenhaupt, la sœur cadette de Kœnigsmarck, parvinrent d'héritage en héritage entre les mains du Comte de Lagardie qui les garda dans les archives du château de Loberod. En mourant il les laissa à la bibliothèque de l'Université de Lund. Le sous-conservateur en prit une copie, la donna ou la vendit à M<sup>me</sup> Everett-Green, auteur de plusieurs travaux historiques qui finit par la céder au British Museum. L'original est encore à Lund.

Le dossier renferme deux cent cinquante lettres. Celles de Kœnigsmarck, sans orthographe, écrites d'une grosse écriture rapide sur des morceaux de

papier pliés et cachetés, portent un cachet en cire rouge et noire qui représente un petit cœur enfermé dans un cœur plus grand et la devise « Que votre cœur soit ainsi dans le mien. » Un autre cachet montre un cœur brûlant sur un autel éclairé par un rayon de soleil, avec cette inscription : « Rien d'impur ne m'allume. »

Les lettres de la princesse sont écrites sur un joli papier, toutes du même format, en plusieurs écritures différentes, sans doute déguisées.

Une série de chiffres et de surnoms dissimule les noms de personnes.

La Confidente, la Sentinelle, la Gouvernante est M<sup>lle</sup> de Knesebeck.

Le Prince Georges-Louis — le Réformateur!

Don Diégo — L'Electeur Auguste.

La Romaine — L'Electrice Sophie.

Le Duc de Zell — Le Grondeur.

La Baronne de Platen — La Perspective.

La Princesse Sophie-Dorothee — Léonisse.

La Schulenburg — La petite louche.

Kœnigsmarck est le chevalier Tircis.

Les lettres de Kœnigsmarck sont pour la plupart, prétentieuses, alambiquées ou grossières. Celles de la princesse sont toutes touchantes, tendres et sincères.

Les unes précèdent, les autres suivent le moment impossible à préciser où Sophie-Dorothee se donna entièrement à Kœnigsmarck :

*Kœnigsmarck à Sophie-Dorothée,*

« Vous m'avez imposée une loi, qu'il me sera difficile à tenir, c'est d'être toute la semaine sans vous voir. C'est pourquoi j'ai fait un choix; ce n'est pas d'une belle fille mais d'un ours que j'ai dans ma chambre et qui est nourri par moi, dans l'intention que si vous me manquez de foi je lui présenterai ma poitrine pour qu'il la déchire. J'accoutume mon ours à manger le cœur des moutons et des veaux et il s'en tire déjà très bien, si j'ai besoin de lui, je n'aurai pas longtemps à souffrir. Quand donc auras-tu pitié de moi. Convaincrai-je ta froideur, me priveras-tu toujours du ravissement de goûter une joie parfaite? »

« Cette joie ne pourrait venir pour moi que dans tes bras. Si je ne puis l'y trouver tout m'est indifférent... »

Un soir à Hanovre, Sophie-Dorothée consentit à le recevoir en présence de la Confidente.

« Les moments me semblent des siècles. Que les heures sont longues à passer! ne manquez pas d'avoir sous la main de l'eau de Hongrie par crainte que l'excès de bonheur ne me fasse évanouir!

« Quoi, j'embrasserai cette nuit la plus aimable des femmes, je pourrai baiser sa bouche charmante, je pourrai entendre de ses lèvres l'aveu de mon bonheur, j'aurai la joie d'embrasser ses genoux, mes

larmes couleront le long de ses joues et de ses lèvres incomparables. »

.....  
 Pour une raison ou une autre la princesse n'a pas pu le recevoir et il lui répond de très mauvaise humeur :

« Votre procédé n'est guère obligeant, vous donnez des rendez-vous pour me laisser mourir de froid, sachez que j'ai attendu le signal dans la rue pendant une heure et demie, je ne sais plus que croire, si vous voulez vous débarrasser de moi je serai le premier à m'éloigner de vous. Adieu, je pars demain pour Hambourg. »

.....  
 Mais le lendemain, les choses s'étaient arrangées.

« J'étais d'une tristesse à pleurer, je m'étais jeté à genoux, j'appelais la mort, je m'écriais... Hélas! Dieu m'envoie un mal qui me brûle et glace le cœur de ma divinité! je ne peux pas vous dire la joie que m'a donnée votre lettre, je me hais d'avoir pensé que vous étiez inconstante et je vous jure d'avoir confiance en vous. »

*Diest, 6 novembre,*

« J'ai composé une chanson en allemand sur ma bien-aimée; je l'ai chanté dans une fête. J'ai dit aux convives que ma beauté s'appelait Léonisse; ils ont juré qu'ils boiraient leurs santés à son nom. Cela m'a

rendu plus heureux et j'ai bu avec eux. Pour rendre le vin plus agréable, j'y ai trempé un vieux ruban rouge un peu fané. Vous savez de qui vient le ruban. C'est la seule heure où j'ai eu quelque bonheur depuis trois semaines.

.....  
Après une nouvelle querelle d'amoureux.

« Je ne vois que la ruine devant mes yeux, je chercherai sur toute la terre une mort glorieuse pour l'éviter. C'est la seule chose pour laquelle il faut prier maintenant; mais puisque je ne dois pas vivre avec vous, je ne vivrai pas du tout. Je vous suis très reconnaissant de m'avoir détrompé sur votre froideur. Vous me rendez la vie en m'assurant que tout ce qu'ils vous disent ne vous monte pas contre moi... J'ai reçu la lettre d'un ami qui est dans le même état que moi, c'est pourquoi il va en Morée. Si la fortune ne change pas, je ferai cette expédition avec lui et j'espère ne jamais revenir. Peut-être saurez-vous que j'ai reçu la mort avec joie parce qu'on m'a défendu de regarder vos beaux yeux. Ah! Madame, comme vous me faites souffrir! Ce sont les joies de l'amour.

Amour vois les maux que tu fais  
Où sont les biens que tu promets  
N'as-tu pas pitié de ma peine ?

.....  
Combien plus émouvantes sont les lettres de la Princesse, une suite de cris d'amour.

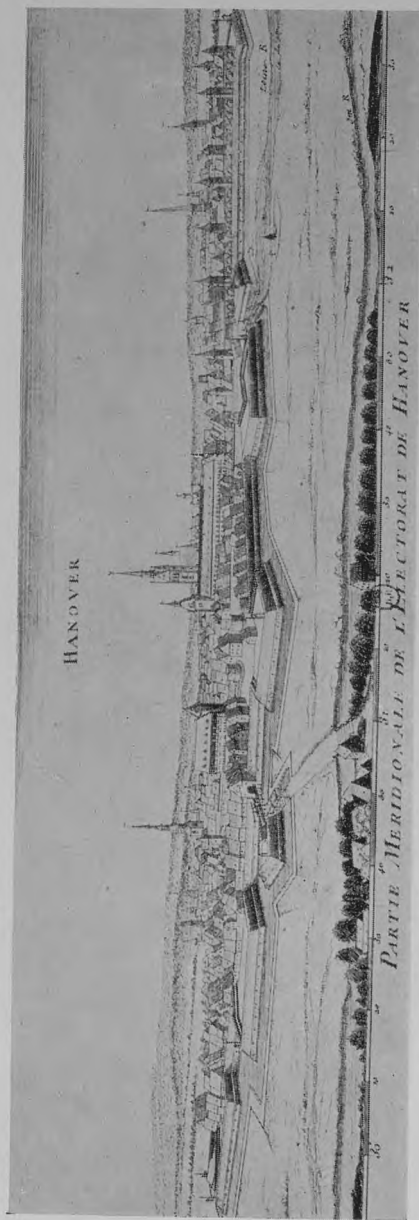
Après une séparation :

« La seule joie qui me reste, c'est de vous assurer de ma dévotion inaltérable; mon amour grandit tous les jours. Je suis heureuse de vivre dans cet endroit tranquille car cela me donne plus de temps pour penser à vous. Souvent mon père et ma mère me parlent et je ne les écoute pas. Mon cœur et ma pensée sont bien loin, près de vous. Depuis votre départ je n'ai pas eu un moment de bonheur; quand je pense que nous ne pourrions pas nous rencontrer avant cinq à six mois, je tombe dans une mélancolie que je ne peux cacher. De tristes pressentiments m'assaillent, j'ai peur d'être séparée pour toujours et qu'on élève des obstacles sur le chemin de notre bonheur. Je me vois sur le bord du précipice, vous auriez pitié de ma tristesse.

« Vous pouvez être tranquille au sujet de ma conduite, rien ne doit troubler votre quiétude. Aujourd'hui, par exemple; à peine étais-je habillée que j'ai dû dîner, après, je suis allée voir un peu ma mère, puis elle m'a renvoyée chez moi. Max m'a escortée; je l'ai laissé dans l'antichambre, je ne me suis pas arrêtée une minute. Il est plus bête que jamais; il était tout ahuri. Mon père est venu me voir, il me montre beaucoup d'attentions. J'ai joué avec Chauvet (un Français, fils d'un maréchal ferrant de Lorraine, amené à Zell par la duchesse Eléonore). Nous avons soupé. Je me suis retirée sans parler à personne. Bonsoir, il faut me coucher. Quelles tristes nuits depuis que je vous ai quitté. Soyez fidèle, mon aimé,

tout le bonheur de ma vie en dépend. Je ne vis que pour vous. »

« Quelle joie de vous savoir hors de danger!... Je me demande ce que l'Electeur de Bavière avait devant les yeux pour vous trouver laid comme le péché. S'il vous regardait avec mes yeux vous paraîtriez le plus beau, le plus charmant des hommes. Personne ne peut vous disputer la palme, vous me dites des merveilles du Duc de Richemond; je suis sûre qu'il pâlit en comparaison de vous. Vous n'auriez aucune raison de le craindre s'il devenait votre rival. Ni lui, ni aucun homme au monde ne me plairait après vous. Je pourrais encore vous faire beaucoup de compliments de ce genre, mais j'ai peur de blesser votre modestie, aussi je m'arrête... Laissez-moi vous remercier d'avoir pris tant de précautions pour mon portrait et mes lettres; elles n'étaient pas nécessaires; si vous aviez été tué, mon chagrin aurait tout découvert. Je n'aurais pas eu la force de me dominer, en effet cela me serait égal d'être perdue ou non, sans vous l'existence serait intolérable et la prison entre quatre murs plus agréable que de continuer à vivre dans le monde. Dieu merci, je n'ai plus ces tristes pensées... Ce soir, toute la cour m'a complimentée sur ma gaieté, les imbéciles croyaient que le Prince en était cause mais pour dire vrai, je n'ai pas une fois pensé à lui. Je ne peux pas vous dire la joie que j'éprouve, parce que, enfin, vous êtes content de moi.



VUE DE LA VILLE DE HANOVRE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Je ne peux pas finir, j'ai tant de bonheur à vous écrire que je passerai toute la nuit. Il faut que j'envoie la Confidente se coucher. »

« J'ai passé la nuit sans dormir, toute la journée j'ai pensé à vous en pleurant sur notre séparation. Jamais un jour ne m'a paru aussi long; je ne sais comment je pourrai prendre mon parti de votre absence. La Gouvernante me remet votre lettre à l'instant, je l'ai reçue avec ravissement. Soyez sûr que je ferai plus que je n'ai promis; je ne perdrai aucune occasion de vous témoigner mon amour. Si je pouvais m'enfermer pendant que vous êtes loin de moi, je le ferais avec joie; sans vous tout me paraît ennuyeux et désagréable. Rien ne peut rendre votre absence supportable, je me trouve mal à force de pleurer. J'espère montrer par ma vie qu'aucune femme n'a jamais aimé un homme comme je vous aime; aucune fidélité ne pourra jamais égaler la mienne. En dépit des épreuves et de tout ce qui peut arriver rien ne me séparera de vous. La vérité, bien-aimé, c'est que mon amour ne finira qu'avec ma vie.

« J'étais si changée, si déprimée aujourd'hui que même le prince mon mari a eu pitié de moi et a dit que j'étais malade, que je devrais me soigner. Il a raison, je suis malade, mon mal vient de ce que je vous aime et je ne souhaite pas d'être jamais guérie...

« Rien ne peut égaler mon chagrin d'être si loin de mon adoré. Je me suis leurrée de l'espoir que je vous

verrais après la revue; j'aurais pu le faire en toute liberté puisque le prince était absent. Cette fausse espérance m'a fait veiller deux nuits à la fenêtre; chaque personne qui passait, je croyais que c'était vous. Je ne voulais pas écouter la raison.

« N'oubliez pas vos serments, ne laissez pas l'absence diminuer l'amour que vous m'avez juré, je vous aime à la folie et la simple pensée que vous pourriez m'oublier me ferait perdre la raison. Après tout, soyez-moi fidèle ou je mourrai. Aujourd'hui la Duchesse a beaucoup parlé de votre beauté et de la régularité de vos traits. Hélas! je crains que d'autres ne s'en aperçoivent, cela me coûtera bien des larmes. »

.....

« C'est le sixième jour depuis que je vous ai quitté et je n'ai pas eu un mot de vous. Quelle négligence et quel dédain! De quelle façon ai-je mérité un traitement pareil? Est-ce pour vous avoir aimé jusqu'à l'adoration et pour avoir tout sacrifié? A quoi cela sert-il de vous le rappeler? Mon inquiétude est pire que la mort, rien n'égale les tourments que me fait souffrir cette cruelle anxiété. Quelle malheureuse destinée que la mienne, grand Dieu! Quelle honte d'aimer sans être aimée. J'étais née pour vous aimer et je vous aimerai aussi longtemps que je vivrai. S'il est vrai que vous ayez changé, j'ai beaucoup de raisons de le craindre, je ne vous souhaite d'autre punition que de ne jamais trouver, n'importe où vous irez, un amour et une fidélité égalant mon amour et

ma fidélité. En dépit du plaisir des conquêtes nouvelles, je vous souhaite de ne jamais cesser de regretter l'amour et la tendresse que je vous ai montrés. Vous ne trouverez jamais dans tout l'univers quelqu'un d'aussi tendre et d'aussi sincère. Je vous aime plus qu'aucune femme n'a jamais aimé un homme. Mais je vous dis les mêmes choses trop souvent, vous devez être fatigué. Je vous implore; ne le trouvez pas mauvais, ne me reprochez pas la triste consolation de me plaindre de votre dureté. Je suis très inquiétée de la crainte qu'ils n'aient gardé la lettre que vous deviez m'écrire de Zell. Je n'ai pas reçu un mot, tout conspire à m'écraser, peut-être pour ajouter au fait que vous ne m'aimiez plus..., je suis à la veille d'être tout à fait perdue. C'est trop à la fois, je succombe. Je finirai cela demain, j'irai communier.

.....

« Je n'espérais pas avoir sitôt de vos nouvelles, imaginez ma joie en recevant ce gros paquet. Hélas! ma joie n'a pas duré; le commencement de votre lettre est délicieux le reste est tout le contraire... Je ne suis pas satisfaite que vous soyez allé au souper de la Platen, cela me perce le cœur. Vous avez certainement une force sur vous-même que je n'espère pas imiter. Il ne m'aurait pas été possible à moi de me montrer à une fête le jour où nous nous sommes dit adieu. Je suis sûre que vous avez si bien caché vos émotions que personne ne vous a soupçonné d'être triste. Je ne veux pas vous faire de reproches;

s'il est vrai que vous m'aimez, vous devriez être fâché de le montrer si peu. Je suis sortie tard de ma chambre et je suis allée un instant seulement regarder la société jouer aux cartes... Je me suis promenée en voiture avec l'Electrice, nous étions toutes seules, elle m'a parlé de vous, elle m'a dit que vous étiez très gentil... après souper, je suis restée près de l'Electrice, elle est allée à la table et le jeu a fini un instant après. Je me suis retirée aussitôt que possible, je me suis promenée avec la confidente sous les arbres qui sont près du palais. Voyez la différence entre ma conduite et la vôtre, pensez combien mon amour est plus grand. Je fuis tout le monde, j'évite les moindres choses; je ne suis pas plutôt partie que vous oubliez vos serments. Vous vous consolez avec une femme qui me hait...

« Je n'ai pas dormi, j'ai les yeux gros comme des poings. Je n'ose pas me montrer en public... Je suis encore au lit dans l'agonie du désespoir que me cause votre conduite; elle montre si peu d'amour pour moi. Je ne me console pas, c'est la dernière chose à laquelle je m'attendais : un coup de tonnerre ne m'aurait pas plus étonnée. N'était-ce pas assez de supporter votre absence? Pourquoi m'écrasez-vous par votre cruauté?... Adieu, Monsieur. Je vous souhaite beaucoup de plaisirs, sans doute vous en trouverez de nouveaux tous les jours et vous m'oublierez tout à fait. »

En vérité, à Dresde où il était revenu pour réclamer à l'Electeur Auguste dix mille louis qu'il avait perdus aux cartes, et rejoindre sa sœur Aurore qui régnait maintenant en Saxe, Kœnigsmarek s'était comporté en soudard plutôt qu'en gentilhomme. Pendant les longues beuveries, il avait raconté à la table de l'Electeur toute la chronique galante de la Cour de Hanovre et particulièrement ses amours avec la baronne de Platen à qui ces indiscretions avaient été naturellement répétées.

Au mois d'août il revint à Hanovre au moment où le feu venait de prendre aux poudres.

A l'occasion de l'accouchement de la belle Mélusine Hermengarde, une scène violente avait éclaté entre le prince Georges-Louis et sa femme. Après les reproches et les injures Georges-Louis, sautant sur sa femme, l'avait saisie à la gorge et commençait à l'étrangler, lorsque aux cris de la Princesse, M<sup>lle</sup> de Kne-sebeck accourut. Le Prince lâcha Sophie-Dorothee évanouie en jurant qu'il ne la reverrait plus.

Aussitôt remise Sophie-Dorothee partit pour Zell dans l'intention de se mettre sous la garde de ses parents. La Duchesse de Zell prit le parti de sa fille, mais le Duc craignait une rupture avec le Hanovre au moment où menaçait une nouvelle invasion danoise. Il conseilla à Sophie de suivre l'exemple de sa belle-mère, c'est-à-dire de patienter et voulut la renvoyer le jour même à son mari. Mais la jeune femme eut une telle crise nerveuse que sur l'avis des



médecins de la Cour, le Duc consentit à la garder quelque temps auprès de lui. Pendant ce temps, maladroite, comme les passionnés, Sophie-Dorothée irritait son père par d'incessantes demandes d'argent pour préparer sa fuite avec Kœnigsmarck.

Cependant, Ernest-Auguste avait donné tort à son fils et l'avait envoyé en disgrâce à Berlin chez l'Electrice de Brandebourg. Dès que Sophie-Dorothée fut mieux portante le Duc de Zell lui ordonna de retourner à Hanovre.

Un messenger la prévint que ses beaux parents seraient heureux de la recevoir dans leur maison de plaisance de Herrenhausen qui était à dix milles de Hanovre. La route de Zell passe devant les grilles du château. L'Electeur, l'Electrice et toute la Cour solennellement réunis dans la Grande Galerie attendaient suivant l'étiquette que la Princesse vînt présenter ses hommages au chef de la famille. A l'étonnement et à l'indignation générale la Princesse ordonna au cocher de ne pas arrêter sa voiture et de pousser ses chevaux à Hanovre. Là elle s'enferma dans le château de Leine, se dit malade, refusa de voir quiconque et ne songea plus qu'à sa fuite.

Le beau Kœnigsmarck se trouvait en ce moment empêtré dans de gros embarras d'argent. Couvert de dettes, menacé d'être arrêté par ses créanciers, on peut se demander si son insistance pour engager la Princesse à réclamer à ses parents la fortune qui lui appartenait n'était pas provoquée autant par ses

nécessités pressantes que par son amour pour Sophie-Dorothée et son désir de s'enfuir avec elle.

Il avait d'abord conseillé à la Princesse de se réfugier en France, de se convertir au catholicisme et de se mettre sous la protection de Louis XIV. Sa mère était française et bien qu'elle ne se fût jamais occupée de politique, elle avait toujours manifesté sa sympathie à l'envoyé français auprès de la Cour de Hanovre.

Mais la princesse craignit de s'aliéner à tout jamais son père, ennemi avéré de la France; de plus elle pensait que la Duchesse d'Orléans, princesse Palatine, nièce et amie intime de sa belle-mère, qui avait beaucoup d'influence sur Louis XIV lui rendrait le séjour de Versailles difficile. Elle préféra chercher asile auprès du Duc Antoine-Ulrich de Wolfenbuttel, son cousin qui lui avait toujours témoigné de l'affection. Elle lui fit demander s'il consentirait à la recevoir. Il accepta avec empressement, ravi de faire pièce à Ernest-Auguste avec lequel il était brouillé.

Kœnigsmarck avait repris son service de colonel de la garde hanovrienne et correspondait secrètement avec la Princesse parce qu'il se savait épié par la Platen.

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1694 au matin, il reçut un billet de la Princesse qui lui donnait rendez-vous chez elle cette nuit. Le billet était écrit d'une écriture déguisée mais Kœnigsmarck connaissant les habitudes de sa maîtresse ne s'en étonna pas. Cependant,

Sophie-Dorothée affirma toujours qu'elle n'avait jamais écrit ce billet. A onze heures Kœnigsmarck sortit de chez lui nippé d'une veste blanche usée, de vieilles chaussures d'été, et d'un manteau brun.

Les témoins ne s'accordent pas à dire s'il était armé ou sans armes. On croit cependant qu'il avait un sabre court.

Arrivé au château, Kœnigsmarck se dirigea vers l'aile où se trouvaient les appartements de la Princesse, et donna le signal en sifflant les premières mesures d'un air connu : *les Folies d'Espagne*. M<sup>lle</sup> de Knesebeck un moment après vint le chercher et le conduisit dans la chambre de la Princesse qui en fut, dit-elle, très surprise. Les amoureux avaient beaucoup de choses à se dire, mais la plus importante fut sans doute d'arrêter le plan de leur fuite pour le lendemain.

Kœnigsmarck avait été suivi par les espions de la comtesse de Platen qui sitôt prévenue courut chez Ernest-Auguste et lui dit que Kœnigsmarck était en ce moment dans la chambre de Sophie-Dorothée.

Ernest-Auguste qui jalousait et haïssait Kœnigsmarck voulut aller surprendre lui-même les amants mais la Platen l'en détourna prétextant l'énormité du scandale et l'engagea à faire arrêter Kœnigsmarck quand il sortirait de la chambre. Elle proposa de s'en charger elle-même et le Duc lui signa un ordre autorisant le commandant du Palais

à mettre à sa disposition quatre trabans qui devaient l'accompagner et obéir à ses ordres.

Sophie-Dorothée occupait une suite de pièces placées au-dessus de la rivière. Après ses appartements il y avait un large corridor conduisant à un grand hall appelé Rittersaal, salle des Chevaliers, qui existe encore.

La Platen ordonna aux quatre trabans de se mettre en embuscade sous le manteau de la grande cheminée de la salle des Chevaliers et de tuer le premier homme qui passerait, quel qu'il fût. Elle se retira au fond de la salle.

Kœnigsmarck et la princesse s'étaient quittés après avoir arrêté le plan de leur fuite et donné rendez-vous pour le lendemain matin. M<sup>lle</sup> de Knesebeck conduisit Kœnigsmarck jusqu'à l'entrée du corridor, sans lumière. L'amoureux qui connaissait le chemin traversa la salle des Chevaliers en fredonnant. La porte extérieure avait été laissée ouverte par M<sup>lle</sup> de Knesebeck. Il la trouva fermée et essaya de l'ouvrir. N'y parvenant pas il retourna sur ses pas pour chercher une autre issue. A ce moment les quatre trabans se précipitèrent sur lui. Il essaya de se défendre acculé au mur, en blessa deux, mais tomba la tête fendue par un coup de hache. Il s'écria : « La princesse est innocente » et s'évanouit.

Les assassins traînèrent son corps dans le vestibule où la Platen l'attendait. Elle se pencha sur lui, le dévisagea haineusement à la lueur d'une bougie,

Kœnigsmarck ouvrit les yeux et lui jeta à la figure quelques insultes qui étaient des vérités. Pour lui fermer la bouche la Platen lui mit son pied sur la figure. Kœnigsmarck s'évanouit de nouveau et expira quelques instants après.

La Platen a prétendu qu'elle avait d'abord cherché à lui faire avaler un cordial pour le ranimer, et que, terrifiée de le voir mourir, elle reprocha aux soldats, épouvantés eux aussi, d'avoir tué le comte de Kœnigsmarck. Elle leur fit jurer de dire à l'Electeur que Kœnigsmarck avait été tué en leur résistant.

Elle se rendit chez Ernest-Auguste et lui raconta l'affaire en s'évertuant à pleurer. L'Electeur entra en fureur. Il n'était pas cruel et craignait que le meurtre de Kœnigsmarck ne lui suscitât de grandes difficultés avec la Saxe, le Danemark et la Suède.

La Platen l'engagea à cacher l'assassinat qui n'avait d'autres témoins que les quatre soldats dont la discrétion était assurée. Ernest-Auguste accompagna sa maîtresse dans la salle des Chevaliers et fit encore jurer aux trabans sous peine de mort de garder le secret. Elle fouilla dans les poches de Kœnigsmarck et en donna le contenu à l'Electeur. On a dit que le cadavre avait été caché dans un trou fait dans le mur derrière la cheminée et recouvert de chaux, mais il semble plus vraisemblable que le corps fut porté par les assassins dans un coin du parc et enterré là. Ensuite les trabans lavèrent les dalles ensanglan-

tées de la salle des Chevaliers. Personne n'était éveillé dans le palais lorsque la sinistre besogne fut achevée au lever du soleil.

Après le départ de Kœnigsmarck, la Princesse avait passé la nuit à faire ses derniers préparatifs. Le matin elle devait sortir sous un déguisement avec M<sup>lle</sup> de Knesebeck et rejoindre sur la route de Dresde le carrosse dans lequel l'attendait Kœnigsmarck. A quelque distance de Hanovre le cocher devait changer de route et se diriger vers Wolfenbittel. Toutefois Sophie-Dorothee attendait chez elle un mot de Kœnigsmarck pour lui confirmer qu'il était au rendez-vous dans sa voiture.

A huit heures du matin, Sophie-Dorothee s'inquiéta de ne recevoir aucune nouvelle et envoya M<sup>lle</sup> de Knesebeck chez le comte. On lui apprit qu'il n'était pas rentré de la nuit. Un domestique avait raconté que Kœnigsmarck avait été tué en duel par le comte Lippe. Très alarmée elle envoya demander confirmation chez le Maréchal Podewils, commandant en chef de l'armée hanovrienne. Le maréchal répondit qu'il n'avait rien entendu dire de cela.

Vers midi la princesse voulut sortir de chez elle, et trouva devant sa porte un chambellan d'Ernest-Auguste qui lui faisait dire de ne pas quitter ses appartements. L'Electeur avait aussi donné des ordres pour que ses deux enfants, le prince Georges-Auguste et la princesse Sophie, ne lui fussent pas amenés comme d'habitude.

Toutes sortes de rumeurs circulaient dans la ville; on disait avoir vu la nuit dernière Kœnigsmarck entrer dans le palais. Le peuple s'assemblait devant les grilles. Le lendemain, Hildebrand, le secrétaire de Kœnigsmarck demanda au maréchal Podewils s'il savait ce qu'était devenu son maître. Le maréchal lui répondit : « Le comte se retrouvera, il est inutile de faire du tapage. »

Cependant Ernest-Auguste avait envoyé le comte de Platen et Groote dans l'appartement de Kœnigsmarck pour rechercher ses papiers qui furent tous saisis et mis sous scellés. Cela perdit la princesse. On trouva toutes ses lettres attachées par un ruban jaune et enfermées dans une petite boîte. Elles révélaient sa passion pour Kœnigsmarck et sa haine pour son mari, mais contenaient aussi beaucoup de remarques amères sur la dureté et l'avarice de son père. Elles fournissaient aussi la preuve de ses projets de fuite à Wolfenbittel qui constituait un acte de trahison étant donnée l'hostilité entre les deux maisons de Hanovre et de Wolfenbittel.

Sans rien savoir, craignant tout, la princesse folle d'inquiétude, prisonnière dans son appartement, supplia son beau-père de lui accorder un entretien ou la permission de se retirer sur le territoire de Zell.

Ernest-Auguste lui fit répondre que l'on délibérerait sur son sort et il eut la muflerie de lui envoyer le comte de Platen. A toutes les questions de Sophie-Dorothee sur le motif de sa détention, le mari com-

plaisant répondit : « C'est la mauvaise conduite de Votre Altesse » et comme la princesse lui demandait de préciser il répondit qu'on lui reprochait son intimité criminelle avec Kœnigsmarck.

Sophie-Dorothee indignée lui demanda s'il la prenait pour son ignoble femme. Furieux, il lui jeta à la figure qu'elle ne pouvait plus rien nier, qu'on avait saisi ses lettres et que son amant avait été traité comme il le méritait. La princesse s'écria :

« Où est Kœnigsmarck, qu'est-ce qu'on lui a fait? »

Platen lui apprit que le comte avait été surpris quand il sortait de sa chambre et qu'il avait été tué en résistant aux soldats qui voulaient l'arrêter. La princesse, s'abandonnant au plus violent désespoir, traita l'Electeur de Hanovre et M<sup>me</sup> de Platen de meurtriers et d'assassins et ordonna au misérable Platen de sortir. Depuis lors, elle s'enferma dans sa douleur, accepta tout ce que ses ennemis voulurent, excepté une réconciliation avec son mari, n'aspirant qu'à la solitude dans son chagrin.

Le 17 juillet elle apprit qu'elle serait envoyée sur le territoire de Zell; mais pas chez son père. On lui fixait pour résidence une ancienne maison de magistrat dans le village d'Ahlden à distance égale, c'est-à-dire vingt milles, de Zell et de Hanovre. M<sup>lle</sup> de Knebeck fut arrêtée et emprisonnée dans la forteresse de Springe.

Afin d'atténuer le scandale il fut décidé que le nom de Kœnigsmarck ne serait pas mentionné.

La circulaire suivante, arrêtée d'un commun accord entre les deux maisons de Hanovre et de Zell, fut envoyée dans les diverses cours étrangères.

« Au début, la princesse avait montré quelque froideur pour son mari. M<sup>lle</sup> de Knesebeck lui inspira pour le prince une telle aversion que la princesse demanda à son père de la reprendre chez lui. Le duc de Zell en fut très fâché et conseilla à la princesse de témoigner plus de confiance à son mari. Mais l'horreur de la princesse pour son mari ayant été rendue plus intense encore par les machinations de M<sup>lle</sup> de Knesebeck, la princesse voulut quitter à nouveau Hanovre pour rejoindre son père. Celui-ci lui envoya des messagers qui la rencontrèrent en route et lui signifièrent l'interdiction d'aller à Zell. Ils insistèrent pour que la princesse retournât sur ses pas ou qu'elle se retirât provisoirement dans la maison du magistrat d'Ahlden qui était sur sa route; la princesse choisit ce dernier parti. Sa corruptrice M<sup>lle</sup> de Knesebeck fut arrêtée sur la demande du Duc de Zell. »

Cette circulaire qui mettait tout sur le dos de la douce et moutonnaire confidente ne trompa personne. La disparition de Kœnigsmarck coïncidait trop clairement avec l'emprisonnement de Sophie-Dorothée.

A Versailles, en soupant, Louis XIV demanda à la Princesse Palatine s'il était vrai que Kœnigsmarck fût enfermé dans une des caves du château de Hanovre. Aurore de Kœnigsmarck et sa sœur qui étaient

alors à Hambourg se mirent à la recherche de leur frère disparu. Elles écrivirent à l'Electeur de Hanovre qu'elles savaient que Kœnigsmarck était prisonnier dans le palais électoral; l'Electeur leur répondit qu'il ignorait où était Kœnigsmarck et n'était pas responsable de sa disparition.

Aurore partit pour Hanovre, mais l'Electeur lui défendit de rester dans la ville.

Elle retourna à Dresde pour supplier l'Electeur de Saxe de lui venir en aide. Auguste qui était déjà épris d'elle envoya son aide de camp à Hanovre pour demander qu'on lui rendît Kœnigsmarck qui était major général d'un régiment de cavalerie saxon. Sinon, il menaçait de faire marcher le régiment sur le Duché.

Effrayés, les deux frères de Hanovre et de Zell, s'adressèrent à l'Empereur et le prièrent d'intervenir en menaçant de retirer leurs troupes de l'armée des alliés. L'Empereur et l'Electeur de Brandebourg inquiets de perdre les excellents soldats hanovriens enjoignirent à l'Electeur de Saxe d'empêcher la princesse Aurore de continuer ses recherches.

Dès lors l'affaire fut enterrée comme le cadavre du beau Kœnigsmarck.

Il est difficile de suivre exactement le procès en divorce après l'arrivée de la Princesse à Ahlden, parce que la plupart des documents ont été supprimés et d'autres falsifiés.

Quelques jours après son arrivée, Sophie-Dorothée

reçut deux envoyés de la Cour de Zell, Bernstorff et Bulow. Ils firent un rapport qui se résume en ceci :

« La princesse consent à la séparation et admet que les apparences sont contre elle, mais elle nie absolument qu'elle soit coupable. En cela elle est appuyée parle témoignage de M<sup>lle</sup> de Knesebeck. Plusieurs fois interrogée et menacée de torture dans sa prison de Springe, elle affirme l'innocence de la princesse que malheureusement ses lettres et celles de Kœnigsmarck rendent improbable. »

Devant la résolution inébranlable de la princesse, les ministres de Hanovre et de Zell, son beau-père et son père résolurent de former une Cour spéciale pour juger le divorce.

Il fut entendu d'avance que la princesse recevrait une somme annuelle de huit mille thalers, soit trente mille francs, qui serait augmentée de dix mille thalers à la mort de son père et de vingt mille quand elle aurait quarante ans.

La princesse devait habiter d'abord dans une maison du duché de Zell et ensuite à Ahlden, définitivement.

Le Duc Georges-Guillaume proposa que les lettres de sa fille trouvées chez Kœnigsmarck fussent envoyées à Zell pour y être brûlées en présence des ministres de Zell et de Hanovre. Mais Ernest-Auguste ajourna sa réponse et garda les lettres qui d'ailleurs n'ont pas été retrouvées.

Toutes ces dispositions furent arrêtées et contre-

signées le 1<sup>er</sup> septembre 1694. Quelques jours après la princesse fut conduite à Lauënau dans le territoire de Hanovre. Là, dit-on, mise en présence de la comtesse de Platen, elle protesta encore de son innocence et accusa solennellement celle qui avait été la maîtresse de Kœnigsmarck de l'avoir fait assassiner.

Le tribunal était composé du Président Philippe de Busch, de huit pages, quatre clercs laïques et quatre ecclésiastiques de Zell et de Hanovre. Les juges prêtèrent le serment d'usage.

« Nous jugerons cette affaire avec droiture et honnêteté et toute l'intelligence possible, en accord avec les droits divins et humains suivant la coutume de l'église chrétienne évangélique, et nous ne nous laisserons entraîner ni retenir par aucune personne et par aucune chose. »

Le 20 septembre le tribunal s'assembla à Hanovre. L'avocat du Prince lut un document pour demander la dissolution du mariage. La Cour envoya à Lauënau, la requête du Prince à laquelle la Princesse devait répondre par lettre en déclarant qu'elle consentait au divorce. Elle ne fit aucune objection, affirma qu'elle ne voulait à aucun prix habiter avec son mari, mais qu'elle repoussait énergiquement l'accusation d'avoir déserté le domicile conjugal. L'avocat Thies lui fut envoyé pour obtenir d'elle une déclaration moins péremptoire, mais la princesse s'y refusa obstinément et consentit seulement à signer la déclaration suivante :

« Nous, Sophie-Dorothee, donnons aux circonstances mentionnées par l'avocat de notre conjoint Louis, et l'accusation portée contre nous, l'importance qu'elles méritent, mais nous ne pouvons pas nous empêcher d'ajouter encore que nous adhérons avec persistance à la résolution écrite une fois et depuis constamment affirmée que nous ne voulons ni ne pourrons plus jamais vivre en relations conjugales avec notre conjoint Louis, Duc de Brunswick-Lunebourg, prince Electoral, et que nous accepterons le verdict de la Cour en cette affaire. »

Vainement Thies représenta à la princesse que sa déclaration entraînerait fatalement un jugement qui la condamnerait et lui interdirait de se remarier. La princesse répondit avec fermeté : « En dépit de tout ce que vous me dites ma résolution est inébranlable. »

La Duchesse de Zell essaya aussi de sauver sa fille en lui faisant valoir par deux envoyés dont l'un était le président Busch que si elle persistait dans sa déclaration ses enfants lui seraient enlevés, tandis qu'au contraire le Prince paraissait accepter l'idée d'un rapprochement. La princesse ne voulut rien entendre, signa pour la troisième fois :

« Nous adhérons fermement à la déclaration écrite par nous, que notre avocat ne répondra pas aux accusations portées contre nous, mais qu'il adhérera à une résolution antérieure et essaiera de donner une prompt issue à l'affaire. »

Le 15 décembre, Thies rapporta au tribunal la

réponse définitive de la princesse et le lendemain le tribunal rendit le verdict attendu :

« Dans le procès matrimonial engagé par l'illustre Prince Georges-Louis, Prince Electoral de Hanovre, contre sa femme la princesse Sophie-Dorothee, nous constitués Président et Juges de la Cour matrimoniale de l'Electorat et du Duché de Brunswick-Lunebourg nous déclarons et prononçons le jugement :

« Tous les efforts pour arranger les choses à l'amiable ayant échoué, en accord avec les documents et les déclarations verbales de la princesse et d'autres circonstances, nous décidons que son refus de cohabitation matrimoniale doit être considéré comme une désertion intentionnelle. En conséquence de quoi nous prononçons notre sentence et nous déclarons, que les liens du mariage sont entièrement dissous et non annulés. Comme en pareil cas, la partie innocente est autorisée par la loi et l'église à se remarier, tandis que cette permission n'est pas donnée à la partie coupable, nous décidons que Son Altesse Sérénissime le Prince Electoral sera libre de se remarier quand il le voudra. »

« Publié par la Cour consistoriale de Hanovre le 28 décembre 1694. »

La princesse reçut la sentence le 31 décembre. Elle fut aussitôt communiquée aux cours étrangères.

A partir de cette époque Sophie-Dorothee n'a plus d'existence politique. Son nom est effacé dans

les prières de l'église et les documents officiels. Deux mois après elle fut envoyée à Ahlden avec le titre de Duchesse de Ahlden sous une escorte de quarante soldats.

Pour lui maintenir l'apparence de la souveraineté, elle était censée administrer un territoire qui comprenait les petites villes de Betham et de Walsrode. Sa maison se composait de deux dames d'honneur, deux pages, quatorze valets de pieds, douze femmes de chambre, trois cuisiniers, un boulanger-pâtissier et un maître d'hôtel. En plus il y avait la garnison de quarante soldats, cavaliers et fantassins, commandés par le gouverneur qui était le seigneur de la Forrière, d'origine française, grand fauconnier de la Cour de Zell.

Si la domesticité était convenable, la demeure était plus que simple. Elle avait été bâtie en 1613 pour un magistrat du district, dans un pays plat et triste, où tournent mélancoliquement, quelques moulins à vent. Les fossés ont été comblés et le pont-levis remplacé par une allée de tilleuls. Après avoir passé sous une voûte anciennement peinte à fresques, on se trouve dans une cour quadrangulaire, autour de laquelle s'alignent les quatre ailes du petit château. Sophie-Dorothée habitait l'aile gauche, Au centre du bâtiment il y avait une porte et un escalier de bois conduisant au logement de la princesse qui consistait en deux pièces de cinq mètres sur cinq dont l'une servait de salon et l'autre de chambre

à coucher. La chambre a deux fenêtres par où l'on aperçoit le village au-dessus des arbres du jardin. Le lit était dans une alcôve. Les fenêtres du salon donnent sur l'Aller et les marais. Après le salon il y avait une pièce plus grande où les personnes de la suite et les domestiques prenaient leurs repas.

La princesse était astreinte aux plus dures restrictions; les lettres qu'elle écrivait et celles qui lui étaient adressées lues par le gouverneur. Elle pouvait recevoir, à certains jours, le clergé et la noblesse du voisinage, mais les personnes étrangères au territoire n'avaient le droit d'entrer au château que sur une permission spéciale de l'Electeur de Hanovre et du Duc de Zell. En tous cas, le gouverneur du château devait assister à toutes les visites. La princesse ne devait pas aller dans le village. Elle ne pouvait se promener en voiture que sur une seule route où il lui était interdit de dépasser un pont de pierres situé à six milles du château. En été elle conduisait elle-même son cabriolet. Par les mauvais temps elle sortait en voiture fermée accompagnée de sa dame d'honneur et suivie par une escorte de soldats. Elle avait gardé sa coquetterie, toujours élégamment vêtue, parée de bijoux et de diamants dans sa coiffure.

Pendant les premières années de sa captivité, accablée par le chagrin de la mort de Kœnigsmarck, elle avait perdu toute sa vivacité et restait prostrée dans de longues mélancolies. Mais peu à peu elle se reprit



à la vie, s'intéressa à l'administration de sa propriété, écrivait beaucoup à sa mère et à ses amis. Elle demandait sans cesse la permission de voir ses enfants, qui ne lui fut jamais accordée. On lui refusait même le droit de leur écrire. Cependant, elle parvint à communiquer avec sa fille lorsqu'elle fut reine de Prusse. Elle envoyait des pétitions nombreuses à son beau-père pour supplier qu'on lui rendît la liberté, mais aucune ne reçut de réponse.

Ernest-Auguste mourut au mois de janvier 1698 et Georges-Louis succéda à son père. Un de ses premiers actes fut d'éloigner de la Cour la comtesse de Platen et de la reléguer à Monplaisir où elle mourut d'un cancer quelques années après.

La prisonnière reprit alors un peu d'espoir, écrivit à son mari cette lettre suppliante :

« Je vous demande de m'accorder le pardon de mes fautes passées et je vous en supplie de tout mon cœur, à genoux. Si la sincérité de mon repentir devait me faire obtenir le pardon de Votre Altesse et si pour couronner votre bonté vous me permettiez de voir mes enfants, ma gratitude pour des faveurs aussi désirées serait infinie. Je fais mille prières pour votre conservation et pour votre bonne santé. Je suis avec soumission et respect, Monsieur, la plus humble et la plus obéissante servante de Votre Altesse

SOPHIE-DOROTHÉE. »

Et dans un moment de faiblesse elle écrivit aussi à sa belle-mère :

« Madame, c'est mon devoir autant que mon plaisir d'assurer à Votre Altesse que personne ne prend une part plus grande que moi à votre chagrin de la mort de l'Electeur, votre mari. Je prie Dieu de tout mon cœur pour qu'il vous console et qu'il vous garde pendant des années encore en toute prospérité et bonne santé. Je vous prie une fois de plus de me pardonner les fautes qui m'ont valu votre déplaisir et d'intercéder pour moi auprès de votre fils l'Electeur. Je vous supplie de m'accorder le pardon que je désire avec tant d'ardeur et de me permettre d'embrasser mes enfants. Je désire aussi baiser les mains de Votre Altesse avant de mourir. Si vous vouliez m'accorder cette faveur je serais pleine de reconnaissance. Je vous prie de me faire l'honneur de croire que rien n'égale le respect infini avec lequel je suis, Madame, de Votre Altesse la plus humble et la plus obéissante servante.

SOPHIE-DOROTHÉE. »

Cette lettre resta sans réponse comme la précédente. Georges-Louis se contenta de resserrer la captivité de sa femme, et d'interdire à son fils Georges-Auguste, qui fut roi d'Angleterre sous le nom de Georges II, de s'approcher du château d'Ahlden.

Deux ans après, les troupes françaises ayant envahi le Duché, la Duchesse de Zell déclara énergiquement

que sa fille n'était pas en sûreté et obtint qu'elle fût conduite au château ducal. Elle y habita près d'une année dans une aile séparée, sans que son père consentît à la voir. A ce propos la bonne princesse Palatine écrivait :

« J'aimerais à savoir si l'Electeur permettra à la Duchesse d'Ahlden de rester à Zell où s'il la renverra encore à Ahlden. J'apprends que la princesse mène une vie très solitaire, mais tout de même elle est splendidement habillée et quand elle se promène sur les remparts de Zell elle se couvre toujours la figure d'un voile. Le peuple ne doit pas être blâmé de se lamenter sur le compte de la princesse, mais son père mérite des éloges pour avoir montré tant de fermeté. »

En 1705 le Duc de Zell mourut :

« Pour avoir eu besoin de lâcher les eaux, couché dans son lit, étant en sueur, il fut assez impatient pour se lever en chemise et ouvrir les fenêtres. Par quoi il prit un grand froid qui le jeta dans la colique et qui lui ôta l'estomac. »

Il avait institué sa fille légataire universelle de sa grande fortune. Auparavant sa mère avait voulu faire son testament pour laisser à sa fille soixante mille thalers, la terre d'Olbreuse en Poitou, le château de Wienhausen, tous ses bijoux, ses meubles et une rente de trois mille thalers.

Par ces deux testaments Sophie-Dorothee devenait une des plus riches héritières d'Europe.

Elle aurait dû devenir reine d'Angleterre lorsque son mari fut proclamé, après la mort de la reine Anne, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande sous le nom de Georges I<sup>er</sup>, mais rien ne fut changé à sa triste vie.

Le roi s'efforçait de cacher son existence à ses sujets anglais. Les uns croyaient que Sa Majesté était veuf, les autres que sa femme était folle ou bien qu'elle était papiste. Les jacobistes découvrirent et publièrent la vérité qui ne contribua pas à diminuer l'extrême antipathie que les Anglais qui n'aiment ni le « fool play » ni les étrangers manifestèrent toujours à leur premier roi hanovrien.

Des années passèrent encore. L'Electrice Sophie était morte dans les jardins d'Herrenhausen. La comtesse de Platen avait passé les dernières années de sa vie aveugle et torturée par d'affreuses souffrances.

M<sup>lle</sup> de Knesebeck avait pu s'évader du château de Schwarzfels où elle avait été enfermée après Springe. Sous prétexte de venir exécuter une réparation au toit de la vieille forteresse délabrée, son amant déguisé en couvreur l'avait fait sortir par une brèche de la toiture. Elle s'était réfugiée à Wolfenbittel et ensuite à Berlin auprès de la reine de Prusse, fille de Sophie-Dorothee.

Elle ne revit jamais la princesse, mais dans ses mémoires assure contre toutes vraisemblances qu'elle ne s'était jamais donnée à Kœnigsmarck. Sur les

murs de sa cellule elle avait écrit au charbon plusieurs inscriptions qui ont été copiées et conservées dans les archives du Hanovre. Elle y affirme son innocence et celle de la princesse :

« Le gouvernement de Hanovre doit avoir commis une grande injustice, car il désire me fermer la bouche. De quoi ont-ils peur? Il est clair qu'ils m'étranglent et m'oppriment pour que leur injustice ne soit pas découverte au grand jour. »

A Wolfenbuttel, elle composa, avec le vieux duc Antoine-Ulrich, un roman en prose qui s'appelle *L'Octavie Romaine*, dans lequel elle raconte, sous des noms empruntés à l'histoire romaine, l'histoire de sa malheureuse maîtresse. Le prince Georges-Louis « Cots » y est dépeint comme un soudard brutal et inintelligent qui tourmente son épouse la princesse « Solane » aussi vertueuse que belle et malheureuse.

Après avoir lu *L'Octavie Romaine*, la princesse Palatine écrivait :

« Je vais relire *L'Octavie* maintenant que Georges-Louis a eu la bonté de m'envoyer la clef. Le duc Antoine-Ulrich fait paraître Solane innocente. Mais c'est pour sauver l'honneur de la race. Il n'est pas douteux que Solane était une coquette. Lassaye (qui l'a beaucoup connue à Rome) m'a dit tant de choses que je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. J'ai été obligée de rire, quand j'ai entendu dire que c'est mieux parce qu'elle est restée fidèle à un seul en particulier. Moi, je trouve la sécurité dans le

nombre. Un seul est dangereux, l'événement l'a prouvé. »

Au mois de septembre 1726, la prisonnière d'Ahl den tomba malade d'une fièvre cérébrale. Un matin de novembre elle mourut dans la petite chambre où elle avait passé tant d'années. Elle avait soixante et un an et sa captivité avait duré trente-trois ans.

Depuis plusieurs années elle correspondait avec sa fille, la reine de Prusse, pour la supplier d'obtenir la liberté par l'intercession de son mari. Son gendre Frédéric I<sup>er</sup> l'entretenait dans cet espoir par crainte qu'elle ne le déshéritât et lui faisait porter de faux messages par un certain comte de Bar en qui elle avait toute confiance et qui n'était qu'un espion des deux rois de Prusse et d'Angleterre. Quelque temps avant de mourir, la Duchesse d'Ahl den l'apprit et écrivit à son mari une dernière lettre pour lui dire sa haine et son dégoût.

Son corps enfermé dans un cercueil de plomb fut déposé dans les caves du château jusqu'à ce que Georges I<sup>er</sup> l'année suivante ordonnât que les restes de sa malheureuse femme fussent enfouies dans le jardin. Mais l'Aller avait débordé; la fosse fut envahie par l'eau et le cercueil dut être remis dans la cave.

Or, à Londres, dans son palais de Saint-James, Georges I<sup>er</sup> souffrait de cruelles insomnies. Sa maîtresse Hermengarde de Schulenburg, qui était devenue duchesse de Kendall, l'assura que l'âme de

la morte le tourmentait et ne lui laisserait de repos que lorsque son corps serait enterré à Zell dans la chapelle de ses ancêtres. Au mois de mai le cercueil, transporté de nuit sans aucune cérémonie, fut descendu dans le caveau sous le chœur, mais aucun monument n'a été fait.

A Londres la Cour de Saint-James feignit d'ignorer la mort de la duchesse d'Ahlden. Le soir même du jour où il avait appris la nouvelle le Roi avait affecté d'aller voir à Haymarket des comédiens italiens avec sa maîtresse. Il protesta furieusement parce qu'on avait pris le deuil à la cour de Zell et à celle de Berlin.

Quelques mois après il ouvrit la dernière lettre que lui avait écrite sa femme sur son lit de mort, et il lut que la mourante l'assignait à comparaître moins d'un an après sa mort devant le tribunal de Dieu. Or, plusieurs années auparavant, une française nommée Déborah qui était venue à Hanovre lui avait dit en regardant les lignes de sa main qu'il ne survivrait pas douze mois à sa femme.

Sous la croûte épaisse de son cerveau, il n'y avait qu'égoïsme, stupidité et superstitions. Comme il se sentait malade, certain qu'il allait bientôt mourir, il voulut mourir dans son cher Hanovre, hors de l'Angleterre qu'il détestait. Il partit aussitôt et en route se trouva très souffrant. Il s'entêta, voulut continuer son chemin jusqu'à Hanovre, mais dut s'arrêter à Osnabruck dans le palais de son frère l'évêque

où il était né et où il mourut huit mois après Sophie-Dorothée.

Son fils Georges II lui succéda. Les jacobistes l'appelaient le petit Kœnigsmarck. Il avait dans sa chambre à coucher le portrait de sa mère, mais ne parlait jamais d'elle.

Au premier séjour qu'il fit à Hanovre il fit fouiller le plancher de la Salle des Chevaliers et l'on trouva dans la chaux vive le squelette d'un homme que l'on crut être celui de Kœnigsmarck.

## L'ASSASSINAT DE KOTZEBUE

Né à Weimar en 1761 l'auteur dramatique et romancier Auguste de Kotzebue était en 1820 un des hommes les plus en vue et les plus détestés d'Allemagne. Il avait alors à son actif plus de trois cents pièces et romans dont plusieurs avaient eu un grand succès. Deux de ses œuvres dramatiques : *La petite ville* et *Misanthropie et repentir* sont encore représentées sur les scènes françaises.

L'écrivain est facile, brillant, d'imagination vive, souvent très humain. L'homme était moins intéressant : envieux, vaniteux, sans conscience et sans dignité, servile et flatteur au gré de ses intérêts, capable des plus basses calomnies.

Par un hasard de sa première profession d'avocat, il avait fait en Russie la plus grande partie de sa carrière. En 1781, à vingt ans il était devenu le secrétaire du Baron de Bahor, Gouverneur de Saint-Petersbourg, qui l'avait pris en affection et recommandé par testament à l'Impératrice Catherine II. Il avait été nommé Président de justice du Gouvernement de l'Esthonie et gratifié d'un titre de noblesse.

Alexandre I<sup>er</sup> lui avait donné la direction du théâtre allemand de Saint-Petersbourg, et un fauteuil de conseiller aulique.

En 1813, l'Empereur Alexandre l'avait envoyé à Berlin pour rédiger une gazette destinée à entretenir en Allemagne la haine contre Napoléon I<sup>er</sup> et les Français, et surtout contre les idées démocratiques que les soldats républicains de la grande Armée avaient apportées dans leurs gibernes. A cette fin, Kotzebue proposait tout simplement que la langue française fût interdite en Europe...

Trois ans après il était consul général de Russie à Königsberg avec quinze mille roubles de traitement sous condition de rendre compte à l'Empereur de l'état des esprits en Allemagne. Déjà, bien qu'il fût un camarade d'enfance de Goethe et de Schiller et qu'il habitât Weimar depuis sa naissance, son caractère équivoque l'avait fait évincer du cercle littéraire qui s'était formé autour des deux grands poètes. D'ailleurs l'esthétique de Kotzebue, réaliste et bourgeoise, était très différente du romantisme de Goethe et de Schiller. Mais les travers de sa nature morale, plus que des dissentiments littéraires furent la cause des avanies qu'il prétendit avoir subies dans le cercle de Weimar.

Il avait quitté la ville, s'était installé à Berlin et pour se venger écrivit une brochure intitulée *Le docteur Barhd* dans laquelle il se moquait lourdement de Goethe et de Schiller. Ensuite après un voyage en

France où il avait été reçu fraternellement par les premiers écrivains de l'époque il accumula dans un pamphlet, qu'il appela *Ma fuite à Paris*, une suite de dénigrement et de calomnies contre les auteurs français. Il les continua dans *le Franc-Parleur*, *l'Abeille* et *le Grillon*.

En 1818 il avait fondé la *Semaine littéraire* dans laquelle il rédigeait les bulletins politiques destinés à être lus par l'Empereur Alexandre.

A cette époque l'agitation politique était très forte en Allemagne. Après l'échec du Saint-Empire, les petites principautés qui composaient l'Empire s'étaient réunies sous le nom de Confédération Germanique, régies par une Diète qui se tenait à Francfort. Mais elles étaient encore gouvernées par leurs anciens Princes qui composaient la Diète. Les populations reprochaient violemment à leurs petits souverains d'avoir manqué aux promesses de liberté qu'ils leur avaient faites, pour les entraîner à la guerre contre Napoléon, sous prétexte de libérer la Patrie allemande, en réalité, pour préserver la Rhénanie de la propagande révolutionnaire qui venait de France.

On leur reprochait particulièrement de n'avoir pas accordé à leurs sujets la liberté de la Presse, et le droit de voter les impôts qu'ils leur avaient solennellement promis.

A la tête du mouvement réformiste, les étudiants des Universités du nord de l'Allemagne réclamaient

les privilèges qui leur avaient été promis au moment où ils s'enrôlèrent dans l'armée de défense nationale. Pour unir leurs efforts ils s'étaient groupés en diverses associations qui remplaçaient les anciennes corporations scolaires. Depuis la chute de Napoléon, la puissante Tugenbund, était entrée en sommeil sans avoir jamais pu se remettre complètement du coup qu'elle avait reçu en 1809 lorsque Napoléon alors maître de l'Allemagne avait ordonné sa dispersion. Mais elle s'était reformée en trois sociétés qui s'appelèrent la Teutonia, la Burschenschaft et la Landsmannschaft. La Burschenschaft était composée surtout par les anciens combattants des guerres contre Napoléon qui avaient repris en 1815 leurs études à l'Université. Elle comprenait environ dix mille membres répartis surtout dans les villes rhénanes. La Landsmannschaft était plutôt composée de jeunes gens de la campagne donc plus pacifiques, d'idées moins avancées et, à cause de cela, la Landsmannschaft était entrée plusieurs fois en conflit avec la bouillante Burschenschaft.

Kotzebue, dans ses articles de la *Semaine Littéraire*, s'attaqua non seulement aux doctrines nouvelles mais aux écrivains qui les soutenaient. En 1817, comme son écriture était peu lisible, il avait donné un de ses articles à son secrétaire pour qu'il le recopiât avant de l'envoyer à l'imprimerie. Celui-ci ne pouvant lire certains mots pria un de ses voisins nommé Duren de lui donner des éclaircissements.

Sans doute ignorait-il que Duren était un correspondant dévoué de la *Nemesis*, une des jeunes revues les plus hostiles à Kotzebue, dirigée par Louis Wieland, le fils du poète. Duren lui porta l'article de Kotzebue et Wieland indigné le publia dans la *Nemesis*, avec les commentaires que l'on peut supposer. Kotzebue fit un procès à la *Nemesis* et le numéro fut saisi. Mais Wieland avait gardé les épreuves de cet article et les reproduisit dans un autre numéro. Kotzebue engagea un second procès qu'il perdit cette fois, après s'être définitivement concilié la haine des jeunes écrivains allemands qui l'accusaient de trahison et d'espionnage. Il était devenu une espèce de bête noire.

Quelque temps après, pour couronner son œuvre de haine, il s'attaqua aux universités allemandes et aux sociétés d'étudiants en les faisant tourner en ridicule par un auteur à ses gages.

Ce qu'il écrivit lui-même contre le système universitaire de l'époque était plus juste.

« La liberté académique consiste surtout à permettre aux jeunes gens de vivre dans la débauche, de faire des dettes, de ne suivre les cours qu'à leurs fantaisies, de s'habiller comme des fous, de rosser les bourgeois. Les pères de famille raisonnables devraient trembler au moment d'envoyer leurs fils à l'Université lorsqu'ils entendent les récits de tels exploits dans les brasseries et les sociétés de gymnastique. Plutôt que de leur laisser croire que la Patrie les

attend pour se régénérer, il aurait mieux valu leur enseigner les rudiments qu'ils ignorent et la politesse dont ils n'ont aucune idée. »

Ainsi frappant au centre de l'intellectualité et de l'esprit nouveau de la jeunesse allemande, Kotzebue avait amassé tant d'ennemis que son séjour en Allemagne était devenu difficile. Cependant il était revenu s'installer à Weimar avec sa femme et ses enfants et vivait à l'écart dans le petit cercle des bourgeois conservateurs de la ville. Goethe disait de lui :

« C'est un étrange phénomène qu'il se manifeste une telle haine contre Kotzebue, lequel, en vérité, donne beau jeu à ses ennemis : écrivains, bourgeois, et étudiants. Tous se liguent contre l'ennemi commun. On rappelle tous ses efforts pour nuire à l'Université d'Iéna. Malheureusement ces histoires sont vraies et ce sont elles qui nous ont brouillés. Son séjour à Weimar peut entraîner pour lui les suites les plus désagréables. On peut penser à coup sûr que cela finira mal. Comment? Nous le pressentons malheureusement déjà. »

Quelques mois après ces paroles de Goethe, Kotzebue, prévoyant peut-être le danger qui le menaçait, quitta Weimar pour s'installer à Mannheim.

En 1795 Karl Sand était né à Wolsiedel. Son père était un ancien magistrat prussien. Sa mère, très pieuse, l'avait élevé difficilement à cause des nom-

breuses maladies d'enfance qui l'avaient laissé frêle et très nerveux. Il fut un adolescent, doux, studieux, solitaire et ordinairement comme endormi dans une sorte d'apathie dont il sortait brusquement pour accomplir des actes violents et généreux. Mais la note dominante de son caractère était déjà un patriotisme exalté.

A quinze ans il était élève au Gymnase de Hof, lorsque Napoléon I<sup>er</sup> fit son entrée dans la ville. A ce sujet Sand écrivit à sa mère ce billet dans lequel se manifeste, avec son patriotisme, une première tendance meurtrière.

« Ma chère mère, quand vous recevrez ce billet j'aurai quitté Hof pour me rendre à Iéna. Je ne puis supporter l'idée de me trouver dans la même ville que notre oppresseur, parce que je ne me sens pas encore la main assez forte pour le tuer... »

En 1813 il écrivait à M<sup>me</sup> Sand, après les premières défaites de Napoléon I<sup>er</sup> :

« C'est à peine si je puis vous exprimer combien je commence maintenant à être calme et heureux, depuis qu'il m'est permis de croire à l'affranchissement de ma Patrie, de cette Patrie que dans ma confiance en Dieu je vois d'avance libre et puissante, de cette Patrie enfin pour laquelle j'accepterais les plus grands maux et même la mort. »

A cette époque il faisait à l'Université de Tubingue ses études pour devenir pasteur ce qui ne l'empêcha pas de s'affilier à la société Teutonia, dont le

but prétendu était la régénération de l'Allemagne par la vertu.

Après le retour de l'île d'Elbe, dans l'élan de patriotisme qui souleva toute la jeunesse allemande, il s'engagea dans les chasseurs volontaires sous le commandement du Major Feltenhausen. Il combattit à Waterloo et resta en France avec l'armée d'occupation jusqu'en 1816. Il reprit alors ses études à l'Université d'Erlangen et puis à celle d'Iéna qui était en pleine fermentation contre les petits Princes Allemands et la Diète Germanique. Il s'affilia à la Burschenschaft et faillit avoir un duel avec un membre de la Landsmannschaft auquel il reprochait la tiédeur politique de sa confrérie. Ses camarades d'Université remarquèrent qu'à cette époque il tombait souvent dans de longs accès de profonde mélancolie. Il commença alors de tenir un journal de ses pensées qui dénote un mysticisme incohérent de primaire et la conviction inquiétante que Dieu l'avait désigné pour être le sauveur de la patrie allemande.

« Chacun des hommes impurs et méchants qui sont la honte de l'Allemagne, il, le Solitaire, les provoquera seul avec la force de son propre bras et sous sa seule responsabilité.

« Nous agirons par la vertu pour atteindre des sentiments nobles et libres. Nous lutterons pour obéir à notre honneur intime qui s'humilie pieusement devant Dieu, en visant à la liberté. Le but le



plus élevé de l'humanité est la récompense la plus précieuse d'une race d'élite. La science est notre fiancée, elle doit remplir la moitié de notre vie. Avec une simplicité forte et une pieuse humilité, suivons les traces des manifestations de Dieu. Aimons notre pays allemand, notre Patrie. Soyons dévoués à son service. Veillons vivre et travailler pour lui ou mourir libre avec lui si Dieu nous a choisi pour cette grande vocation.

« Vive la langue allemande! Que la Chevalerie fleurisse! Que l'Allemagne redevienne libre! »

En 1817 la Burschenschaft résolut de fêter solennellement l'anniversaire du troisième centenaire de la Réforme et de la victoire de Leipzig. Rendez-vous était donné au Château de la Wartburg près d'Eisenach, où Luther avait été enfermé sous la protection de l'Electeur de Saxe pendant qu'il écrivait la traduction de la Bible. Malgré les objurgations de Von Kampf, Directeur de la Police à Berlin, le Duc de Saxe avait autorisé la réunion.

Le 18 octobre, huit cents étudiants affiliés à la Burschenschaft montèrent sur la plate-forme de la Wartburg sous la conduite du professeur Jahn. Ils étaient armés d'épées, de gourdins et portaient comme étendard l'ancien drapeau Impérial, noir, rouge et or. Derrière le cortège des étudiants marchait celui des membres du Conservatisme Christo-Germanique vêtus de robes blanches, tenant en mains la chrestomathie luthérienne, et chantant

des psaumes. Venait ensuite une procession de compagnons ouvriers portant les insignes de leur travail sous la conduite d'une espèce de bedeau affublé d'une chasuble, qui criait :

« Voilà la Fédération Allemande! L'appui et le guide des Allemands!... »

Cela représentait les débris de la Tugenbund. Le long du cortège les membres de l'association des Puristes allemands couraient çà et là, veillant à ce que chaque parole prononcée fût conforme à l'orthodoxie de la langue allemande.

A la Wartburg, des discours menaçants furent prononcés contre les anti-germanistes. Le soir, on alluma un bûcher dans lequel furent jetés en solennel autodafé plusieurs ouvrages hostiles aux idées de réforme: entr'autre le code Napoléon, l'ordonnance prussienne sur la gendarmerie et l'histoire de l'Empire d'Allemagne par Kotzebue.

Kotzebue répondit dans la *Semaine littéraire* en dénonçant cette manifestation qui portait atteinte à l'autorité. Il renouvela ses attaques contre le système universitaire, les sociétés de gymnastique, les brasseries et les professeurs qui enseignaient à leurs élèves qu'ils étaient venus au monde pour régénérer l'Allemagne.

Sand, dans l'excitation de cette manifestation patriotique, résolut alors de tuer l'ennemi public.

« Le plus infâme des agents de corruption qui empoisonnent l'Allemagne est Kotzebue. Sa voix détes-

table trop écoutée s'efforce de nous enlever toute humeur et toute amertume contre les mesures les plus injustes, pour nous endormir dans ce vieux sommeil fainéant qui est la mort des peuples.

« Chaque jour il trahit odieusement sa Patrie. Excités par lui les Princes de l'Allemagne qui ont oublié leurs promesses ne laisseront s'accomplir rien de bon, ou si quelque chose de bon s'accomplit, se ligueraient avec les Français pour l'anéantir. Pour que l'histoire de notre temps ne soit pas couverte d'une ignominie éternelle, il faut qu'il tombe. Quoi que poussé ainsi violemment hors de mes beaux rêves d'avenir, je ne suis pas moins plein de confiance en Dieu. J'éprouve même des joies célestes depuis que, comme les Hébreux cherchant la terre promise, je vois tracée devant moi, dans la nuit et dans la mort, cette route au bout de laquelle brille le salut de ma Patrie.

« Seigneur, laisse-moi m'affermir dans l'idée fixe que j'ai conçue de la délivrance de l'humanité par le sacrifice de ton fils. Fais que je sois un Christ pour l'Allemagne et que comme et par Jésus je sois fort et patient dans la douleur. »

Le 9 mai 1819, passant suivant le rythme psychologique habituel de l'idée fixe à l'acte, il partit d'Iéna en diligence, s'arrêta d'abord à Francfort où il coucha à l'auberge du Cygne. Le lendemain il arriva à Mannheim et descendit dans une auberge fréquentée par les étudiants d'Heidelberg, à l'enseigne de la Vigne.

Après avoir arrangé sa toilette, il se présenta au domicile de Kotzebue et ne fut pas reçu parce que le maître avait donné la consigne de ne jamais le déranger avant midi.

A l'auberge il dîna à la table commune, prit part à la conversation, très naturellement, cependant se tut lorsqu'on commença à parler avec animosité de Kotzebue. Il causa après le dîner avec un ecclésiastique jusqu'à ce qu'il retournât chez Kotzebue.

Une femme de chambre lui ouvrit la porte. Il lui donna une lettre de recommandation pour son maître qui était d'ailleurs écrite et signée par lui du nom d'un ami de Kotzebue.

Kotzebue fit prier le jeune homme de l'attendre dans un petit salon au rez-de-chaussée. Après un moment le maître quittant sa femme et une dame qui était en visite descendit l'escalier.

Quelques instants après, on entendit un cri, le bruit d'une lutte, on se précipita et on trouva Kotzebue baignant dans son sang, terrassé par l'assassin qui le perçait de coups de couteau. Un des enfants, accouru, s'écria :

« Tiens, papa qui joue à la guerre ».

Sand courut alors vers la porte, atteignit la rue et tomba à genoux en criant.

« Vive la Patrie Allemande! Le traître est mort! Ainsi périssent tous ceux qui lui ressemblent! Merci, mon Dieu, de m'avoir permis d'accomplir une si belle action! »

Ensuite il ouvrit son habit et s'enfonça le couteau dans la poitrine. On le porta sanglant et évanoui à la maison d'arrêt. Une perquisition faite chez lui à Léna fit découvrir une espèce de memorandum, où il racontait comment il voulait tuer Kotzebue. Il s'était exercé pendant plusieurs jours, sur un mannequin bourré de paille, à enfoncer un couteau à la place du cœur, marqué par un morceau de laine rouge.

On trouva une lettre adressée à sa mère dans laquelle il disait :

« Il faut que cet homme meure, c'est à moi de le tuer. »

Et une autre par laquelle il donnait sa démission de membre de la Burschenschaft pour ne compromettre aucun de ses camarades.

Cependant le bruit s'était répandu qu'on avait aussi trouvé une liste rouge où le nom de Kotzebue était marqué en tête de ceux qui devaient être assassinés. Et plusieurs personnes du parti conservateur, effrayées, quittèrent l'Allemagne.

Pendant l'instruction de son procès Sand était si faible qu'il pouvait à peine répondre aux questions qu'on lui posait. Il lisait les chants patriotiques de Korner et la Bible. Plusieurs fois il essaya d'arracher ses bandages et il fallut lui lier les mains. Un jour on lui attacha dans les doigts un porte-plume pour qu'il écrivît la déclaration qu'il faisait signe de vouloir faire; il aligna ces mots exaltés :

« Le coup de mort pour Auguste de Kotzebue. »

« Vertu, et unité dans la liberté! Préparez-vous! Choisissez entre la vie et la mort!... Périssent l'infâme orgueilleux qui corrompt moins votre sang que le cancer qui prend la forme de la modestie!... »

Le 10 novembre il fut jugé par la Cour d'assises de Mannheim à huis clos pour éviter une manifestation politique. D'ailleurs Sand n'essaya pas de se défendre. Il avoua son crime, s'en vanta, proclama qu'il était heureux d'avoir accompli son œuvre, et qu'il n'avait pas de complices.

Les alentours du Palais étaient remplis par une foule qui manifesta violemment lorsqu'elle apprit que le héros national était condamné à mort. L'exécution fut renvoyée à une date ultérieure, *sine die*, parce qu'on espérait que Sand mourrait auparavant de ses blessures.

Mais l'Empereur de Russie adressa au Grand Duc de Bade une note comminatoire pour se plaindre que le châtiment fût retardé. La date du 20 mai 1820 fut arrêtée.

Le sentiment allemand était si fortement sympathique au jeune martyr que le bourreau de Mannheim refusa de prêter son concours au supplice. Il fallut requérir celui d'Heidelberg qui ne consentit à faire son office que lorsque Sand se fut engagé, au nom de ses camarades étudiants, à ce qu'aucun mal ne lui serait fait en représailles.

L'exécution avait été annoncée pour neuf heures

du matin. Afin de dérouter la foule elle fut faite à six heures précises dans une prairie aux portes de Mannheim devant les officiels et quelques ouvriers matinaux qui se rendaient à leur travail. Sand conduit dans une voiture fermée, accompagné par un pasteur, mourut avec la plus noble simplicité. Une heure après le bruit de son exécution était répandu dans la ville et la prairie était couverte d'une foule qui ramassait des brins d'herbes rougis par le sang du martyr.

La prairie fut longtemps appelée Sandshimmelweg (la route que prit Sand pour aller au ciel).

On dit que sa mère reçut quarante mille lettres des admirateurs de son fils. Pendant toute une année ses camarades de l'Université prirent le deuil en s'habillant dans le même costume que celui qu'il portait le jour qu'il tua Kotzebue.

Il fut enterré dans le cimetière de Mannheim à côté de sa victime. Sur sa tombe sont gravés deux mots : Honneur et Patrie.

Quelque temps après la mort de Kotzebue une autre tentative d'assassinat avait été faite contre le président de la Régence de Nassau. La Diète se réunit et des mesures rigoureuses furent décrétées contre l'Université et la propagande démocratique. Plusieurs professeurs furent destitués ou arrêtés, des journaux supprimés et le caractère réactionnaire de la politique suivie en Allemagne par la Sainte-Alliance s'accrut jusqu'en 1848.

## LES PROCÈS DE FERDINAND LASSALLE

Ferdinand Lassalle naquit à Breslau en Silésie, le 11 avril 1825, dans une famille de commerçants israélites. Il s'appelait en réalité Lassal et ne baptisa son nom que plusieurs années plus tard en y ajoutant les deux dernières lettres qui lui donnaient une sonorité chrétienne.

Son père était un marchand d'étoffes, aisé et très estimé dans la ville pour son honnêteté et la dignité de son caractère. Sa mère était une bonne ménagère qui adorait ses enfants, et sa sœur Frédérique ne manquait ni de beauté ni de qualités affectives. Mais toute cette famille avait gardé quelque chose des coutumes du ghetto ancestral.

Ferdinand, sa mère et sa sœur vivaient dans un état de frénésie perpétuel. Au moins trois fois par semaine on paraissait vouloir s'égorger. Après quoi on s'embrassait jusqu'à la prochaine occasion.

En 1890, Paul Lindau publia le journal de Ferdinand Lassalle. Il est presque entièrement consacré aux récits des scènes de famille et aux discussions hurlantes qui furent d'ailleurs pour le jeune homme une excellente préparation à sa vie de tribun.

Son caractère s'y manifeste par plusieurs traits qui annoncent l'homme dans l'enfant: dès l'âge de 15 ans il se montra tel qu'il sera plus tard : orgueilleux, passionné jusqu'à la frénésie, avec une générosité qui n'exclut pas un grand sens pratique.

Un jour il a avec sa sœur une violente dispute. Frédérique plus forte que lui l'avait battue sans qu'il pût rendre les coups, et il s'écrie :

« Je me jetai à genoux, me tordant les mains comme un fou et criant avec une telle force que ma voix s'enroua: Dieu, Dieu fais que je me souviennel fais que je n'oublie jamais cet instant! Va, serpent, avec tes larmes de crocodile! Tu te repentiras. Par Dieu, je te le jure. »

Du reste dans l'après-midi de cette journée mémorable qui était un samedi, jour du sabbat, il est complètement rasséréiné, et passe son temps avec ses camarades dans divers cabarets israélites, où il fait plusieurs parties de boule, d'écarté et de « onze et demi ».

Mais pour payer ses consommations et ses pertes au jeu, il faut qu'il se procure de l'argent, son père ne lui donnant pas plus de dix groschens (environ 1 fr.) pour ses menus plaisirs du sabbat.

Dans ce but il brocante tout ce qu'il peut, vend ses livres de classe, sous-loue à bénéfice les volumes qu'il prend aux cabinets de lecture et négocie à de longs termes de fructueux échanges avec ses camarades. Il se vante d'avoir marchandé pendant

quinze jours pour vendre dix groschens un canif qu'il avait acheté huit groschens, réalisant ainsi deux groschens de bénéfice. Plus tard, il raconte avec orgueil l'échange qu'il fit d'un atlas neuf contre une vieille canne et s'écrie en parlant du camarade qu'il a ainsi estampé :

« Quel âne! Heine a raison quand il dit qu'il n'y a pas de meilleurs amis que les dupes. Quand j'en découvre une, je me réjouis royalement et je calcule, séance tenante, combien je pourrai lui soutirer! »

Au collège de Breslau il fut un écolier détestable, qui ne faisait jamais ses devoirs, n'apprenait pas ses leçons, manquait souvent la classe, se répandait en imprécations contre ses professeurs jusqu'à vouloir « boire leur sang » parce qu'ils lui donnaient les notes qu'il méritait. La difficulté consistait à les dissimuler au père Lassalle qui avait le coup de canne facile.

Pour cela Ferdinand avait pris le parti très simple de ne pas montrer son carnet de collège à ses parents et d'imiter leurs signatures avant de le rapporter à ses professeurs. Mais un beau jour le truc fut découvert. Le vieux Lassalle qui était un honnête homme ne donna pas de coups de canne au jeune faussaire. Il se mit à pleurer, ce qui d'ailleurs émut beaucoup Ferdinand, et l'envoya continuer ses études à l'école de commerce de Leipzig. A la fin de l'année, le directeur de l'école écrivit au bas du carnet de notes : « N'est estimé ni des professeurs ni des élèves. »

Au mois de mars il fut mandé devant le conseil des professeurs. Et le récit qu'il fait dans son journal de la séance caractérise vivement l'orgueil combatif qui est le trait dominant de sa personnalité.

« La haine, le mépris, l'ironie amère, la fureur et la tristesse se succèdent dans mon cœur. Il me semblait que j'étais un aigle mort et que des corbeaux, des pies et autres oiseaux de rapine, venaient me becqueter les yeux et me ronger la chair de dessus les os. Tout à coup je fis un mouvement et il entra de la vie en moi et je relevai mon plumage frémissant. Les corbeaux et les pies s'enfuirent en croassant et je repris mon essor vers le Ciel. »

Cependant, les beaux élans généreux qui sont à l'honneur de Lassalle se manifestent déjà dans l'âme de l'enfant paresseux et orgueilleux, menteur et vindicatif. Quelques jours après son installation à Leipzig, il apprend qu'on a persécuté les juifs de Damas, qu'ils ne se sont pas défendus, et il exhale des imprécations bibliques contre les bourreaux et les victimes :

« Peuple de poltrons ! tu ne mérites pas un meilleur sort. Le ver que l'on écrase se recroqueville. Toi tu ne sais que te courber encore plus bas. Tu ne sais ni mourir, ni détruire. Tu ne sais pas ce que c'est que la vengeance ; tu ne sais pas t'ensevelir avec tes ennemis et mordre encore en expirant. Tu es né pour être esclave ».

Quelques jours après, c'est contre les tyrans oppresseurs de sa patrie qu'il vitupère :



JEAN-CHRISTOPHE, COMTE DE KOENIGSMARCK.

« Quand on voit l'immense géôle qu'est l'Allemagne, comme les droits de l'homme y sont foulés aux pieds, comme trente millions d'hommes y sont tourmentés par trente tyrans, on a envie de pleurer devant la sottise de ces gens qui ne brisent pas leurs chaînes alors qu'il leur suffirait de le vouloir pour le pouvoir. Dieu a mis dans ma poitrine la voix qui m'appelle au combat, la force qui me rend capable de combattre et de souffrir pour une noble cause. Je veux parler au peuple allemand et à tous les peuples et les appeler avec des paroles enflammées aux combats pour la liberté. Je ne me laisserai pas intimider par les yeux menaçants des Princes, ni corrompre par des rubans et par des titres. Je ne serai pas le Judas de la liberté, je n'aurai de cesse que lorsqu'ils seront pâles de terreur. Je m'adresserai de Paris, cette terre de liberté, à tous les peuples de la terre, et tous les princes claqueront des dents et ils verront que leur heure est venue. »

Lassalle avait en effet renoncé à être un commis de boutique. Il était entré à l'Université où il suivit les cours de philosophie de droit et d'économie politique. Fichte et Hegel furent ses maîtres et bientôt il se révéla l'homme de premier ordre qu'il devait être. Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il conçut le projet d'écrire une histoire de l'ancienne école de philosophie ionienne et comme il ne trouvait pas dans les bibliothèques en Allemagne les matériaux suffisants, il convainquit son père de la nécessité de

l'envoyer à Paris. Il y rencontra Heine qui le jugea à sa vraie valeur dans une lettre où il le recommandait à son ami Varnhagen von Ense.

« Mon ami qui vous remettra cette lettre est un jeune homme doué des dons d'intelligence les plus remarquables. Il unit le savoir le plus profond à la pénétration la plus vive que j'aie jamais rencontrée. Il y joint une force de volonté et une habileté dans l'action qui m'étonnent. C'est un vrai fils des temps nouveaux qui ne connaît rien de cette abnégation et de cette modestie dont nous autres avons fait profession... d'ailleurs avec plus ou moins d'hypocrisie. Il appartient à une génération qui veut jouir et dominer, au lieu de rêver ».

De Paris, Lassalle alla à Berlin où il vécut en donnant des leçons particulières en qualité de privat-docent. Il y publia la *Philosophie du mélancolique Héraclite d'Ephèse*, entra en relation avec tout le monde savant et littéraire qui lui fit le meilleur accueil. Humboldt le prit en affection; il l'appelait l'enfant prodige et parlait de lui avec enthousiasme.

En 1846, il rencontra dans le salon de ses amis Mendelsohn la comtesse Sophie de Hatzfeld. Elle avait alors 41 ans, et était encore fort belle, d'une beauté impérieuse. Elle avait été mariée à 16 ans avec son cousin germain, une espèce de brute féodale qui la rendait malheureuse de toutes les façons possibles et gaspillait sa dot. A l'époque où il connut la comtesse,

Lassalle avait vingt et un ans. Sa beauté de jeune César, son éloquence ardente, l'extrême vitalité qui se dégageait de toute sa personne, sa radio-activité, dirait-on maintenant, agirent vivement sur M<sup>me</sup> de Hatzfeld. Dès l'abord elle conçut pour Lassalle cet amour nuancé de maternité qu'elle lui marqua toute sa vie et lui garda après sa mort.

Il semble que Lassalle se laissa aimer par elle plutôt qu'il l'aima. La question s'est posée s'il avait été son amant. Toutes les probabilités et les vraisemblances sont pour l'affirmative. Et quelque temps avant sa mort Lassalle lui-même écrivait à Hélène de Dœnniges :

« Depuis longtemps il n'y a plus entre la comtesse et moi qu'une grande affection. »

En tout cas, il se dévoua pour elle pendant plusieurs années, lui sacrifia son temps et quelquefois sa carrière.

En 1846 la violence du comte s'était exaspérée, parce qu'il était devenu l'amant d'une certaine baronne de Meyendorf, aventurière d'origine hollandaise, qui avait fait à Paris de l'espionnage pour le compte de la Russie. Le comte de Hatzfeld très amoureux d'elle lui donnait beaucoup d'argent, et comme il était à peu près ruiné, le prenait sur la dot de sa femme.

M<sup>me</sup> de Hatzfeld excédée s'était enfuie du domicile conjugal. Le comte fit alors imprimer une lettre circulaire qu'il envoya à ses parents et connaissances. Il leur annonçait le départ de la comtesse, déclarait



ignorer le domicile actuel de sa femme et l'accusait de s'être cachée à l'étranger pour dissimuler un accouchement adultérin. Or, elle vivait publiquement à Paris chez son frère qui était alors ambassadeur de Prusse, et le comte ne pouvait pas l'ignorer.

Lassalle qui avait déjà entrepris de se charger des affaires de la comtesse fit constater par le tribunal le domicile actuel de M<sup>me</sup> de Hatzfeld et la mauvaise foi de son mari. Il ne s'en tint pas là. Assisté de ses amis Mendelsohn et Oppenheim qui s'étaient associés généreusement à lui pour sauver la comtesse des griffes de son tyran il provoqua en duel le comte de Hatzfeld. Le grand seigneur refusa dédaigneusement de se battre avec un petit avocat juif, ce qui augmenta encore la fureur combative du jeune orgueilleux.

Cependant, la comtesse était revenue habiter son hôtel de Dusseldorf, tandis que son mari demeurait dans son château de Hatzfeld. La comtesse avait avec elle ses deux fils dont l'un Paul, alors âgé de 14 ans, fut plus tard ambassadeur de Prusse à Paris. Son père l'avait vainement menacé de le déshériter s'il ne quittait pas sa mère, et gardait avec lui, malgré la réclamation de la comtesse, sa fille qu'il voulait mettre au couvent pour laisser le foyer libre à la baronne de Meyendorf.

Il se produisit alors dans la vie de Lassalle et celle de ses deux amis un incident important et singulier qui n'est explicable qu'en tenant compte de la senti-

mentalité allemande à cette époque romantique, et de la psychologie particulière à la race israélite.

Les trois amis étaient à Dusseldorf ainsi que M<sup>me</sup> de Hatzfeld, lorsqu'il leur vint entre les mains une lettre du comte de Hatzfeld adressée du château où il résidait à M<sup>me</sup> de Meyendorf qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle. Par la suite, le comte accusa d'ailleurs Lassalle d'avoir fait prendre cette lettre à la poste en produisant une fausse pièce d'identité au nom de M<sup>me</sup> de Meyendorf.

La lettre contenait cette phrase :

« Je fais partir pour Dusseldorf, Mallet (une femme de chambre, très dévouée au comte). Tu sais pourquoi. Je lui ai donné toutes les instructions possibles. Ton avenir doit être assuré avant tout. »

M<sup>me</sup> de Hatzfeld et ses trois conseillers comprirent sans difficulté ce que signifiait cette lettre et M<sup>me</sup> de Hatzfeld alla aussitôt faire visite à la femme du directeur des Domaines qui était son amie intime.

M<sup>me</sup> W..... avait un mari tendre et bavard qui lui racontait sur l'oreiller toutes les affaires importantes du bureau. Ainsi put-elle apprendre à son amie que le comte de Hatzfeld avait déjà fait plusieurs démarches pour constituer à M<sup>me</sup> de Meyendorf une donation de sept mille thalers de rente. Et comme il était archi-ruiné il avait l'intention d'hypothéquer les biens de sa femme.

La comtesse vivement alarmée pria le pasteur Bochum de l'accompagner au château de Hatzfeld.

Assistée par lui, elle supplia son mari de ne pas hypothéquer la fortune de ses enfants et de lui constituer une pension alimentaire qui lui permît de tenir son rang. À ces conditions elle s'engageait à vivre loin de lui et à lui laisser toute sa liberté.

Le comte, qui avait horreur des discussions, lui promit de renoncer à prendre cette hypothèque, de lui faire une rente de dix mille thalers et par-dessus le marché de lui rendre sa fille. Sitôt après le départ de sa femme, il partit pour Dusseldorf, alla trouver le directeur des Domaines et confirma l'hypothèque. La comtesse prévenue lui écrivit des lettres de reproches et d'objurgations. Il ne lui répondit pas.

Quelques jours après, Mendelsohn, Oppenheim et Lassalle apprirent, grâce au système d'espionnage qu'ils avaient organisé, que la Meyendorf venait de prendre le train pour Dusseldorf, sans doute afin de porter l'acte d'hypothèque à l'enregistrement, et qu'elle comptait s'arrêter quelques heures à Cologne.

Après un petit conseil de guerre, il fut résolu que Mendelsohn qui connaissait de vue M<sup>me</sup> de Meyendorf partirait pour Cologne, l'attendrait à la gare et la suivrait jusqu'à l'hôtel où elle devait descendre. Ce qu'il fit. M<sup>me</sup> de Meyendorf prit une chambre à l'hôtel du « Mainzerhof. » Dès qu'elle y fut installée, Mendelsohn, qui ne doutait de rien, lui demanda un entretien dans l'espoir naïf de l'amener à de meilleurs sentiments. Elle refusa de le recevoir et prétendit plus tard qu'il était entré de force dans sa chambre,

lui avait mis un poignard sur la gorge et avait ainsi voulu l'obliger à lui livrer tous ses papiers.

En tous cas, Mendelsohn dut organiser un nouveau plan d'opérations, d'ailleurs avec autant de naïveté. Il télégraphia à Oppenheim de venir le rejoindre. Tous deux louèrent une chambre au Mainzerhof, dans le même corridor que celui sur lequel s'ouvrait celle de M<sup>me</sup> de Meyendorf. Le lendemain matin, Oppenheim, guettant les allées et venues dans le corridor, vit qu'un domestique de l'hôtel plaçait devant la porte de la chambre de la baronne une valise et plusieurs paquets parmi lesquels il y avait une petite cassette, ainsi que d'habitude, dans les hôtels, avant le départ des voyageurs.

Supposant que la cassette contenait le fameux acte d'hypothèque et des lettres du comte qui pouvaient servir à M<sup>me</sup> de Hatzfeld pour une action en divorce, Oppenheim s'empara du coffret, l'emporta dans sa chambre, trouva qu'il ne contenait que des papiers insignifiants et très embarrassé le cacha sous ses vêtements sans savoir ce qu'il allait en faire. Après avoir conféré avec Mendelsohn il se décida à mettre la cassette dans sa valise, paya sa note d'hôtel, s'en fut à la gare et prit le train pour Paris. Il oublia la cassette dans le wagon.

Sitôt que M<sup>me</sup> de Meyendorf s'était aperçue de la disparition du coffret, elle avait ameuté le personnel de l'hôtel. Mendelsohn fut arrêté puis libéré sous caution.

Trois mois après il passa en Cour d'assises pour complicité de vol et fut acquitté parce qu'il était manifeste que ce jeune médecin riche et plein d'avenir avait agi sans aucun intérêt dans cette affaire, qui n'était en somme qu'un enfantillage.

Oppenheim qui s'ennuyait à Paris revint à Dusseldorf et se constitua prisonnier. Malgré la grosse situation financière de la banque Oppenheim, il fut moins heureux que Mendelsohn. La Cour d'assises le condamna à cinq ans de prison que l'intervention du roi de Prusse réduisit à six mois à condition qu'il quittât l'Allemagne.

Entre temps, pour défendre et venger ses amis, Lassalle avait fait dans les journaux de Dusseldorf une violente campagne contre le comte. M. de Hatzfeld riposta en portant plainte contre lui sous prétexte de complicité dans le vol de la cassette. Assisté par deux canailles à sa solde qui s'appelaient Hoppe et Stockhein, il avait préalablement essayé d'impliquer Lassalle dans deux vilaines affaires. Hoppe avait affirmé sous serment que Lassalle lui avait donné de l'argent pour placer des cigares empoisonnés dans le fumoir du comte. Stockhein l'attira chez lui et l'accusa ensuite d'avoir organisé un cambriolage de son cabinet de travail où il avait laissé en évidence plusieurs lettres du comte de Hatzfeld, intéressant la comtesse.

Le procès s'ouvrit à Dusseldorf au mois de février 1848. Lassalle voulut plaider lui-même sa cause et

prononça son premier grand discours. Amplifiant le débat il l'étendit jusqu'à en faire une importante manifestation sociale.

Il raconta longuement l'histoire du malheureux ménage de la comtesse, toutes les vexations morales et mêmes physiques qu'elle avait subies du fait de ce grand seigneur goujat. Il fit le procès du Mariage au nom de l'Humanité.

Pour sa défense personnelle il commença par confondre facilement les dix-neuf faux témoins et les deux chenapans que le comte avaient soudoyés contre lui. Il démontra l'inanité de l'accusation par la puérité des agissements d'Oppenheim et de Mendelsohn inspirés par un dévouement chevaleresque pour une femme persécutée. Malheureusement il ne lui était pas aussi facile de prouver qu'il n'avait pas conseillé ses deux amis puisqu'il était avéré qu'il avait tenu avec eux chez la comtesse de Hatzfeld le conseil de guerre qui avait précédé le départ de Mendelsohn pour Cologne. Il ne fut pas plus heureux à propos de la façon manifestement frauduleuse dont il s'était fait délivrer au bureau de poste de Dusseldorf la lettre adressée à Mme de Meyendorf en se servant d'une pièce truquée. Le faux était si manifeste que l'employé de la poste qui avait remis la lettre avait été mis à pied. Lassalle parla huit heures durant d'une façon théâtrale avec des gestes d'acteur et une voix chaude, vibrante, infatigable qui passait par toute la gamme, du baryton jusqu'au ténor.

Son discours fut plusieurs fois interrompu par les applaudissements.

Cependant, le jury, composé pour la plus grande partie de bons bourgeois de Dusseldorf, résista au charme de l'orateur. Il comprit mal ces subtilités de sens moral et le vol de la cassette lui parut un vol tout comme un autre. Il déclara que Lassalle était coupable de complicité par influence par sept voix contre six. Mais les magistrats qui dans un tel partage des voix du jury avaient le droit de décision prononcèrent son acquittement.

La sortie de Lassalle fut triomphale; les étudiants de Dusseldorf dételèrent sa voiture et la tirèrent pour le conduire jusqu'à l'hôtel de M<sup>me</sup> de Hatzfeld qui avait aussi été acclamée à l'audience.

Du coup Lassalle était sacré grand orateur.

Attaché au barreau de Dusseldorf il continua pendant six ans à plaider dans les différentes phases du procès Hatzfeld, qui ne se termina qu'en 1854 par la victoire de sa cliente. M<sup>me</sup> de Hatzfeld obtint son divorce avec la garde de ses enfants et la pension qu'elle demandait.

Pour payer les honoraires de Lassalle elle lui constitua une pension viagère de sept mille thalers qui souvent fut reprochée à Lassalle étant donné l'intimité de ses relations avec la comtesse.

Entre temps il s'était déjà lancé dans le mouvement politique et avait écrit ses premiers articles

dans le journal socialiste de Karl Marx, la *Nouvelle Gazette du Rhin*.

Au mois d'octobre 1848, la révolution de février en France se répercutait en Allemagne. A Dusseldorf le ministère Manteuffel, sous la suggestion de Bismarck, avait décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale. Lassalle organisa la résistance contre le coup d'Etat en réunissant les ouvriers et les bourgeois libéraux. Il les engagea à décider le refus de l'impôt, tenta lui-même d'apposer les scellés sur la porte du bureau des contributions, lança des proclamations pour engager la population à réunir de l'argent et des armes afin de tenir tête au gouvernement.

Au mois de novembre 1848, l'état de siège avait été prononcé à Dusseldorf. A la sortie d'un meeting particulièrement violent, Lassalle fut arrêté et poursuivi comme ayant provoqué la guerre civile. Il resta en prison jusqu'au 3 mai 1849 et comparut une seconde fois devant les assises.

Comme l'année précédente il se défendit lui-même et prononça un de ses plus célèbres discours politiques avec une audace et une éloquence qui enthousiasmèrent le jury.

Pour la première fois en Allemagne un tribunal entendit invoquer la souveraineté du peuple.

« Je ne veux être acquitté que si l'on admet que l'appel aux armes soit le devoir du peuple. La résistance passive est une basse puérité. C'est le fait de ceux qui sentent clairement qu'ils doivent résister

et qui en même temps sont trop lâches pour oser le faire au péril de leur vie. La couronne confisque toutes les libertés de la Nation, et pour défendre ses droits l'Assemblée Nationale Prussienne décrète quoi?... son mécontentement. Ce serait à pleurer si ce n'était pas si ridicule. »

Grâce à son éloquence et à l'état des esprits à cette époque, Lassalle fut acquitté par la Cour d'assises, mais il fut poursuivi devant le Tribunal correctionnel pour avoir dit son fait au directeur de la prison qui lui avait manqué d'égards, et condamné à six mois de détention, d'ailleurs assez doux. Il avait la permission de sortir pour suivre le procès de la comtesse de Hatzfeld. Un ouvrier de la ville qui était son disciple venait chaque soir discuter avec lui ou plutôt l'écouter parler des questions sociales, et constituer l'auditoire dont il avait besoin pour entretenir l'activité de son verbe.

Pendant il ne se consacra entièrement au socialisme qu'en 1862, trois ans avant sa mort.

A cette époque le développement de l'industrie en Allemagne commençait à transformer les conditions économiques de la vie du pays. Les questions ouvrières prenaient une importance de plus en plus considérable. Et par suite le socialisme qui jusqu'alors était resté dans les nuages de la théorie descendait aux réalisations pratiques.

D'ailleurs, le socialisme, réalisateur, légal et essentiellement allemand de Lassalle n'a rien de commun

avec le communisme international de son prédécesseur Karl Marx.

Un économiste nommé Schulze-Delitzsch avait acquis une grande popularité parmi les ouvriers en organisant dans l'Allemagne du Nord des sociétés coopératives de crédit, de consommation et d'achat de matières premières, sans aucune intervention de l'Etat. Lassalle combattit cette théorie. Il était d'avis que les sociétés coopératives qui paraissent améliorer le sort des ouvriers en diminuant pour eux le coût de la vie, n'étaient en réalité que des pièges pour les entraîner à accepter des diminutions de salaire. A ce propos il déclara et écrivit souvent que la faiblesse des ouvriers devant les maîtres de l'usine venait de leur « stupide manie d'économie ». S'ils avaient plus de besoins, ils auraient plus d'exigences et agiraient de façon à pouvoir les satisfaire. Au lieu du salaire toujours réduit au minimum par la « loi d'airain » de l'offre et de la demande, et la crainte du chômage, l'ouvrier doit toucher lui-même le produit de son travail, par le partage des bénéfices, toutefois sous la surveillance de l'Etat. Et pour cela il faut favoriser le développement des sociétés coopératives, non pas d'alimentation mais de production, c'est-à-dire, constituer le régime de l'usine régie par les ouvriers, et contrôlée par l'Etat, Lassalle reconnaissant ainsi l'incapacité des ouvriers à s'organiser sans une direction supérieure.

Cette conception de l'Etat, maître en réalité du

capital qui semblait être aux mains des ouvriers avait séduit M. de Bismarck. Il avait voulu connaître Lassalle et l'avait bientôt jugé :

« Un des hommes les plus doués que j'aie jamais vu, magnifique orateur et ravissant causeur mais surtout ambitieux au possible. Personne n'est moins républicain que ce socialiste; il veut faire un empire d'Allemagne, reste à savoir s'il ne pense pas que l'Empereur doit s'appeler Ferdinand Lassalle. Je le considère en somme comme un charmant voisin de campagne. »

Il n'avait pas caché à Bismarck son mépris et sa haine de la petite bourgeoisie allemande, asservie, stupide et réfractaire à toutes réformes. Il lui avait déclaré qu'un grand souverain intelligent serait un plus efficace soutien du socialisme, que le Président d'une République bourgeoise.

En 1860, il avait fondé l'association des ouvriers allemands. Il la présidait avec une activité dévorante, écrivant des brochures, organisant des meetings, s'efforçant d'agglomérer le socialisme et d'en faire un parti militant.

A la suite de la publication du *Progrès des ouvriers* il fut poursuivi « pour avoir provoqué la haine des classes les unes contre les autres ».

Ce troisième procès s'ouvrit devant la Cour d'assises de Berlin, le 12 mars 1864. Lassalle se présenta devant la Cour en habit de soirée, escarpins vernis, portant sous son bras une lourde serviette chargée de papiers

et de brochures. Son secrétaire le suivait chargé d'une pile de livres.

En les voyant arriver, le Président effaré s'écria : « Mon Dieu, qu'est-ce que cela? »

Lassalle commença sa plaidoirie et cinq heures après, sans avoir été interrompu, il développait pour dernier argument que l'évolution historique devant aboutir fatalement au triomphe de la démocratie, sa brochure n'était pas justiciable du code pénal.

Cet argument n'était pas fait pour convaincre un jury bourgeois. D'ailleurs en général la plaidoirie de Lassalle parut confuse et maladroite. Il semblait qu'il fût au-dessous de lui-même, peut-être déjà souffrant d'une laryngite tuberculeuse, et dit-on, d'une maladie plus secrète.

La Cour le condamna à deux ans de prison qu'il parvint en appel à faire réduire à six mois. Il comptait se constituer prisonnier à l'entrée de l'hiver lorsque son destin l'emporta.

Il avait passé le mois de juin à Ems avec la comtesse de Hatzfeld qui avait alors 60 ans.

« C'était, dit un contemporain, une grande femme maigre, fardée au delà du possible, avec de faux sourcils semblables à des sangsues, un cou jaune comme du parchemin et laissant voir les tendons, et deux rangées de fausses dents entre lesquelles elle mâchonnait toute la journée un cigare de la Havane de deux pieds de long. Mais en fait d'esprit une femme extra-

ordinaire connaissant l'économie politique et le droit romain aussi bien que n'importe quel savant. En un mot, un vieil homme-femme. »

Lassalle avait 40 ans; il était grand, élancé, souple, pâle, des yeux noirs pleins de feu.

Au mois de juillet, comme son médecin lui recommandait une cure d'altitude, il quitta Ems pour le Righi. Là, il retrouva une jeune fille qu'il avait rencontrée à Berlin dans une soirée mondaine : Hélène de Dœnniges. La jeune personne, romanesque, très jolie, très rousse et fort agitée avait demandé à ses amis de lui faire connaître l'orateur à la mode. A première vue, le coup de foudre éclata. A la fin de la soirée on se tutoyait et Lassalle emporta la jeune fille dans ses bras jusqu'à sa voiture. Là il lui dit au revoir... à toujours...!

Il ne la revit pas pendant quelques semaines, parce qu'elle était repartie pour Genève où sa famille habitait. Mais deux jours après leur rencontre au Righi il lui demanda de l'épouser dans les termes suivants relatés plus tard par M<sup>lle</sup> de Dœnniges, avec peut-être tout de même un peu d'exagération romantique :

« N'es-tu pas ambitieuse? »

« Mon ambition est d'être la femme de Ferdinand Lassalle et de partager son sort.

« Lassalle se mit à rire et s'écria :

« Tu n'as, par Dieu, pas mal choisi! La femme de Ferdinand Lassalle sera un jour la première de toutes. T'es-tu jamais fait une idée de mes plans et de mon

but? Non?... Eh bien regarde-moi... Ai-je l'air de vouloir me contenter d'un second rôle dans l'Etat?... Crois-tu que je donne le sommeil de mes nuits, la moelle de mes os, la force de mes poumons afin de tirer finalement les marrons du feu pour les autres?... Non... Je veux bien lutter, combattre, mais je veux jouir aussi du prix du combat et poser sur ton front le diadème de la victoire. Crois-moi c'est un plus fier sentiment d'être le chef élu du peuple dans une République, de s'appuyer solide sur la faveur de tous, que d'être assis comme les rois par la grâce de Dieu, sur un trône fragile et vermoulu. Viens ici, ici à mes côtés devant le miroir! Regarde-nous tous les deux. Ne vois-tu pas là un beau, un royal couple, la nature ne nous a-t-elle pas créés dans un jour d'orgueilleuse joie et ne crois-tu pas que le pouvoir, que la plus haute puissance nous ira bien à tous les deux. Oui, enfant, tu te réjouiras un jour dans une satisfaction orgueilleuse de m'avoir choisi entre tous. Vive la République et sa Présidente aux cheveux d'or. »

Mais Lassalle comptait sans les parents d'Hélène, son père surtout, diplomate bavarois, que la perspective d'avoir pour gendre un révolutionnaire israélite qui avait passé trois fois en Cour d'assises ne devait pas enchanter. En effet, lorsque la jeune fille, de retour à Genève, annonça à ses parents qu'elle voulait épouser Lassalle, il entra dans une violente colère, maudit sa fille et l'enferma dans sa chambre.

Hélène fascinée, dit-elle plus tard, par le rayonne-

ment de la volonté de Lassalle, s'échappa, courut à la pension de famille tenue par M<sup>me</sup> Bovet, rue des Pâquis, où il logeait, se précipita dans sa chambre et sans chercher midi à quatorze heures se jeta sur son lit en lui disant :

« Fais de moi ce que tu voudras. Je suis à toi. »

Or, Lassalle était un homme très compliqué, plus orgueilleux encore qu'amoureux. Il trouvait indigne de lui d'entrer dans la maison des Dœnniges en forçant la porte, et comme il était très sensible aux considérations d'intérêt, il craignait peut-être aussi que M. de Dœnniges, obligé de lui donner sa fille, gardât la dot. Peut-être enfin n'était-il pas aussi bien portant qu'il l'aurait désiré...

En tous cas, au lieu de prendre la jeune fille qui s'offrait, il s'agenouilla devant le lit et s'écria : « Relève-toi... Hélène! je ne suis pas digne de ton sacrifice. »

Hélène stupéfaite se releva au moment où M<sup>me</sup> de Dœnniges qui courait après sa fille entra dans la chambre. Alors Lassalle avec un beau geste de théâtre prit la main d'Hélène, la conduisit vers sa mère et déclara solennellement à la bonne dame qu'il lui rendait sa fille aussi pure que quand elle s'était confiée à lui.

Il ajouta qu'il attendrait pour l'épouser que M. de Dœnniges le lui demandât. Sans doute espérait-il que la famille subjuguée par cette splendide attitude tomberait à ses pieds. Mais il y a des carences que les

femmes ne pardonnent pas. Hélène de Dœnniges ne tint aucun compte à Lassalle de la générosité de son abstention, s'il y eut générosité, et se reprit aussi vite qu'elle voulait se donner.

Lorsqu'elle l'avait connu elle était fiancée avec un jeune étudiant hongrois qui s'appelait Yanko de Rakovitza et lui avait alors lestement signifié qu'il devait renoncer à elle.

Après la scène de la pension Bovet, elle ne revit jamais Lassalle et garda pendant cinq jours un silence qui affola le grand leader socialiste. Il lui écrivit plusieurs lettres auxquelles elle ne répondit pas. Enfin le sixième jour il reçut ce billet dépourvu de romantisme.

« Honoré Monsieur Lassalle.

« Après m'être profondément repentie de la démarche que j'avais faite, après m'être réconciliée avec mon fiancé, M. Yanko de Rakovitza, dont j'ai obtenu de nouveau l'amour et le pardon, après avoir fait connaître ces sentiments nouveaux à notre avoué, je vous déclare librement et avec une profonde conviction qu'il ne peut être question de mariage entre nous, que je renonce à vous sous tous les rapports, et que je suis décidée à vouer à mon fiancé éternel amour et fidélité. »

Lassalle, éperdu, fou de chagrin et surtout d'orgueil blessé, fit supplier Hélène par son ami le colonel Rustow de lui accorder une entrevue. La jeune fille ne



voulut voir que le colonel et le reçut dans le salon de la villa Dœnniges.

Coquettement parée, vêtue d'une robe à manches de tulle transparent, jouant avec ses bracelets, elle lui déclara :

« Un entretien avec Lassalle est tout à fait inutile. Je sais ce qu'il veut. Il aime à parler et parlera beaucoup. Et moi je suis rassasiée de cette affaire. »

Dès lors le spectacle de l'agitation forcenée dans laquelle Lassalle vécut pendant ses derniers jours est aussi lamentable que ridicule, explicable seulement par un état de surmenage maladif.

Il écrit vingt lettres à Hélène, à ses amis, à la comtesse de Hatzfeld pour la supplier de venir à son secours.

« Bonne comtesse,

« Je ne puis m'empêcher de venir m'épancher dans le sein de mon meilleur, de mon seul ami. Je suis si malheureux que je pleure pour la première fois depuis quinze ans. Ce qui par-dessus tout me martyrise c'est le remords de ma stupidité criminelle. Comment ai-je pu être assez stupide pour ne pas me rendre au désir d'Hélène, pour la livrer à ses parents. Je me sens tellement malheureux que je me crois autorisé à vous prier de venir tout de suite me consoler. Vous seule pouvez savoir ce qu'il faut que je souffre, pour que moi, l'homme d'acier, je me torde dans les larmes comme un ver.

« Où en suis-je venu, moi, le conseil et l'aide de tous? je suis maintenant sans conseil et sans aide et j'ai besoin des autres.

« Ah! comtesse... pourquoi n'êtes-vous pas ici? »  
Et en P. S.

« Ne venez pas encore. A toute minute, le théâtre peut changer. Tenez-vous seulement prête à partir sur une dépêche télégraphique, pour l'endroit que je vous désignerai. »

Le 20 août, il la supplie d'aller voir Hélène et de lui parler.

« A vous seule incombe le devoir de raffermir Hélène à ce moment suprême de l'entrevue que je lui demande.

« Pénétrez en elle par toute l'éloquence de votre langue. A votre langue, comtesse, est suspendue mon existence!

« Jamais un homme n'a autant combattu, autant souffert de s'être autant consumé pour une femme.

« J'ai écrit aujourd'hui soixante pages de lettre et cela dans l'angoisse de la mort suffirait à me broyer sans parler de mon effroyable martyr.

« Plus mort que vivant, votre F. L. »

Malheureusement bien que la vieille comtesse appelât Lassalle « son bon, son cher enfant » elle n'éprouvait pas en réalité, pour lui des sentiments purement maternels, et c'était sans aucun plaisir

qu'elle recevait les lettres dans lesquelles il lui clamaient sa passion pour Hélène.

Ceci est très humain, et ce qui l'est encore plus c'est la petite trahison par laquelle la bonne comtesse répondit aux supplications de son cher enfant.

Le 22 août elle écrivit à Hélène :

« Mademoiselle, je suis venue ici pour arranger si cela est possible une affaire qui, si j'avais été ici dès le commencement, n'aurait pas pris, je le crois, une tournure aussi fâcheuse. Je me trouve le droit et le devoir d'intervenir :

« 1<sup>o</sup> A cause de la vieille amitié que je porte à M. Lassalle et de la confiance avec laquelle il remit cette affaire entre mes mains;

« 2<sup>o</sup> A cause du contenu et de la forme de la lettre que vous, mademoiselle, m'avez adressée il y a quelque temps.

« Vous reconnaîtrez qu'après tout ce qui s'est passé, il est de votre intérêt plus encore que de celui de M. Lassalle que vos rapports avec lui se terminent par une rupture de la forme la plus convenable. C'est seulement par mon intermédiaire que cela est encore possible, et je me suis décidée par vraie amitié pour M. Lassalle à me charger de ce rôle désagréable.

« C'est dans ce but que je vous propose de venir chez moi, soit aujourd'hui, soit demain entre deux heures et quatre heures de l'après-midi.

« Je tiens, à vous affirmer, Mademoiselle, que vous

n'avez à craindre, chez moi, aucune scène de roman, mais je vous exprime ma conviction en vous disant que la démarche à laquelle je me laisse entraîner vous oblige vis-à-vis de moi à la plus grande reconnaissance.

« SOPHIE, Comtesse de Hatzfeld. »

Après avoir lu cette lettre singulière, Hélène, justement blessée, écrivit sur l'enveloppe :

« Lettre reçue », signa « Hélène de Dœnniges », et remit cette réponse au commissionnaire de la comtesse. En même temps elle faisait redire à Lassalle qu'elle ne voulait pas le recevoir.

Nouvelle explosion de fureur et de désespoir. Il télégraphie à tous ses amis et à tous ceux à qui il avait demandé secours de cesser leurs démarches pour forcer le consentement des parents d'Hélène, entre autres à l'archevêque de Mayence qu'il avait prié d'intervenir en lui promettant de se convertir au catholicisme et à Richard Wagner alors très puissant à la Cour de Munich où M. de Dœnniges avait un poste important.

Voici le télégramme adressé à Richard Wagner :  
« Richard Wagner, Starnberg près Munich. »

« J'ai renoncé pour cause d'absolue indignité de la personne. Meilleurs remerciements pour bon vouloir. Ne plus rien faire.

« LASSALLE. »

Il envoya à M. de Dœnniges, ce billet surprenant qui n'est excusable que par l'égarement de son auteur :

« Monsieur de Dœnniges, hautement né. Depuis que j'ai appris par le rapport du colonel Rustow, que votre fille Hélène est une fille perdue, et que par conséquent il ne peut plus être question pour moi de me déshonorer par un mariage avec elle, je n'ai plus aucune raison de différer ma demande de satisfaction pour les différentes injures et avanies que vous m'avez fait subir.

« Je vous prie donc de vous entendre avec les deux amis qui vous apporteront cette déclaration pour arranger une rencontre.

« Signé : LASSALLE. »

M. de Dœnniges justement indigné ne voulut pas répondre à cette provocation. Mais son futur gendre assumait le soin de venger l'honneur de la famille.

Les témoins de Lassalle et ceux de M. de Rakovitzka décidèrent que le duel aux pistolets aurait lieu le 28 août 1864 à huit heures du matin sur le territoire français de Carouge.

Le feu était réglé à la cadence de trois coups en vingt secondes, au commandement.

Quatre secondes après le premier commandement de « feu » la balle de M. de Rakovitzka atteignit Lassalle en pleine poitrine. Cependant, il tira une balle qui s'égara, fit quelques pas et tomba. Transporté à Genève à l'hôtel Victoria, il expira deux jours après.

Un comité international se réunit pour lui faire de

splendides obsèques. Son corps embaumé par les soins de la comtesse de Hatzfeld fut placé sur une barque couverte de velours noir qui descendit le Rhin pour retourner en Allemagne. Ce fut un convoi d'apothéose jusqu'à Cologne. Dans toutes les villes, le long du fleuve les habitants venaient en processions se grouper autour du bateau funéraire. Sur le pont la comtesse de Hatzfeld éplorée tenait la garde autour du catafalque. A Mayence, l'Archevêque présida la cérémonie funèbre, malgré que Lassalle appartint à la religion israélite.

A Cologne, M<sup>me</sup> de Hatzfeld avait l'intention de placer le corps sur un wagon décoré en chapelle ardente, et de le conduire à Berlin pour le déposer dans un caveau qu'elle avait acheté. Mais au dernier moment la vieille mère de Lassalle et sa sœur Frédérique s'y opposèrent et affirmèrent leur volonté que le grand homme fût enterré à Breslau au cimetière israélite dans le caveau de famille. Il y eut un conflit scandaleux. La police saisit le cercueil et le dirigea d'autorité sur Breslau où Lassalle fut inhumé auprès des siens. Sur sa tombe ses amis firent graver cette inscription.

« Ici repose, ce qui fut mortel en Ferdinand Lassal, penseur et combattant. »

Mais l'ère des procès de Lassalle ne fut pas close par sa mort. Ce fut M<sup>me</sup> de Hatzfeld qui la rouvrit contre ses exécuteurs testamentaires, parce qu'ils ne

voulaient pas publier ses manuscrits, à moins de les tronquer et dénaturer.

M<sup>me</sup> de Hatzfeld fut d'ailleurs déboutée de sa plainte. Depuis lors sa vie ne fut qu'une longue lamentation et une violente acrimonie contre tous ceux qui lui avaient enlevé Lassalle : sa mère, sa sœur qui firent vendre sa bibliothèque et ses bibelots dont la plupart étaient des cadeaux de M<sup>me</sup> de Hatzfeld, et surtout contre « l'horrible créature » la « femme de marbre » qui avait été la cause de sa mort et dont elle avait voulu empêcher le mariage en publiant le récit de ses amours avec Lassalle.

Dans la frénésie qui caractérise tous ceux qui approchèrent Lassalle, elle s'exclamait :

« Avec lui est morte toute justice, toute bonté, toute intelligence... Je n'ai plus d'autres raisons de vivre que de le venger et de perpétuer sa gloire. »

Ainsi vécut-elle jusqu'en 1882.

Cependant malgré tous ses efforts elle ne parvint pas à perpétuer l'œuvre de Lassalle. Avec des dons magnifiques, excessif, théâtral, plus ambitieux que sincère, il ne fut qu'un grand essayiste. Rien de lui ne subsiste. En 1914 les socialistes allemands célébrèrent vainement le cinquantième anniversaire de sa mort.

## LE PROCÈS DU COMTE D'ARNIM AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A PARIS (1872-1874).

En 1874, la France laborieuse se relevait des désastres de la guerre avec une activité unanime qui étonnait l'Europe, mais la France parlementaire était comme toujours divisée par les haines politiques. L'emprunt de trois milliards destiné à payer le premier terme de l'indemnité de cinq milliards stipulée par le traité de Francfort avait été ouvert le 29 juillet 1872 et couvert huit jours après par une souscription de quarante milliards.

En 1873, M. Thiers, Président de la République, obtint le paiement anticipé des trois derniers termes et le 5 mars il annonçait à l'Assemblée Nationale qu'au mois de septembre il n'y aurait plus un seul soldat allemand sur le territoire français.

Le 15 mars 1873, le traité d'évacuation fut signé. La France s'engageait à payer en quatre termes les deux milliards qu'elle devait encore à l'Allemagne. En retour, les Allemands devaient avoir évacué quatre semaines après le dernier paiement les départements des Ardennes, des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle ainsi que l'arrondissement

de Belfort; la ville devait être occupée jusqu'au règlement complet de la contribution. M. Thiers obtint encore par l'entremise de M. de Gontaut-Biron notre Ambassadeur à Berlin, très bien en Cour, *persona grata* auprès de l'Empereur Guillaume I<sup>er</sup>, que l'occupation de Verdun serait substituée à celle de Belfort.

Cependant, les partis politiques de droite et d'extrême gauche entretenaient dans le pays par l'entremise de leurs journaux le mécontentement sous tous les prétextes possibles. Les partis de droite reprochaient à M. Thiers d'empêcher par sa politique prudente les mouvements de revanche prématurée — qui ne pouvaient encore conduire la France convalescente qu'à de nouveaux désastres.

Le 24 mai 1873, M. Thiers était renversé par les partis extrêmes et la trahison de quelques-uns de ses partisans. Le Maréchal de Mac-Mahon était nommé Président de la République.

Le Comte d'Arnim était alors ambassadeur d'Allemagne après avoir été depuis le 23 août 1871 chargé des affaires diplomatiques sous le titre « de ministre près de la République Française, en mission extraordinaire ».

Le 5 janvier 1872, il avait présenté à M. Thiers ses lettres de créances en qualité d'Ambassadeur.

Le Comte Harry d'Arnim avait alors 50 ans. Il était né à Moitzzeit en Poméranie où sa famille avait de grandes propriétés foncières.

Il s'était engagé en 1850 dans la carrière diplomatique, avait été conseiller de légation, puis chambellan et ministre à Rome, à Cassel, à Lisbonne, à Munich.

Au mois d'octobre 1867, il avait été nommé ministre plénipotentiaire accrédité auprès du Saint-Siège. En mars 1871, il avait été commissaire à Bruxelles et à Francfort pour les négociations du traité de paix avec la France.

Homme du monde avant tout, beau causeur, comédien de salon, il avait un esprit inquiet, cependant perspicace, mais dont la clarté était diminuée par son ambition et ses prétentions mondaines. Jusqu'en 1872 il avait été en excellents rapports avec le Chancelier de Bismarck qui estimait sa perspicacité et sa souplesse d'esprit. En 1869 la proclamation de l'infailibilité du Pape et l'extension de la puissance du Saint-Siège l'inquiétaient autant que le chancelier.

Le dissentiment entre eux commença au mois de mai 1872. Le Comte d'Arnim par tendance personnelle plus encore que par intérêt se manifestait sournoisement hostile au gouvernement républicain de M. Thiers, tandis que Bismarck désirait le maintien du gouvernement actuel pour diverses raisons financières et politiques.

« Notre tâche n'est pas de rendre la France puissante par sa consolidation intérieure et par le rétablissement d'une monarchie qui la rendrait capable de contracter des alliances avec des États qui ont

entretenu jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. Nous ne pouvons marcher en aucune façon avec les légitimistes qui sont ultramontains. Aussi longtemps que durera notre conflit avec la Curie Romaine dont la fin n'est pas à prévoir, nous ne devons pas favoriser ce parti.

« Au contraire, convaincus que la République ne sera jamais établie solidement en France et entretiendra le pays dans un état d'anarchie décente qui l'empêchera de se relever et de reprendre sa revanche, nous avons tout intérêt à favoriser une République qui laissera la France en proie aux troubles intérieurs qui sont la meilleure garantie pour nous. »

D'ailleurs, par un paradoxe surprenant au premier abord, le chancelier de Bismarck considérait qu'après la République le parti que l'Allemagne devait encourager en France était le parti bonapartiste.

« Le parti bonapartiste est probablement celui avec lequel on pourrait se flatter raisonnablement d'établir des rapports tolérables entre l'Allemagne et la France.

« C'est le seul qui cherche ouvertement notre appui; nous n'avons aucun motif pour l'affaiblir. Pourtant notre premier devoir est de soutenir naturellement comme nous avons fait jusqu'à présent le gouvernement actuel aussi longtemps qu'il représentera pour nous la volonté d'exécuter le traité de paix. Ce qui viendra après lui devra se légitimer vis-à-vis de nous en nous donnant cette sécurité. Mais je répète que

nous n'avons aucun motif pour exclure le parti bonapartiste ni pour faire quoi que ce soit qui puisse lui nuire ou l'affaiblir aux yeux de la nation, ou rendre sa position difficile. »

Au mois de mai 1872, le comte d'Arnim était de cet avis, et il le développe longuement dans le rapport N<sup>o</sup> 70 adressé au chancelier de l'Empire.

#### Rapport N<sup>o</sup> 70.

du 6 mai 1872.

de M. D'ARNIM à M. DE BISMARCK

« A son Altesse le Prince de BISMARCK,  
chancelier de l'Empire.

« Paris, le 6 mai 1872.

« Dans mon dernier entretien avec M. Thiers, cet homme d'Etat m'a répété dans les termes les plus chaleureux combien est sincère et ardent son désir de maintenir la paix, une longue paix. La France, a-t-il dit, n'est pas en état de faire une nouvelle guerre; aussi cherche-t-il à éviter toutes les complications, à prévenir tous les conflits, en quelque lieu qu'ils puissent se produire.

« J'ai répondu au Président que je ne pouvais avoir aucun doute sur la sincérité de ses déclarations, parce qu'elles répondaient à la nature des choses : mais que sa sagesse personnelle et son amour personnel de la paix nous offraient, en somme, de bien

faibles garanties, aussi longtemps que nous n'aurions aucune certitude sur la durée de son gouvernement et sur son successeur.

« J'ai ajouté qu'il se trouvait journellement à la veille de se brouiller avec l'Assemblée nationale et de lui jeter son portefeuille à la face. Sur qui pourrions-nous donc compter alors? M. Thiers répondit que l'Assemblée n'avait aucun désir de se brouiller avec lui; que, si toutefois la chose arrivait ou si la mort venait à le surprendre, il n'aurait pour successeur, dans son opinion, ni Henri V, ni Aumale, ni Gambetta, mais un honnête bourgeois, comme, par exemple, Casimir Périer.

« Il ne pouvait, selon lui, être question de Napoléon; du reste, il avait vu dernièrement le général Fleury, et avait reçu de lui l'assurance que les bonapartistes renonçaient à toute idée de conspiration pendant la durée de la Présidence; sans doute, ils réservaient leurs prétentions pour l'avenir, mais à l'entendre, ils n'avaient pas de chances favorables.

« Voilà ce que m'a dit M. Thiers.

« L'opinion de tous ceux qui connaissent non seulement Paris, mais aussi la province, est qu'il s'abuse sur la situation.

« Pour ne pas me perdre dans les nuances, j'ose affirmer que, d'après une conviction très répandue, le suffrage universel ne peut avoir que deux résultats : Ou Gambetta ou Napoléon.

« En ce qui concerne le premier, il est évident qu'il



CHARLES-LOUIS SAND, ESSAYANT DE SE TUER APRÈS L'ASSASSINAT DE KOTZEBUE.

fait journallement de nouveaux progrès en province, notamment dans le midi. Le socialisme et la démocratie rouge gagnent en particulier du terrain au sein des populations rurales, et les choses en sont arrivées au point que les paysans sont plus radicaux que les Parisiens. Partout où a lieu une manifestation de l'opinion publique, elle est favorable à Gambetta et à la République rouge.

« En ce moment on peut encore chercher dans le prestige du nom des Napoléons un contre-poids à la puissance envahissante de la démocratie, qui du reste ne trouverait en Gambetta qu'une expression provisoire. Il est indubitable que les classes élevées et riches qui ne trouvent une garantie ni dans Aumale, ni dans Casimir Périer, ni dans Gambetta, se réfugieraient sans hésitation sous les ailes de l'Empire.

« Cependant, il n'est pas très facile de diriger les événements de telle sorte que l'Empire puisse réellement sauter en selle au moment opportun.

« Le calcul des bonapartistes repose sur l'hypothèse que l'Assemblée nationale, dans le cas d'une vacance présidentielle, nommera un dictateur. Ce dictateur devrait être Mac-Mahon, le général de Cissey ou le général Vinoy.

« Tous trois se seraient engagés à organiser un appel au peuple, duquel sortirait Napoléon, d'après l'opinion des impérialistes.

« Mais si pourtant l'Assemblée nationale ne nom-



maît pas de dictateur? Ou si elle élisait président d'Aumale ou Casimir Périer?

« Le parti bonapartiste compte que nous lui viendrons alors en aide, dans notre propre intérêt, en sommant le dictateur ou le président peu sûr d'établir un gouvernement qui pût nous garantir la paix et nous donner en même temps une sauvegarde contre la propagande révolutionnaire.

« Mon opinion, déjà exprimée ailleurs, est que nous ne devons pas repousser les tentatives faites par les bonapartistes pour entrer en relation avec nous. Et cela d'autant moins que, d'une part, ils ne trament pour le moment aucune intrigue contre le gouvernement actuel, et que, de l'autre, ils sont de tous les partis le seul qui cherche ouvertement notre appui, et qui inscrive dans son programme la réconciliation avec l'Allemagne tandis que les autres partis et fractions de parti évitent avec le plus grand soin tout rapport avec nous et font de la guerre de revanche la devise de leurs drapeaux.

« Je vois dans la candidature du duc d'Aumale un péril tout aussi grand que dans celle de Gambetta; et la République dite décente, qui serait représentée par Casimir Périer ou Grévy, ne peut être qu'une forme de transition précédant Gambetta. En effet, le système de Thiers lui-même n'est possible en ce moment que grâce à ses rapports toujours plus intimes avec Gambetta.

« La marche la plus désirable des affaires poli-

tiques me paraît donc être celle qui, d'un côté, nous laisserait le temps de conclure un arrangement avec le gouvernement actuel pour le paiement et la mise en sûreté des trois milliards, et qui de l'autre, hâterait l'inévitable changement gouvernemental de telle sorte que la présence de nos troupes dans le pays pût nous donner encore l'occasion d'exercer une influence sur la crise.

« Signé : D'ARNIM. »

Bismarck lui adressa par courrier une dépêche confidentielle qui confirmait ses vues sur la situation politique.

Cependant, soit que le comte d'Arnim dissimulât au chancelier sa véritable pensée, soit qu'il eût changé d'opinion, à la suite de nouvelles circonstances il devint bientôt évident que l'ambassadeur d'Allemagne combattait sournoisement le ministère de M. Thiers, d'accord avec les orléanistes.

D'abord sur la question du règlement de l'indemnité de guerre. L'ambassadeur d'Allemagne, altérant les instructions du chancelier, tardait à remettre au président de la République les notes pressantes du gouvernement allemand. S'efforçant d'embrouiller la question pour retarder le paiement de l'indemnité, il envoyait à M. de Bismarck ces propositions :

« La France devrait s'engager à payer le quatrième et le cinquième milliard par lettre de change tous les deux mois du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre. Ainsi,

multipliant les paiements, nous multiplierions les occasions de nous plaindre des inexactitudes de paiements et d'agir en conséquence. »

Cependant M. Thiers manifestait assez de confiance à l'ambassadeur d'Allemagne pour lui demander à cœur ouvert des éclaircissements sur les intentions du gouvernement allemand.

**Rapport N° 21.**

du 7 février 1873.

De M. d'ARNIM à M. de BISMARCK

(*Secret*)

« A son Altesse le chancelier de l'Empire  
prince de BISMARCK.

« *Paris, 7 février 1873.*

« Au cours de notre entretien, M. Thiers m'adressa cette question avec une certaine chaleur : « Foi de galant homme, dites-moi s'il est vrai que votre gouvernement veuille déclarer une nouvelle guerre à la France aussitôt que nous aurons payé? Je suis sûr que vous me direz la vérité. Après avoir traité avec moi les plus graves affaires, où vous avez pu constater ma bonne foi, vous ne voudrez pas faire jouer à un vieillard un rôle de dupe ridicule. Je répète que je veux la paix, la paix et encore la paix. Le pays, malgré les apparences, la veut aussi. Il maudit ses juges,

mais il accepte le verdict. Ainsi, dites-moi la vérité en gentilhomme. »

« Je crois que la question qui m'était adressée ne m'autorisait pas à motiver une fin de non-recevoir, en répondant que je ne pouvais me laisser pousser dans une alternative entre la parole d'un gentilhomme et les devoirs d'un ambassadeur.

« Je n'ai donc pas hésité à dire au Président, que d'après ma ferme et sincère conviction, ni Sa Majesté l'Empereur, ni son conseiller, ni la nation en général ne tramaient, projetaient, ou même tenaient simplement pour désirable une guerre avec la France. Quel intérêt pourrions-nous avoir à lui chercher querelle? J'ai demandé à M. Thiers qu'il voulût bien ne pas oublier que la guerre nous avait imposé de lourds et douloureux sacrifices, que ne compensaient pas les résultats obtenus. Une nouvelle guerre imposerait à chacun de nouveaux sacrifices, dont aucun ne pourrait être dédommagé par un traité de paix, si avantageux qu'il fût.

« J'ai ajouté qu'il devait se persuader une fois pour toutes que les Allemands, quoique aptes à la guerre, ne pourraient jamais devenir des voisins amoureux de la guerre. Une question très différente était celle de l'ardeur belliqueuse de la nation française. J'ai dit à M. Thiers qu'il ne pouvait m'échapper qu'une haine immense s'était amassée en France, destinée à faire explosion un jour ou l'autre, d'une manière ou d'une autre, attendu que jusqu'ici l'abaissement

progressif de cette haute température n'était pas vraisemblable. J'ai fait remarquer qu'il y avait, sans contredit, dans ces dispositions nationales, le germe d'un grand péril, sur lequel il devait se faire aussi peu d'illusions que moi-même.

« M. Thiers renouvela ses assurances et exprima l'espoir de voir la croyance à des relations pacifiques durables s'établir peu à peu.

« Au fond, l'esprit pacifique du président et les dispositions de la nation n'entrent aucunement, selon moi, en ligne de compte, en tant qu'il s'agit d'un danger de guerre immédiat.

« Si M. Thiers avait une armée en état de combattre et s'il haïssait la guerre autant qu'il l'aime instinctivement, ses protestations seraient au bout du compte sans la moindre valeur. L'essentiel, pour moi, c'est le fait bien établi, d'après toutes les observations de mes conseillers militaires, que l'armée française ne sera pas, dans le courant des années prochaines, en mesure de soutenir contre nous une guerre, même de courte durée. Vouloir nous chercher querelle serait un acte de folie dont on ne peut croire capable même cette nation française chez laquelle l'imprévu joue le plus grand rôle.

« Dans le cas même où l'Allemagne serait, dans le courant de cette année ou de l'année suivante, entraînée à des complications militaires avec d'autres pays, la France ne pourrait être pour notre ennemi qu'un allié de peu d'importance.

« Donc, si, lors de l'examen qui sera fait des propositions du Président, la puissance militaire de la France devait être invoquée, nous pourrions admettre, sans nous rendre coupable de légèreté, que jusqu'au milieu de l'année prochaine l'épée de la France ne pèsera pas plus dans la balance, que par exemple, celle de la Belgique.

« Et, comme les complications avec d'autres pays ne sont pas à redouter pour 1873, nous pouvons nous abstenir de considérer l'armée française comme un facteur à faire entrer dans nos calculs.

« Partant de ce point de vue j'arrive à la conclusion qu'il serait plus conforme à notre intérêt qu'à l'intérêt français de procéder à l'évacuation désirée par Thiers plus tôt qu'il ne l'a proposée lui-même, et cela aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> La France payera le reste des quatre milliards par termes déterminés, aussi proportionnés que possible, d'ici au 15 mai ou au 15 juin;

« 2<sup>o</sup> La France nous remettra, du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin, son portefeuille de lettres de change, s'élevant à la somme de 600 à 700 millions;

« 3<sup>o</sup> La France payera les sommes dont elle sera encore redevable après cette opération, et s'élevant à 4 ou 500 millions par termes bi-mensuels, à dater du 1<sup>er</sup> juillet, de telle sorte que le dernier versement devra avoir lieu le 1<sup>er</sup> novembre. »

M. Thiers se rendit bientôt compte du double jeu que jouait le comte d'Arnim et plus tard

il dira à son successeur le prince de Hohenlohe :

« J'ai tout fait pour améliorer la position d'Arnim en France. Mais je sais trop bien qui l'a indisposé contre moi. Il avait à ses trousses quelques banquiers qui eussent volontiers exploité les emprunts à leurs profits, mais je ne pouvais y consentir car je voulais que chacun puisse y participer. Ma résistance piqua ces banquiers qui excitèrent d'Arnim contre moi. Il paraît qu'un de ces banquiers était M. Hirsch, avec lequel d'Arnim, qui avait grand besoin d'argent, faisait des affaires. »

D'Arnim assurait d'ailleurs à qui voulait l'entendre que la présidence de M. Thiers touchait à sa fin, et que la France allait bientôt tomber dans le radicalisme qui ramènerait la Commune.

M. de Bismarck ayant connu ces propos lui adressa un premier blâme le 20 décembre 1872.

Dépêche N° 271.

du 20 décembre 1872.

de M. de BISMARCK au COMTE d'ARNIM

(*Secret*)

« Je suis en possession de votre rapport du 16 courant, N° 164. Vu la marche actuelle des choses, je ne crois pas devoir vous donner d'autres instructions; mais le sens des rapports que vous m'avez envoyés pendant ces deux derniers mois m'engage à vous faire

quelques remarques générales. La situation de la France est certainement de telle nature qu'il est difficile et peut-être impossible, même pour le diplomate le plus habile, de former un jugement certain sur l'état de ce pays, l'importance des différents partis et hommes politiques et les éventualités de l'avenir le plus rapproché. Cette difficulté est encore augmentée par le caractère impressionnable et irritable des Français, défaut dont les hommes d'Etat français les plus habitués aux affaires se ressentent plus que les hommes d'Etat allemands et anglais.

« Ce qui rend si grave la difficulté d'un jugement sur ce point, c'est l'intérêt qu'a le gouvernement allemand à ne pas se faire une idée fautive de la situation de la France et à ne pas en faire la base de sa propre politique.

« Dans une telle situation, il faut, selon moi, que le représentant officiel de l'Empire d'Allemagne se fasse un devoir de soumettre à un examen et à un triage très minutieux les impressions qu'il reçoit, avant de les transmettre à son gouvernement, vu l'importance énorme que chaque décision de Sa Majesté l'empereur, touchant la politique extérieure, peut avoir au point de vue de l'avenir de l'empire d'Allemagne et de l'Europe, à une époque aussi critique. Ma position officielle m'oblige, toutes les fois que les rapports des représentants de Sa Majesté me semblent reposer sur des suppositions erronées, d'en faire la remarque à ces fonctionnaires et d'établir la

vérité, en discutant la question en commun, ou bien, dans les cas où il s'agit de calculs de probabilité concernant l'avenir, et dans ceux où toute entente à ce sujet est impossible, de faire connaître l'opinion sur laquelle repose la politique que je conseille à Sa Majesté, et en présence de laquelle tout représentant diplomatique doit renoncer à sa propre opinion, tant que Sa Majesté l'empereur et roi me confiera la direction de la politique extérieure de l'Allemagne.

« Aucun département ne comporte aussi peu que celui de la politique étrangère une marche dirigée dans deux sens différents. Une telle manière d'agir me semblerait aussi dangereuse que, dans une guerre, un état de choses qui permettrait à un général de brigade et à son général de division de se guider d'après deux plans contradictoires. Le sentiment de ce danger m'impose le devoir de déclarer à Votre Excellence qu'elle se trompe en exprimant avec tant de sécurité l'opinion que le paiement du reste de l'indemnité de guerre aura sûrement lieu sous n'importe quel gouvernement, et d'ajouter que je considère toutes les assurances de Votre Excellence à ce sujet comme très hasardées. Vous fournissez par là une garantie que personne ne peut se charger de fournir, et que, par conséquent, vous ne devriez pas donner dans un rapport officiel sur la foi duquel Sa Majesté peut prendre des résolutions.

« Je considère comme probable que le paiement de l'indemnité de guerre aura lieu, si M. Thiers reste

au pouvoir, ou si les affaires gouvernementales suivent du moins un cours régulier et normal. Je crains, au contraire, que nous ne soyons de nouveau forcés de tirer l'épée pour obtenir ce qui nous est dû, si, par suite de violents bouleversements, une République rouge survenait. C'est à cause de cette éventualité qu'il est de notre intérêt de ne pas affaiblir nous-mêmes le gouvernement actuel et de ne pas contribuer à sa chute.

« Les choses marcheraient autrement, et d'une façon qui ne serait pas non plus désirable pour nous, je le crains, si, avant le paiement de l'indemnité et l'évacuation du territoire français, un des prétendants monarchiques s'emparait du pouvoir. On nous prierait alors d'une façon amicale de favoriser le développement du régime monarchique, en faisant à la monarchie, au point de vue du paiement et de l'évacuation, des concessions que nous aurions refusées à la République.

« Nous pourrions, il est vrai, refuser d'agir ainsi; mais je craindrais que d'autres cabinets, et notamment des cabinets qui nous sont sympathiques, ne nous recommandassent d'une manière plus ou moins pressante d'avoir des égards pour l'élément monarchique en France.

« Bien que l'on soit trop sage à Londres, à Saint-Petersbourg et à Vienne pour croire qu'une France monarchique soit moins dangereuse pour nous que la domination des partis républicains dans ce pays,

on aurait trop intérêt à faire semblant de le croire, vu les avantages que l'on voudrait obtenir dans un autre sens, pour ne pas nous faire ressentir sous ce prétexte le désagrément que causent notre situation actuelle et le transfert des milliards de la France en Allemagne, incommode pour tout le monde excepté pour nous. Il en résulterait bientôt un groupement des Etats européens très gênant pour l'Allemagne, lequel exercerait d'abord sur nous une pression amicale, pour nous faire renoncer à une partie des avantages que nous avons acquis.

« Il est possible qu'il se produise plus tard, sans cela, des phénomènes analogues; mais nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France puissante en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle, ni de rendre ce pays capable de conclure des alliances avec les puissances qui ont jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. L'inimitié de la France nous oblige de désirer qu'elle reste faible, et nous agissons d'une manière très désintéressée en ne nous opposant pas, avec résolution et par la force, à l'établissement d'institutions monarchiques solides, tant que le traité de paix de Francfort n'aura pas été complètement exécuté. Mais si notre politique extérieure aboutissait à fortifier l'ennemi du côté duquel nous devons redouter la prochaine guerre, et à le rendre capable de conclure des alliances en lui fournissant une monarchie, elle causerait dans toute l'Allemagne un mécontente-

ment juste et véhément et exposerait peut-être à des poursuites de la part de la justice criminelle le ministre responsable. Ces considérations se rattachent à une autre erreur déjà signalée qui conduit Votre Excellence à des déductions politiques inexactes. Votre Excellence dit, dans son dernier rapport, que des relations existent entre la démocratie française et l'Allemagne du sud. Cette remarque ne saurait être plus nouvelle pour vous que pour nous. Depuis quarante ans, les archives de toutes les administrations de l'Allemagne et de l'étranger, et en particulier, comme je le suppose, celles de l'ambassade d'Allemagne à Paris, que vous avez à votre disposition, contiennent, à ce sujet, des rapports volumineux.

« ... Si la France représentait devant l'Europe un second acte du drame interrompu de la Commune (chose que je ne désire point, par humanité), elle contribuerait à faire apprécier davantage aux Allemands les bienfaits d'une constitution monarchique et augmenterait leur attachement aux institutions de la monarchie. Nous devons désirer que la France nous laisse en paix, et dans le cas où elle ne voudrait pas respecter la paix conclue, l'empêcher de trouver des alliances; tant qu'elle n'aura pas d'alliés, nous n'aurons rien à craindre d'elle. Tant que les monarchies marcheront d'accord, la République ne pourra rien leur faire. Telle est ma conviction, et elle m'empêche de conseiller à Sa Majesté de contribuer à soutenir en France les droits monarchiques, qui im-

pliquent un raffermissement de l'élément ultramontain, lequel nous est hostile. Je regrette vivement la différence d'opinion qui nous divise relativement aux principes fondamentaux de notre politique, mais je manquerais à mes devoirs, si je ne vous l'avouais pas.

« Je suis persuadé que cette différence d'opinion disparaîtrait peu à peu, si vous soumettiez toujours à un long et minutieux examen vos impressions concernant les affaires françaises et allemandes, avant de rédiger vos rapports, que je suis forcé de soumettre à Sa Majesté, et qui nous servent, suivant les circonstances, de pièces justificatives, devant le parlement et devant les cabinets étrangers. De cette façon, vous donnerez à vos rapports plus d'harmonie et de certitude, conditions sans lesquelles je ne saurais y puiser des impressions sûres et durables pour préparer les rapports que je fais moi-même à Sa Majesté.

« Pour des raisons purement de forme, je prends la liberté de vous faire encore l'observation suivante :

« Vous dites, dans votre rapport du 16 de ce mois, que l'on croit que le gouvernement allemand entretient des relations indirectes avec M. Gambetta. Si Votre Excellence se rappelait que le gouvernement allemand est dirigé en première ligne par l'Empereur en personne, Votre Excellence, qui connaît la manière de voir de Sa Majesté, sentirait que cette allégation contient une offense personnellement pénible au souverain; mais si vous croyez néanmoins devoir la

placer, pour l'intérêt du service, dans un rapport officiel, il me paraît que vous devriez être plus explicite et ne pas parler d'un simple « on »; vous devriez aussi mieux démontrer l'utilité de pareilles insinuations que vous ne l'avez fait.

« Votre Excellence trouverait certainement déplacé, et cela avec raison, que je me permisse, dans mes dépêches officielles, de me faire l'écho de bruits qui pourraient courir d'une manière analogue, sous un simple « on », sur l'ambassade allemande à Paris, bruits pareils à celui suivant lequel le gouvernement impérial allemand aurait des relations avec Gambetta.

« Si je faisais, pour les besoins du service de pareilles allusions dans mes dépêches officielles, je me baserais certainement sur une autorité digne de foi, que je pourrais, au besoin, nommer. »

Signé : de BISMARCK.

Quelque temps après le chancelier envoyait à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade et d'espion, le Baron de Holstein, qui était son homme à tout faire, une sorte d'Eminence grise, et M. Lindau, journaliste et auteur dramatique, chargé des rapports de l'ambassade allemande avec la presse française.

D'Arnim ne s'en inquiéta pas outre mesure parce qu'il se sentait soutenu à Berlin dans l'entourage de l'Impératrice.

Cette petite Cour qu'on appelait la Bonbonnière

était composée par la vieille aristocratie prussienne, opposée à M. de Bismarck, comme jadis les nobles qui entouraient le Roi Louis XIII étaient opposés au cardinal de Richelieu, et d'ailleurs pour des raisons semblables.

L'empereur Guillaume qui admirait Bismarck et qui avait besoin de lui s'efforçait de tenir la balance entre ces deux éléments. Mais la violence et la brutalité de son chancelier le rebutaient souvent tandis que ses tendances de race et son caractère le portaient vers le parti de la Bonbonnière, nettement opposé à M. de Bismarck, particulièrement dans les questions religieuses. L'Impératrice Augusta était ultramontaine, correspondait secrètement avec les évêques français, Mgr Dupanloup et Mgr. Guibert et la Bonbonnière favorisait en France la restauration monarchique qui amènerait la chute du chancelier Bismarck et son remplacement par le Comte d'Arnim.

D'Arnim ne se rendait pas compte que la sagesse politique du vieux monarque l'engageait à sacrifier momentanément ses goûts personnels à la puissance de l'Empire si fortement soutenu par son chancelier.

A Paris il se compromit publiquement avec les ducs de Broglie, Decazes et de la Rochefoucauld qui préparaient le mouvement monarchiste, leur assurant de sa propre autorité, que Berlin ne s'y opposerait pas. Il poussa la naïveté jusqu'à montrer au baron de Holstein une lettre d'un des membres de la Bon-

bonnière qui lui annonçait que Bismarck allait bientôt tomber et que sa nomination au poste de chancelier était certaine.

Le 24 mai 1873, le jour de la chute de M. Thiers, il passa la journée à Versailles au restaurant des Réservoirs et but du champagne à la victoire des conservateurs. L'ayant appris, M. de Bismarck excédé se fâcha et écrivit à son ambassadeur :

« Les tendances dont s'inspirent les rapports de Votre Excellence depuis huit mois ne s'accordent pas avec les conseils que je donne à Sa Majesté et l'assentiment que vous trouvez autour d'elle m'a empêché de soutenir efficacement M. Thiers. Partout, je me vois dans la nécessité de prendre à mon compte les responsabilités de cette faute politique et de la situation qui en est résultée, bien que je n'y sois pas moralement tenu après les efforts que j'ai faits pour remonter le courant depuis deux ans. »

Dès lors les rapports entre la rue de Lille et la Wilhelmstrasse se tendirent de plus en plus. Au mois de juin l'empereur Guillaume communiqua au chancelier un rapport personnel que le comte d'Arnim lui avait adressé le 11 avril sur la situation de l'armée française, et son opinion sur la ligne politique à suivre. Le chancelier, à bout de patience, posa à l'empereur le dilemme « Lui ou Moi » et il écrivit à l'ambassadeur :

« L'action de Votre Excellence sur l'esprit de Sa Majesté sort des attributions d'un ambassadeur, elle



prend un caractère ministériel, elle est en conflit avec l'autorité du premier ministre. Elle devient dangereuse pour l'Etat. Votre Excellence aura compris les difficultés qui naissent de cet état de choses, pour le service de Sa Majesté, et reconnaîtra les raisons qui motivent une proposition que je fais à Sa Majesté pour rétablir l'unité et la discipline dans le département des Affaires étrangères. »

Du coup le comte d'Arnim s'inquiéta et partit aussitôt pour Berlin afin de parler à l'empereur.

Guillaume I<sup>er</sup>, pris entre les deux portes, lui conseilla d'aller voir le chancelier et de lui faire des excuses. D'Arnim demanda une audience au prince de Bismarck qui commença par le laisser droguer, disant tout haut à qui voulait l'entendre :

« Cet Arnim me demande une audience depuis quinze jours, il faudra bien que je me décide à le recevoir. »

Enfin, il le reçut dans son cabinet de la Wilhelmstrasse et l'entrevue fut rien moins que cordiale.

D'Arnim commença par s'excuser humblement et exprima le regret des désaccords et des malentendus qui s'étaient manifestés entre le chancelier et lui. Il les attribua à des tierces personnes, malveillantes ou mal informées et rappela au prince les rapports amicaux qu'ils avaient eus jadis. Bismarck lui répondit brutalement :

« En effet, je vous connais depuis votre jeunesse, et je sais que, dès cette époque, dans tout supérieur

vous voyiez déjà un ennemi. Maintenant c'est moi votre ennemi. Vous conspirez contre moi avec l'Impératrice Augusta, et vous n'aurez pas de cesse avant de vous être assis à la table où je suis et d'avoir vu que ce n'est rien d'enviable.

« Vous avez fait en sorte de retarder la signature de la convention relative à l'évacuation des pays occupés et j'en ai été rendu responsable. En 1872, vous avez demandé la permission de venir à Berlin pour témoigner contre le prince de Lauenbourg et vous en avez profité pour intriguer contre moi dans les cercles de la Cour pendant que j'étais à Varzin, en sorte que j'ai été obligé de vous donner l'ordre péremptoire de retourner à Paris.

« Depuis huit mois vous m'enlevez mon repos et vous me faites perdre la santé, vous ne vous arrêterez que lorsque vous m'aurez démoli.. »

Le comte d'Arnim, qui jouait fort bien la comédie de salon, écrasa une larme au coin de son œil.

« Votre Altesse n'a-t-elle donc aucune confiance en moi? »

« Aucune. »

Nouvelle larme de d'Arnim :

« Ne voulez-vous pas me serrer la main en signe d'adieu? »

« Chez moi, je ne peux pas vous le refuser mais je vous prie de ne pas exiger cela au dehors. »

.....

Après une telle entrevue on pouvait croire que

les relations étaient définitivement rompues entre les deux hommes, et le comte d'Arnim se préparait déjà à quitter l'Ambassade de la rue de Lille. Mais l'empereur refusa de signer sa lettre de rappel.

Cette situation qui se prolongea encore près de deux années entre l'empereur, le prince de Bismarck et le comte d'Arnim est à peu près unique dans les annales des ministères des affaires étrangères européens.

De retour à Paris le comte d'Arnim se croyant plus que jamais assuré de la protection de l'empereur continua à suivre une politique divergente de celle du chancelier. Il disait tout haut à qui voulait l'entendre, chez le duc de Broglie :

« M. de Bismarck est complètement aveuglé par son obstination à vouloir en France l'établissement de la République » et il ajoutait avec une clairvoyance que n'avait pas le chancelier :

« M. de Bismarck aurait raison s'il pouvait nous garantir qu'il n'y aurait pas un jour en Allemagne un gouvernement populaire anarchique à côté d'une République Française florissante et respectée chez elle comme au dehors. C'est une éventualité qui devient de jour en jour plus probable à mesure que la France se déshabitude davantage de ses traditions monarchiques. »

Il admirait d'ailleurs l'exactitude de la France à effectuer les paiements des termes d'indemnités de guerre sur lesquels Bismarck n'avait jamais compté.

« L'exactitude de la France dans les questions d'argent aussi bien dans les affaires privées que dans les affaires publiques est une qualité dominante de ce peuple qui n'est à cet égard inférieur à aucun autre et qui est au contraire un modèle à imiter. »

Mais le comte d'Arnim n'avait pas toujours parlé de la France avec tant de considération. Plus qu'ambassadeur il était homme du monde et grand seigneur et quand sa vanité mondaine était en jeu il perdait toute clairvoyance et mesure. C'est là le principal motif des bêtises qui devaient le conduire à sa perte.

En arrivant à l'Ambassade il s'était attendu à être traité à Paris en grand seigneur, représentant d'un pays vainqueur. Il s'étonnait que la société parisienne se tint vis-à-vis de lui dans une réserve glaciale. Il n'était reçu dans aucun salon particulier. Dans les salons officiels on le traitait avec la politesse la plus stricte. A l'ambassade d'Allemagne il ne voyait selon son expression que des invités, payés disait-il pour y figurer, par le gouvernement français, Il s'en plaignait vivement et déjà en 1872 il avait fait envoyer à l'écho du Parlement de Bruxelles cette note tendancieuse :

« Il est possible que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris donne sa démission à la suite du règlement définitif de la question d'indemnité de guerre. Le Comte d'Arnim ferait valoir que le poste d'ambassa-

deur à Paris ne lui offre pas de compensation pour les désagréments auxquels Il est exposé dans ses rapports avec la société parisienne. Si sa démission était acceptée, le poste d'ambassadeur resterait indéfiniment vacant. Il paraît que le Prince de Bismarck est très disposé à ne laisser à Paris qu'un consul qui n'aurait à expédier que les affaires courantes. »

Le chancelier qui ne demandait qu'à inquiéter la France ne parut pas trouver le procédé incorrect et approuva lourdement son ambassadeur.

« Il y a des situations où l'on doit traiter des nations civilisées comme des sauvages. On leur envoie des subrécargues. Tout cela peut encore se faire. »

Les deux rapports suivants donnent de curieux éclaircissements sur la situation des Allemands en France, après la guerre de 1870, dans la société parisienne, et leur surprenant état d'esprit.

#### Rapport N° 13.

du 22 janvier 1873.

de M. d'ARNIM à M. de BISMARCK

*par courrier de cabinet.*

*Paris, 22 janvier 1873.*

« Dans le salon d'une dame étrangère, établie ici pour l'hiver, on racontait il y a quelques jours en ma présence que S. M. l'Impératrice et reine avait fait

plusieurs fois exprimer à M. Guizot le regret qu'elle éprouvait de n'avoir pas fait la connaissance du vénérable homme d'Etat. Sa Majesté, d'après ce récit, avait joint à ces paroles le vœu d'apprendre l'opinion de M. Guizot sur le meilleur moyen de diminuer la haine accumulée entre l'Allemagne et la France. M. Guizot, ajoutait-on, avait répondu que le temps seul pouvait servir d'auxiliaire sous ce rapport.

« Ce récit provoqua une conversation sur la justesse de la réponse de M. Guizot. D'un côté on l'approuvait, de l'autre on soutenait que le temps ne changerait rien aux dispositions actuelles des Français. On assurait que ces dispositions étaient plus venimeuses maintenant qu'il y a un an, et que l'évacuation ne supprimerait pas la passion, mais le frein qui la comprimait.

« Je partage cette opinion, sans y attacher grande valeur. Je n'attends aucun adoucissement du temps; il serait plutôt possible, à la rigueur, que les antipathies françaises prissent tout à coup, du jour au lendemain, sous l'influence d'un événement ou d'un mot d'ordre, une autre direction. Mais ni l'un ni l'autre ne me semblent probables.

« Cet état de choses a, pour les rapports privés entre Français et Allemands, des conséquences très désagréables. Les commerçants, obligés de renoncer à leurs affaires, sauf quelques exceptions rares et qui ne semblent pas tout à fait inexplicables, les ouvriers, qui ne trouvent plus ici leur subsistance, et les très

nombreux Allemands qui sont contraints d'y séjourner pour leurs intérêts ou en vue de leur pain quotidien, se trouvent dans une situation regrettable et souvent lamentable, et l'on ne peut pas étouffer son regret en faisant remarquer qu'ils étaient libres, après tout, de rentrer dans leur patrie. La plupart ne sont pas en état de le faire, et il ne leur reste, pour défrayer leur existence et celle des leurs, qu'à endurer, par dessus le marché, les humiliations qu'on leur inflige journellement.

Bien entendu, je n'apprends que la centième partie de ce qui se passe, attendu que la plupart des Allemands se cachent, et savent d'ailleurs fort bien que je ne puis leur venir en aide.

Pour ne citer qu'un exemple, les inconvénients de la situation se montrent sous un jour particulièrement triste dans les écoles. On interdit aux enfants allemands l'usage de la langue allemande, même pendant les heures de récréation, sous peine de châtiement. La plupart des enfants allemands oublieront bientôt leur langue maternelle, et on les forcera ainsi de devenir plus ou moins Français.

« L'Empire allemand a beau être la puissance dominante en Europe, l'Allemand isolé ne s'en aperçoit pas en ce qui touche son propre bien-être. Il se trouve au contraire, dans une situation plus humiliante qu'auparavant, ayant les mêmes besoins que naguère, et ne trouvant plus chez les Français l'estime qu'on lui accordait autrefois.

« Contre tout cela, il n'existe absolument aucun remède, à moins que l'Empire allemand ne se décide à racheter ses fils de l'esclavage. Mais si jamais la calamité d'une nouvelle guerre devait fondre sur les deux pays, et que Dieu nous donnât encore une fois la victoire, les Allemands feraient bien de s'assurer dans le nouveau traité de paix une situation privilégiée et une juridiction spéciale, comme dans les Etats barbaresques.

« Si l'on remonte des profondeurs de la classe laborieuse aux classes moyennes et cultivées, à celles des lettrés, savants, etc.; on rencontre, je pense, des phénomènes analogues. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'Allemands de cette catégorie à Paris. Les rares Allemands de cette classe que je connaisse et qui aient de bonnes raisons pour vivre ici, se plaignent amèrement des difficultés auxquelles ils se heurtent. Un chimiste établi dans cette ville pour quelque temps, a dû renoncer à faire des expériences dans le laboratoire d'un professeur français, parce que les étudiants menaçaient ce dernier de détruire ses instruments s'il laissait travailler l'Allemand. Des faits pareils se produisent sans doute chaque fois que l'occasion s'en présente. Il y a d'ailleurs des exceptions dans cette classe de la société, mais elles sont si peu fréquentes qu'on les signale toujours.

« J'ai parlé précédemment de la situation qui s'offre à mes yeux dans les cercles officiels et aristocratiques les plus élevés.

« Les personnes avec qui j'entretiens des rapports officiels et celles qui dépendent étroitement du gouvernement sont aussi polies, aussi irréprochables de formes que je puis le désirer. A la limite de ce cercle très restreint, toute politesse expire, sauf quelques exceptions à peine dignes d'être mentionnées. En somme, le résultat de cet état de choses est que deux Français seulement, — je les ai comptés — ont franchi en cachette le seuil de ma maison, sans avoir été payés directement ou indirectement pour le faire, et pas un seul ne l'a franchi ouvertement. Quand on se rencontre chez les tiers, comme par exemple chez l'ambassadeur d'Autriche, que l'opiniâtreté revêche des Français afflige profondément, les choses se passent dans les formes usitées entre gens bien élevés, quand ils se rencontrent dans la salle d'attente d'une gare sans vouloir faire connaissance. Je suppose que les dames renforcent leur passivité d'une dose d'impertinence; mais, à cause de ma myopie, je ne puis rien constater de précis sur ce point par moi-même.

« Les membres plus jeunes de l'ambassade souffrent de cet état de choses, comme je l'ai précédemment observé, étant privés par là d'un grand nombre d'agrémens, qui ne peuvent trouver de compensation que dans un haut degré de résignation philosophique.

« En un mot — de quelque classe de la société que soit l'Allemand qui vit en France, — jamais il n'arrivera à jouir du sentiment agréable que l'on éprouve à appartenir à une nation victorieuse.

« Je m'abstiendrais de vous parler de temps à autre de cette situations'il ne me revenait parfois des indices d'où je dois conclure qu'à Berlin et ailleurs on a des opinions qui sont contraires au miennes. Dans telle ou telle correspondance privée, on peut émettre l'idée qu'au fond les choses ne vont pas si mal et qu'il serait possible de gagner les Français par des avances et des concessions. On m'a dit que je pourrais rechercher certaines connaissances, par exemple celle du prince Orloff, qui se donne de la peine pour être bien vu des Français.

« Le prince Orloff peut faire bien des choses que je dois m'interdire, si je ne veux pas être soupçonné immédiatement d'être meilleur et plus doux que mon cruel gouvernement. Il m'est aussi impossible de courir après les Français, quand je sais qu'ils ne veulent rien savoir de moi et qu'ils ont parfaitement le droit de ne pas souhaiter faire ma connaissance. Au reste un effort en ce sens ne changerait pas un iota à la situation.

« Si, dans l'intérêt de ma situation personnelle, je voulais admettre que les troupes bavaroises ont volé beaucoup de pendules et déplorer ce malheur; si je voulais suivre, en haussant les épaules d'un air mélancolique et en gardant le silence, les conversations sur la question catholique, on dirait peut-être, pendant l'espace d'une semaine, que je suis un Allemand excellent par exception. Mais la désillusion créerait ensuite une situation pire que jamais, dès

qu'on aurait reconnu que je ne puis ni rendre les pendules, ni aider le pape à reconquérir son pouvoir.

« Si je me laissais aller à de telles manœuvres, je courrais le danger de me trouver peu à peu compromis dans une conspiration contre mon Gouvernement, qui serait un crime de haute trahison. Et enfin, quel avantage cela nous donnerait-il, que je parvinsse visiblement à devenir un intime dans les salons du faubourg Saint-Germain ou dans les bureaux de la rue Laffitte? Il n'y a plus que les habitants des villes de province et ceux des petites capitales, qui soient encore accessibles à la fascination qu'exerce l'aristocratie française.

« L'aristocratie française ancienne et nouvelle ayant des hôtels à Paris et la richesse s'y concentrant, Paris est devenu un lieu de séjour très agréable. Mais l'aristocratie française n'y a pas gagné en distinction. Son influence dans le pays est relativement insignifiante. Il y a encore en Allemagne beaucoup de personnes, jouissant de situations héréditaires ou acquises, dont l'influence, basée sur des droits qui leur appartiennent en propre, ne peut être ignorée par le gouvernement. De telles situations et de telles personnes ne se trouvent pas en France, malgré la richesse de quelques personnages et le prestige de quelques noms. Je ne vois donc nullement quel intérêt je pourrais avoir à courir après ces gens, ou à faire plus de la moitié du chemin pour aller à leur rencontre lorsqu'ils ne sauraient m'être utiles, comme

ambassadeur, et me procurent peu de jouissance comme homme.

« Si l'aristocratie française devait se trouver un jour en possession du pouvoir central, il faudrait attendre et voir si elle déploierait, dans les rapports officiels et sociaux, l'urbanité qui caractérise mes relations avec le gouvernement actuel.

« Je prie Votre Altesse d'excuser la longueur de ce rapport. J'y répète ce que j'ai dit précédemment, ou plutôt j'y constate que les choses ont empiré au lieu de s'améliorer. J'aurai, sans doute, encore plus d'une occasion de vous écrire dans le même sens. Mais je trouve que beaucoup d'influences, beaucoup d'intérêts, de règles de goût, de manières de voir et parfois de petits motifs personnels extrêmement curieux concourent à déguiser la vérité.

« La vérité est que la guerre de 1870 a créé entre les deux pays limitrophes une situation qui offre une certaine analogie avec les relations qui existaient, avant 1859, entre l'Autriche et la Sardaigne.

« Une connaissance exacte et non fardée de la vérité est dans notre intérêt. Mon devoir est de ne pas la laisser s'obscurcir, alors même que je devrais souvent répéter la même chose. Je serais tout aussi peu disposé à me taire si, contre mon attente, il se produisait un changement. » Signé : d'ARNIM.

La réponse du chancelier bien qu'empreinte de ses sentiments haineux contre la France manifeste

le bon sens politique qui manquait à l'ambassadeur.

Dépêche N° 15.

du 2 février 1873.

de M. de BISMARCK à M. D'ARNIM

(par courrier de cabinet).

*Berlin, 2 février 1873.*

« Votre Excellence a dépeint, dans son rapport N° 13 du 22 dernier, les conditions sociales de Paris, en tant qu'elles concernaient les Allemands vivant dans cette ville et les membres de l'Ambassade, et a pris pour point de départ la supposition que ces conditions et les difficultés qui en résultent pour Votre Excellence, soit au point de vue de la protection à donner aux nationaux, soit en ce qui concerne sa propre situation sociale, ne sont pas appréciées ici à leur juste valeur.

« Cette supposition n'est pas fondée. Que Votre Excellence veuille bien se persuader, au contraire, que la situation pénible des Allemands en France est entièrement connue ici, et que Sa Majesté ne doute nullement que Votre Excellence ne se trouve point en mesure de leur accorder une protection efficace contre la haine des Français jusque dans la vie privée, non plus que de provoquer une amélioration en ce qui regarde leur situation sociale, amélioration

qu'on ne peut espérer que du temps, si toutefois on peut l'espérer.

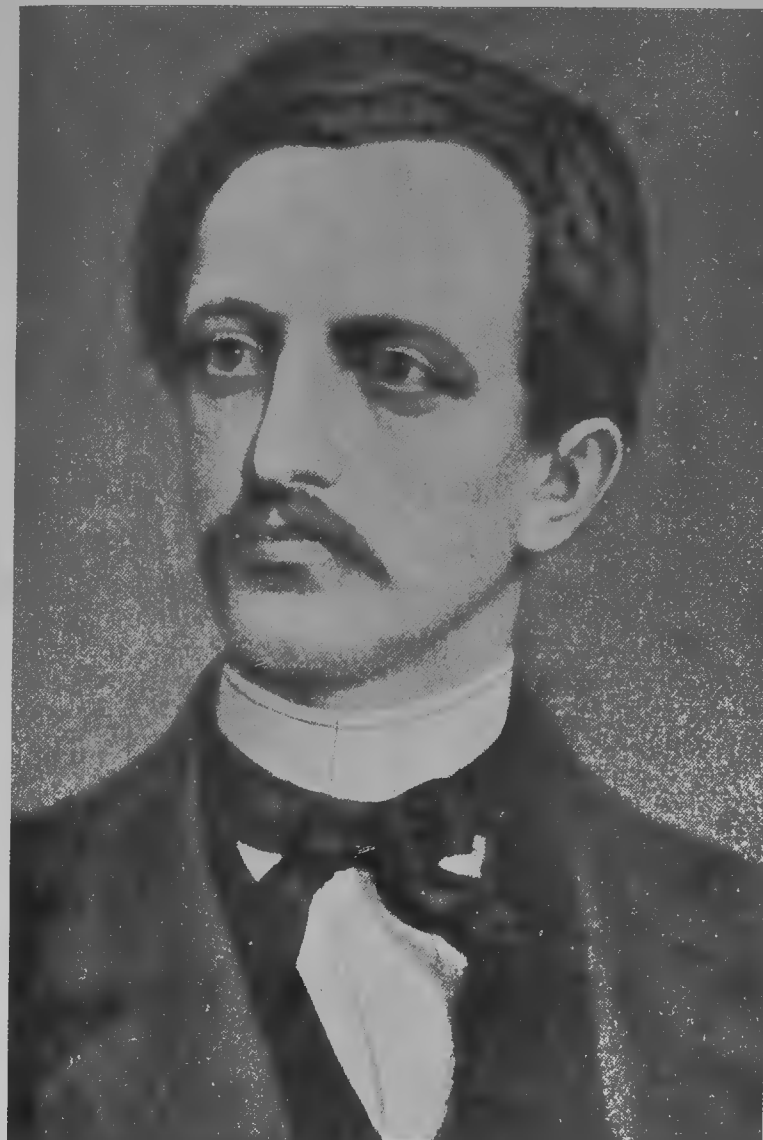
« Bien qu'il soit impossible de ne pas reconnaître que le système d'exclusion sociale appliqué aux membres de l'Ambassade entraîne pour ces derniers mainte privation, qui leur serait épargnée en tout autre pays, la haine si peu déguisée des Français a pour conséquence, d'autre part, que les devoirs de leur mission diplomatique se trouvent simplifiés et allégés à plus d'un point de vue.

« Tandis que chaque représentant de Sa Majesté à l'étranger doit se faire une loi de nouer de nombreuses relations au point de vue officiel et, au point de vue social, d'être continuellement renseigné sur l'opinion du pays, d'acquérir de l'influence sur cette opinion, de favoriser la bonne entente des deux nations, d'éviter soigneusement ce qui pourrait la troubler, la situation en France a pris, depuis la guerre, une forme telle que les représentants de Sa Majesté l'Empereur doivent renoncer à remplir cette tâche multiple, parce que la remplir complètement est impossible et qu'y travailler d'une manière sporadique serait inutile.

« La franchise avec laquelle, depuis le traité de Francfort, la haine nationale contre les Allemands est attisée et proclamée en France par tous les partis, nous montre clairement que chaque gouvernement, à quelque parti qu'il appartienne, regardera la revanche comme sa principale mission. Tout ce qu'il

s'agit de connaître, c'est le temps dont les Français auront besoin pour réorganiser leur armée et leurs alliances de manière à être capables, d'après leur opinion, de recommencer la lutte. Dès que ce moment sera venu, tout gouvernement français, quel qu'il soit, sera forcé de nous déclarer la guerre. Nous sommes complètement préparés à voir les choses se passer ainsi, et notre représentation à Paris ne s'attirera aucun reproche si elle est impuissante à brider l'ardeur belliqueuse des Français. S'il est vrai que Sa Majesté l'Impératrice ait sollicité les conseils de M. Guizot sur le meilleur moyen de tempérer la haine des Français à notre égard, un sentiment bien naturel, vu la sensibilité féminine, a été la cause de cette démarche. Mais il ne rentre pas dans les attributions de Votre Excellence d'adoucir l'injuste ressentiment de nos voisins aussi longtemps que tout effort dans ce sens sera aussi chimérique qu'incompatible avec notre dignité. Nous n'avons pas voulu la guerre; mais nous sommes toujours prêts à la faire de nouveau, dès que de nouveaux actes présumptueux de la France nous y contraindront. *Odeant, dum metuant.*

« Une connaissance exacte de cet état de choses dispense notre représentant en France de la plus grande partie des lourds devoirs qui lui incomberaient en temps ordinaire. Il ne peut pas y avoir grand intérêt pour nous à être renseignés sur le langage de tel ou tel homme d'Etat, de tel ou tel député



FERDINAND LASSALLE.



français, attendu que tous poursuivent, vis-à-vis de nous le même but hostile. Il me semble aussi, par conséquent, que c'est prendre une peine inutile que de rechercher des relations sociales qui ne s'offrent pas d'elles-mêmes ou de vouloir exercer sur des questions de détail une influence qui ne peut ni entraver ni modifier le développement général des choses.

« Au point de vue social, je ne puis donc que partager sans réserve l'opinion de Votre Excellence, à savoir, que notre rôle ne consiste pas à courir après des gens qui ne font pas la moitié du chemin pour venir à notre rencontre, ou qui manquent de façon ou d'autre à la courtoisie exigée par notre position. Voici, en général quelle sera la conduite la plus conforme à l'état des choses : il faudra que Votre Excellence attende, comme elle l'a fait jusqu'à présent, avec une dignité et une réserve calmes, les rapports sociaux qui s'offriront par suite de causes particulières. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Votre Excellence rendra d'autant plus manifeste pour les Français l'intention sur laquelle se basera une telle attitude, et répondra aussi d'autant plus exactement aux intentions de Sa Majesté, si, dans les cas isolés et exceptionnels où des avances lui seront faites par les Français, elle réplique à ces prévenances exceptionnelles par la courtoisie sans restriction qui est usitée dans les circonstances ordinaires.

« Quant aux inconvénients dont les Allemands qui vivent à Paris ont à souffrir dans leurs relations

commerciales, par suite de la haine des Français, nous ne sommes pas, comme Votre Excellence l'a fait ressortir avec raison, en état d'y remédier tant qu'une illégalité n'aura pas été prouvée dans un cas spécial. Les Allemands qui se sont rendus en France après la guerre pour y rechercher des moyens d'existence connaissaient les sentiments de la population; ils devaient s'attendre à des persécutions et à des humiliations, et se sentir personnellement aptes à endurer de semblables ennuis. Ils auraient mieux fait, s'ils attachaient autant de prix à être traités avec sympathie, de mettre leurs talents et leur travail à la disposition de leur propre pays, où ils auraient été appréciés convenablement et employés d'une manière satisfaisante. Quoique regardant en toute occasion comme un devoir du gouvernement de Sa Majesté, devoir à l'accomplissement duquel je ne me soustrais jamais, d'accorder une entière protection aux intérêts de nos compatriotes dans leurs rapports commerciaux, je ne saurais sympathiser avec le « Parisien d'origine allemande », qui ne reste Allemand qu'en tant qu'il réclame aide et protection. »

Signé : BISMARCK.

Dans cet état de tension, un gros incident se produisit. Au mois de décembre 1873, au cours d'un dîner que donnait le maréchal de Mac-Mahon au corps diplomatique, la baronne Gustave de Rothschild affecta vis-à-vis de l'ambassadeur d'Allemagne et

de la comtesse d'Arnim une attitude revêche que l'ambassadeur trouva assez blessante pour en faire l'objet d'un rapport secret, qui est malheureusement resté dans les archives particulières du chancelier. Le suivant répond à une dépêche du prince de Bismarck.

**Rapport N° 3.**

du 7 janvier 1874.

de M. d'ARNIM à M. de BISMARCK

(*Secret, par courrier de cabinet*).

*Paris, le 7 janvier 1874.*

« Je regrette de ne pas avoir eu l'honneur de recevoir plus tôt qu'avant-hier la dépêche de Votre Altesse du 30 décembre. J'aurais reconnu plus tôt la nécessité de compléter mes rapports antérieurs sur l'affaire relative à M<sup>me</sup> de Rothschild.

« J'ai l'honneur de faire observer à Votre Altesse, en réponse à la dépêche ci-dessus mentionnée, que le duc Decazes a répliqué immédiatement à ma lettre privée, communiquée à Votre Excellence, par la lettre privée dont vous trouverez ci-joint copie. J'ai trouvé cette lettre chez moi, le 12 décembre, en revenant de chez M. le duc Decazes. Il avait donc répondu aussitôt à la mienne, datée il est vrai du 11, mais remise au ministère des Affaires Étrangères seulement le 12 au matin.

« Si je n'ai pas mentionné cette circonstance dans mes précédents rapports, je vous prie de vouloir bien considérer que j'ai agi ainsi parce que j'attachais à la lettre du ministre une importance tout à fait secondaire en comparaison des déclarations qu'il m'avait faites le 13.

En outre, le duc m'avait prié de tenir secrète la correspondance qu'il avait échangée avec moi. J'ai voulu, du reste, soumettre ma lettre à Votre Altesse, pour lui montrer comment j'avais envisagé la chose. Il ne s'agissait pas pour moi d'obtenir une satisfaction, mais je voulais simplement tirer parti des bruits répandus dans les journaux, pour avertir, à l'entrée de l'hiver, le monde officiel que je ne tolérerais plus à l'avenir les nombreux manques d'égards, conscients ou inconscients, sur lesquels je pouvais fermer les yeux, pour divers motifs, sous le gouvernement de M. Thiers.

« Je ne pouvais demander satisfaction pour l'atteinte portée à ma dignité d'après les renseignements des journaux, parce que je savais que ces renseignements portaient d'un bout à l'autre atteinte à la vérité.

« Toute l'affaire se borne probablement à la déclaration d'une dame réputée écervelée dans le cercle de ses connaissances.

« Il se peut qu'elle ait exprimé l'intention de secourir en personne mal élevée.

« Mais, en tous cas, elle n'est pas parvenue à exéc-

ter son dessein. On n'a pas non plus réussi à établir jusqu'à présent ce qu'elle a dit réellement.

« Elle-même nie toute déclaration incivile, et les dames qui savent probablement le mieux comment les choses se sont passées nient également d'une manière formelle avoir la moindre connaissance des faits qui se sont produits. Le duc Decazes aurait pu répondre à ma lettre en disant que la nouvelle touchant M<sup>me</sup> de Rothschild était tout aussi fausse que celle dont a été l'objet M<sup>me</sup> de la Rochefoucauld. Mais, comme il ne tenait évidemment pas à se retrancher derrière des formalités, il a accepté vis-à-vis, de moi dans un entretien oral, après que je lui eusse assuré qu'il y avait quelque chose de vrai dans l'affaire, le point de vue auquel je m'étais placé dans ma lettre, et a reconnu que les petites impertinences qui se produisaient dans les relations sociales devaient avoir un terme. Il l'a fait avec un ton de solennité que je n'ai pas suffisamment fait ressortir dans mon rapport du 20 décembre. Je le rencontrai le 13 au soir chez lord Lyons, et il me pria de lui fixer le jour et l'heure où je pourrais le recevoir pour une communication qu'il avait à me faire au nom du maréchal de Mac-Mahon. Comme nous étions seuls dans un salon, je l'engageai à ne pas prendre la peine de faire le lendemain le voyage de Versailles à Paris et à me faire tout de suite la communication dont il s'agissait.

« J'ajoutai que je la considérerais comme m'ayant été faite chez moi.

Il m'exprima alors les regrets du maréchal, comme j'ai eu l'honneur d'en référer le 20 courant. Il alla même un peu plus loin qu'il n'était au fond obligé de le faire, vu l'état des choses, car il aborda l'explication comme s'il était certain que l'impertinence de M<sup>me</sup> de Rothschild était prouvée, tandis qu'il est impossible de la prouver d'une manière formelle, ainsi qu'on a pu le constater et que j'ai eu l'honneur de l'indiquer précédemment.

« Le même jour, comme je l'ai appris seulement le 20 du mois dernier, le maréchal-président avait envoyé son secrétaire de cabinet, M. le comte Emmanuel d'Harcourt, chez M. et M<sup>me</sup> de Rothschild, avec mission de leur faire des reproches, et de les amener à faire des démarches nécessaires pour régulariser leur situation vis-à-vis de nous.

« M<sup>me</sup> de Rothschild a nié le tort qu'on lui reprochait.

« En a-t-elle, oui ou non, le droit? C'est ce qu'on ne peut chercher à savoir, tous les témoins faisant défaut. Et puis, lorsqu'une dame nie, cela veut dire, dans la plupart des cas, qu'elle demande pardon. M. de Rothschild se défend de rien savoir, et tout bien considéré, il est possible qu'en effet il ne sache rien.

« Dans mon entretien avec le duc Decazes, dont l'occasion m'avait été fournie par de fausses rumeurs répandues dans les grands journaux, je n'ai pas réclamé de garanties positives.

« Mon but unique était, comme je l'ai déjà fait

remarquer, de prévenir le maréchal et son gouvernement que si l'on manquait d'égards envers moi ou envers ma femme, de quelque manière que ce fût, là où nous avons à nous rendre à titre officiel, nos relations sociales cesseraient complètement.

« Le maréchal m'a fait alors répondre par son ministre qu'il reconnaissait ma réclamation comme fondée et ferait son possible pour en tenir compte.

« Si cette assurance se réalise, nos rapports immédiats avec la société française n'auront sans doute pas encore le caractère de l'intimité, mais je serai protégé, du moins, contre des impertinences qui visent mes fonctions officielles. Si le maréchal ne pouvait remplir sa promesse, la situation, qui existe de fait depuis deux ans, serait établie en principe, et je serais alors forcé de m'en rapporter à l'auguste décision de Sa Majesté l'Empereur touchant les résolutions qui devraient être prises.

Votre Altesse dit, dans sa dépêche « Je vous recommande, après avoir pris à ce sujet l'avis de Sa Majesté, de vous abstenir provisoirement de toute visite dans les maisons officielles françaises. »

« Après avoir signifié, à cette occasion, au nouveau gouvernement que je m'abstiendrais de tout commerce avec ses membres si je ne devais pas être traité chez eux avec une politesse suffisante, et après avoir reçu à ce point de vue les promesses les plus formelles, il ne serait pas conséquent de suspendre absolument mes relations sociales, d'ailleurs presque

complètement stagnantes, sans avoir attendu l'effet des promesses en question.

Je prie donc Votre Altesse de me faire sur ce point de nouvelles déclarations, et il me serait en particulier agréable de recevoir des instructions formelles sur la question de savoir si, par « maisons officielles », je dois entendre aussi celle du maréchal de MacMahon, et si Sa Majesté l'Empereur, notre très gracieux souverain, a été d'avis que je pourrais décliner les invitations faites par le maréchal. Ce dernier donne, le 14 courant, une grande fête à Paris. Je ne puis me dissimuler que l'absence de l'ambassade allemande produirait dans le monde politique une impression qui n'est peut-être pas dans les intentions de Votre Altesse. Je vous prie donc de me donner, sur ce point en particulier, vos instructions par voie télégraphique. »

Signé : d'ARNIM.

Le chancelier de Bismarck avait couvert son ambassadeur.

Dépêche N° 295.  
du 30 décembre 1873.  
de M. de BISMARCK à M. d'ARNIM  
(*Secrète, par courrier de cabinet*).

*Berlin, le 30 décembre 1873.*

Votre Excellence a exprimé, dans ses rapports et communications, l'opinion que les explications qui

lui ont été offertes et présentées par le ministre des Affaires Etrangères de France constituaient une satisfaction suffisante pour le procédé blessant dont elle a été l'objet lors du dîner officiel du Président de la République, et que cet incident se trouvait ainsi vidé d'une manière correcte.

Votre Excellence se déclarant satisfaite de cette réparation, je ne reviendrai sur ce sujet que pour faire remarquer que l'impression a été différente ici, et que je ne partage pas le sentiment de Votre Excellence, quant aux autres conclusions à tirer de cet arrangement. Je ne trouve pas que les garanties que Votre Excellence croit avoir obtenues suffisent pour assurer, dans les cercles officiels, à l'ambassadeur de Sa Majesté les égards qui lui sont dus. Il me semble avant tout que le duc Decazes, s'il a reçu votre lettre du 11 décembre, doit y répondre par écrit. La façon dont il a éludé, d'après vos indications, ce devoir de politesse, par des explications orales, ne vous garantit pas encore, ce me semble, dans les cercles des dignitaires français, le traitement respectueux auquel un Ambassadeur de l'empereur d'Allemagne a droit au sein de la société parisienne. Le peu d'efficacité de ces garanties ressort de ce fait que, d'après le témoignage des journaux parisiens, la dame mal élevée dont il s'agit continue à être reçue dans les salons officiels. Si Votre Excellence est d'avis qu'elle ne saurait observer, au point de vue des rapports sociaux, une plus grande réserve que jusqu'à

présent, je lui recommande, après avoir consulté à cet égard Sa Majesté l'Empereur, de s'abstenir aussi, provisoirement, de toute visite dans les maisons officielles françaises et de se borner aux relations purement d'affaires, sans donner des raisons officielles ou politiques pour expliquer cette réserve. On en devinera aisément la cause. »  
 Signé : de BISMARCK.

Ce fut d'ailleurs la dernière fois que les deux adversaires parurent s'accorder.

Le chancelier était alors en pleine phobie anticléricale. Emporté par la violence de son caractère il avait commencé une véritable persécution. Il avait fait emprisonner Mgr. Ledochowski évêque de Posen, l'archevêque de Cologne, les évêques de Pederhorn et de Trèves et traduit devant les tribunaux plus de deux mille cinq cents prêtres catholiques parce qu'ils se refusaient à accepter les nouvelles lois ecclésiastiques qui les rendaient justiciables des tribunaux de l'Etat.

En France il déclarait le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, dangereusement cléricale, regrettait vivement celui de M. Thiers, « tout moderne et indépendant du cléricisme ».

A la suite des mandements de Mgr Plantier, évêque de Nîmes et de l'évêque de Nancy auxquels il reprochait d'entretenir contre l'Allemagne la haine dans les départements annexés, il avait déclaré à M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin :

« Nous serons obligés de vous déclarer la guerre avant que le parti cléricale ne la déclare à l'Allemagne au nom de l'église catholique persécutée. Une France soumise à la théocratie papale est inconciliable avec la paix du monde. »

Dans une circulaire adressée à un agent diplomatique il déclarait que si le cabinet de Berlin venait à constater qu'un choc était inévitable entre les deux pays, il ne saurait attendre que la France choisit le moment qui lui convenait le mieux. En même temps les relations se tendaient entre la France et l'Italie à cause de la situation équivoque du gouvernement français vis-à-vis du pape et du gouvernement italien.

Et la tension était venue au point que Bismarck écrivait au comte d'Arnim par courrier de cabinet :

« Nous ne souhaitons nullement un conflit entre l'Italie et la France parce que s'il éclatait nous ne pourrions nous soustraire à la nécessité de soutenir l'Italie. »

Le duc Decazes, président du Conseil, devant une telle menace avait cru devoir rappeler l'*Orénoque* qui croisait devant le port de Civita-Vecchia, et interdire pendant trois mois la publication de l'*Univers*, le journal ultramontain de Louis Veuillot.

Cependant, désavouant son supérieur, le comte d'Arnim, comme s'il voulait précipiter son destin, disait publiquement à qui voulait l'entendre :

« M. de Bismarck est devenu complètement fou! »

Renseigné sur ces propos, le chancelier décidé à casser les vitres saisit l'occasion d'un rapport de l'ambassadeur sur le droit de légation des petits États allemands, pour le tancer durement, comme un employé qu'on veut renvoyer.

« Votre Excellence n'aurait pas entrepris cette démonstration si elle suivait la marche politique de son pays, avec le soin qui selon moi est indispensable pour le représenter d'une manière efficace à l'Étranger. Elle aurait lu la dépêche du 23 décembre de l'année dernière avec l'intelligence du texte qui devrait résulter d'une connaissance exacte de la politique intérieure de l'Allemagne. Il m'a semblé que Votre Excellence confondait les intérêts de l'Ambassade de Paris avec ceux de l'Empire allemand. Je ne puis empêcher de faire remarquer à ce propos que le temps et les forces me manquent pour donner suite à des correspondances politiques comme celles auxquelles la façon dont sont rédigés les rapports de votre Excellence m'oblige depuis un an et plus. Si mes relations épistolaires avec les autres ambassadeurs de Sa Majesté dégénéraient en de pareilles controverses, ma situation et celle des ambassadeurs deviendraient insoutenables. Si je veux rester en état de continuer et de diriger les affaires que Sa Majesté m'a confiées, je dois exiger de tous les agents de l'Empire à l'étranger, même des plus haut placés, une plus grande obéissance à mes instructions, et moins d'initiative, d'indépendance et de fécondité,

que dans les vues politiques personnelles que Votre Excellence m'a montrées jusqu'à présent dans ses rapports et dans sa conduite officielle. »

BISMARCK

Trois jours après avoir reçu cette dépêche menaçante le comte d'Arnim s'adressa directement à Guillaume I<sup>er</sup> pour lui demander assistance.

« Que Votre Majesté daigne me pardonner d'avoir osé l'entretenir de cet incident. Je crois que ce serait manquer de respect que de ne pas faire ce qui est en mon pouvoir pour effacer chez Elle la mauvaise impression que mes rapports lui ont faite. La situation dans laquelle je me trouve est des plus pénibles; je ne saurais plus vivre avec la crainte que Votre Majesté elle-même me fasse les reproches que le prince de Bismarck semble formuler contre moi. Je supplie donc Votre Majesté de daigner dans sa haute clémence m'éclairer à ce sujet. »

Cette dépêche du 24 février 1874 se croisa avec la suivante envoyée par le prince de Bismarck, en coup de massue.

« J'ai l'honneur de faire savoir provisoirement à Votre Excellence que sa Majesté l'Empereur a résolu à la date du 22 courant de rappeler Votre Excellence du poste d'Ambassadeur à Paris. En portant à votre connaissance l'intention de Sa Majesté je me réserve de faire parvenir à Votre Excellence l'ordre relatif à cette décision aussitôt que Sa Majesté

l'aura signé. Je m'en réfère à une lettre confidentielle de ce jour en ce qui concerne les intentions de Sa Majesté touchant votre nomination à un autre poste. »

Et la confirmation suivit.

« Je m'empresse de faire savoir à Votre Excellence que Sa Majesté l'Empereur a l'intention de vous confier le poste d'ambassadeur qui doit être créé à Constantinople. Sa Majesté a acquiescé au désir que vous avez exprimé d'obtenir un congé pour rétablir votre santé, et j'attends vos propositions touchant l'époque à laquelle vous désirez que ce congé ait lieu. »

Avant de remettre ses lettres de rappel au maréchal de Mac-Mahon, le comte d'Arnim partit pour Florence avec sa femme et de là il écrivit dans la presse de Vienne sous le nom de « Révélations » une série d'articles relatifs au concile du Vatican de 1870, dans lesquels il blâmait la politique ecclésiastique de M. de Bismarck. On se demande d'ailleurs où il voulait en venir par cette provocation et comment il s'aveuglait au point de croire qu'il pouvait compter sur la protection de l'Empereur dans une lutte contre le tout-puissant chancelier.

Aux articles publiés dans la presse de Vienne, Bismarck répondit en reproduisant les rapports du comte d'Arnim à cette époque. D'Arnim déclara dans une lettre ouverte adressée au chanoine Døllinger et ensuite dans des articles parus dans les gazettes de Spener, d'Augsbourg et de Silésie que ses rapports avaient été altérés.

Le Chancelier l'invita à fournir des explications.

« Si vous aviez des plaintes à formuler vous deviez le faire dans une lettre adressée directement à Sa Majesté l'Empereur ou dans un rapport au chancelier de l'Empire. Les fonctionnaires de Sa Majesté ne disposent d'aucun autre moyen, et au lieu de les employer vous vous êtes adressé à l'opinion publique pour accuser devant elle de lourdes fautes et d'erreurs graves la politique que nous suivons par ordre de Sa Majesté l'Empereur. Les explications que vous êtes invité à fournir indiqueront jusqu'à quel point il est nécessaire d'appliquer à Votre Excellence les lois en vigueur relativement aux fonctionnaires de l'Empire ».

Le comte d'Arnim tardant à se justifier, le chancelier lui fit écrire le 10 mai :

« Le ministère des Affaires Etrangères vous prie de répondre conformément à la dépêche du 5 courant à tous les points sur lesquels les explications ont été demandées à Votre Excellence. Si vous tardiez plus longtemps à lui répondre, le Ministre des Affaires étrangères devrait donner suite aux nécessités suscitées par l'état des choses et à une procédure qui serait instruite contre Votre Excellence. »

Le comte d'Arnim donna encore à cette dépêche une réponse dilatoire en prétextant qu'il lui fallait correspondre avec des personnes qui n'étaient pas à Berlin et dont plusieurs même n'habitaient plus l'Allemagne.



L'affaire entra en sommeil mais s'éveilla sur un coup de tonnerre, le 15 juin 1874.

Le comte d'Arnim qui était alors à Carlsbad où il soignait une maladie de foie bien motivée, reçut du ministre des Affaires Etrangères la dépêche suivante :

« Depuis la communication officielle de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, les documents suivants, rapports nos 38, 39 et 40, dépêches nos 49 et 66, tous documents relatifs aux différends politico-ecclésiastiques ont disparu de l'ambassade. Je prie votre Excellence de dire ce que sont devenus ces documents ».

M. d'Arnim répondit au ministère des Affaires Étrangères :

*Carlsbad, le 19 juin 1874.*

« En réponse à la lettre du 15 juin, je ferai déjà remarquer que les papiers qui y sont mentionnés ne font pas partie des documents de l'ambassade. Ils ont rapport à des conversations que j'ai eues avec M. Thiers, et ont caractère de conversation particulière, et je pense comme par le passé que ces conversations n'étaient pas destinées à être connues de chaque chef intérimaire de l'ambassade. Le ministère des affaires étrangères paraissant être d'une autre opinion, je lui enverrai le plus tôt possible les documents en question. »

D'ARNIM.

La seconde dépêche du Ministère des Affaires Étrangères mit les fers au feu.

« Afin que l'on puisse prendre les mesures nécessaires pour la sécurité du service, Votre Excellence est priée de déclarer si vous avez encore conservé des documents relatifs à vos anciennes fonctions autres que ceux qui sont mentionnés dans la dépêche du 15 courant.

« Pour éviter des mesures judiciaires qui pourraient être prises, Votre Excellence est priée de restituer immédiatement ces documents au Ministère des Affaires étrangères. »

Les dépêches menaçantes se succédèrent pendant plusieurs mois; le prince de Hohenlohe, le nouvel ambassadeur d'Allemagne avait constaté la disparition d'une centaine de pièces, rapports, dépêches ou brouillons.

Le comte d'Arnim en fit rapporter une partie par son fils, déclarant que les autres étaient des correspondances particulières et qu'il entendait les garder, que plusieurs des dépêches du Chancelier étaient d'un tel ton qu'elles n'avaient pas pu être communiquées au personnel de l'Ambassade et recopiées sur le grand livre, parce qu'elles étaient de nature à affaiblir l'autorité de l'ambassadeur.

M. de Bulow alors secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères lui répondit :

« Votre Excellence reconnaîtra que ces documents qu'elle entend garder étant de la plus haute impor-

tance au point de vue de la politique de l'Allemagne et de ses rapports avec les puissances étrangères, sa conduite est de nature à occasionner non seulement une enquête disciplinaire mais aussi une enquête de la justice criminelle. »

Le comte d'Arnim qui avait été mis en disponibilité le 15 mai à la suite de son refus de partir pour Constantinople, rétorqua que n'étant plus fonctionnaire d'empire, il n'était pas responsable devant les tribunaux de n'avoir pas fait la remise complète des archives de l'ambassade à son successeur.

Cette allégation n'avait d'ailleurs aucune solidité et le 11 août le comte d'Arnim, qui était alors dans son domaine de Nassenheide en Poméranie, écrivit aussi inconsidérément au secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères qu'il renonçait à toute polémique et n'avait rien à redouter d'une enquête disciplinaire ni d'une enquête de la justice criminelle.

Entre temps il avait dit au duc de Broglie :

« M. de Bismarck est un démon, je l'ai connu dès sa jeunesse, il avait des accès de colère tels qu'on était obligé de le tenir attaché; il mourra un jour d'un accès de rage; il est fou, il perd l'Allemagne par sa persécution religieuse. Il est fou, tout à fait fou. »

« Savez-vous ce qu'il me disait en parlant de l'Impératrice, sa bête noire: Si je voulais j'aurais le moyen de livrer l'Impératrice à la populace et de la faire écharper. »

Le 4 octobre, le juge d'instruction fit faire une perquisition dans le château de Nassenheide.

Le comte fut arrêté, conduit à Berlin et emprisonné. A cause de son mauvais état de santé et de la rumeur publique qui s'élevait contre M. de Bismarck, il fut transféré à l'hospice de la Charité à Berlin, puis mis en liberté sous caution le 28 octobre. Et le 9 décembre il comparut devant la Chambre criminelle du Tribunal de première instance sous l'inculpation :

En l'hôtel de l'ambassade d'Allemagne à Paris, de 1872 à 1874, en sa qualité de fonctionnaire.

A. — D'avoir fait disparaître des documents administratifs qui lui avaient été confiés administrativement.

B. — De s'être approprié également des objets (les documents en question) qu'il avait reçus en sa qualité de fonctionnaire, délit prévu par les articles 348, 350 et 73 du Code pénal.

Un abrégé du compte-rendu sténographique de ce procès historique donnera quelques vues inédites sur les agissements de l'ambassade d'Allemagne au moment de cette querelle retentissante, entre le Chancelier et son ambassadeur, où le sort de la France fut en jeu pendant une des crises, les plus graves qu'elle ait traversées.

#### AUDIENCE DU 9 DÉCEMBRE

Le président, M. Reich, ouvre les débats par une courte allocution traitant de la question du huis clos.

Le tribunal, après avoir entendu le ministère public et en avoir délibéré, décide que les débats seront publics et que le huis clos ne sera prononcé que pour les dépêches se rapportant au conflit ecclésiastique, dépêches visées dans le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'acte d'accusation :

Il est procédé à l'interrogatoire préliminaire du prévenu. Le comte d'Arnim reconnaît qu'il possède une maison à Berlin, mais il a fait constater qu'il ne l'habitait pas depuis qu'il était ambassadeur, et qu'il n'avait à Berlin qu'un pied-à-terre chez sa belle-mère.

Il est ensuite donné lecture de l'acte d'accusation contre : Le comte Harry d'Arnim, ambassadeur de l'empire d'Allemagne, en disponibilité, conseiller intime actuel, docteur en droit, né en 1824 à Moitzitz en Poméranie, fils de feu le propriétaire foncier d'Arnim, de Polzin, en Poméranie, actuellement domicilié à Berlin, protestant, chevalier des ordres prussiens de Saint-Jean de Jérusalem et de l'Aigle rouge de deuxième classe avec plaque, accusé de délits commis dans l'exercice de ses fonctions.

M. Munckel, le troisième défenseur du prévenu, nie la compétence du tribunal de Berlin, par ce motif que Berlin n'était pas le domicile réel du comte d'Arnim.

Le ministère public réplique que Berlin n'est pas seulement, en l'espèce, le *forum domicilii*, mais aussi le *forum delicti commissi*.

Finalement le tribunal repoussant l'exception d'incompétence, retient la cause.

Le président, après avoir adressé au prévenu une nouvelle série de questions touchant la discipline administrative et ordonné lecture de plusieurs décrets et règlements y relatifs, procède à l'interrogatoire des experts.

L'expert Kœnig dépose qu'il est de règle :

1<sup>o</sup> De placer les documents officiels aux archives;  
2<sup>o</sup> De les enregistrer dans le journal de l'Ambassade ;

3<sup>o</sup> De considérer comme officielles toutes les pièces émanant d'autorités politiques, y compris les admonitions adressées au chef de service.

L'expert Roland constate que, dans le bureau central du ministère des Affaires Étrangères, tous les documents qui y arrivent ou qui partent sont inscrits dans un journal, avec un numéro d'ordre; sauf certains rapports confidentiels et destinés à demeurer secrets, lesquels ne passent point par les mains du chef du bureau central.

M. Dockhorn, le second défenseur, prend acte de cette déclaration pour émettre l'avis que le numérotage ou le non-numérotage d'une pièce n'est pas une circonstance suffisante pour décider la question de savoir si cette pièce doit être ou ne pas être portée aux archives.

## AUDIENCE DU 10 DÉCEMBRE

Lecture de diverses pièces relatives à l'enquête ouverte sur les documents disparus.

Lecture des dépêches et rapports diplomatiques concernant les relations entre la France et l'Allemagne.

Le débat s'engage sur les pièces de la série n° 3, au sujet desquelles le président interroge le prévenu. Celui-ci répond que ses souvenirs ne lui fournissent aucune indication précise. A l'époque de son rappel, obligé de quitter Paris dans des circonstances douloureuses, — il venait de perdre sa fille, — le comte d'Arnim est parti précipitamment, sans avoir eu le loisir de mettre ses archives en ordre. Il est possible que plusieurs pièces aient été égarées par suite de la distribution défectueuse et de l'insuffisance des locaux de l'ambassade, ou pour toute autre raison. Dans le système du prévenu, il est difficile de savoir sur qui retombe la responsabilité de la disparition de ces documents.

Le comte de Wesdehlen, conseiller d'ambassade, dépose que les dépêches reçues étaient inscrites dans un journal spécial, avec un numéro d'ordre. Il en était de même des rapports expédiés. Le numérotage était de règle. Toutefois, il a été, en plusieurs circonstances, dérogé à cette prescription. Répondant à plusieurs questions posées par la défense, le témoin constate, que certaine pièce, considérée comme per-

sonnelle au comte d'Arnim, n'a pas été enregistrée dans le journal de l'ambassade; que, dès son entrée en fonction, le prévenu, au su du chancelier de l'Empire, avait en sa possession une série de pièces chiffrées dont il avait la clef; que maintes fois, le prévenu s'est dessaisi temporairement de la clef des archives, qu'il remettait, pour les besoins du service, soit à Hammersdœrffer, soit à un autre employé de la chancellerie de l'ambassade; qu'enfin le prévenu n'a point assisté à l'emballage de ses papiers.

M. Hammersdœrffer, directeur de la chancellerie de l'ambassade, constate qu'il était chargé de la tenue de deux journaux, l'un politique, l'autre secret. L'enregistrement des documents n'avait pas lieu au fur et à mesure de leur réception, mais collectivement, chaque fois que le prévenu en remettait un certain nombre au témoin. Ces documents étaient ensuite déposés dans une armoire.

M. Hœhne, consul d'Allemagne à Marseille, a remplacé M. Hammersdœrffer pendant un certain temps. Le témoin assistait à l'enquête qui a eu lieu au sujet des pièces disparues. Il constate, que, pendant sa présence à l'ambassade, l'enregistrement des documents politiques a été opéré d'une façon régulière.

## AUDIENCE DU 11 DÉCEMBRE

M. von Scheven, secrétaire à l'ambassade de Paris, dépose sur les faits relatifs à la tenue des journaux

de l'ambassade. Il constate que les inscriptions des dépêches dans les journaux se faisaient tous les quatre ou cinq jours. Il ajoute que c'est par le baron de Holstein qu'il a eu connaissance pour la première fois de l'absence de certains documents. Répondant à une question posée par la défense, le témoin déclare ne rien savoir au sujet de la mission que M. de Holstein aurait reçue du ministère des Affaires Étrangères de surveiller le prévenu et d'adresser sur sa conduite des rapports suivis, soit au ministre des Affaires Étrangères, soit à un autre personnage plus haut placé.

M. Gasperini, directeur de la chancellerie à l'ambassade dépose que le local des archives était souvent encombré de ballots de journaux et que beaucoup de personnes traversaient cette salle, soit pour aller chez l'ambassadeur soit pour sortir de chez lui. De là résulte, au point de vue de la défense, l'hypothèse que plusieurs des papiers disparus ont pu être égarés par les garçons de bureau chargés de ranger les journaux, ou soustraits par des personnes étrangères qui avaient accès dans le local des archives.

Il est donné lecture de plusieurs documents concernant les relations du prince Orloff avec le gouvernement de M. Thiers, la situation des nationaux en France, l'incident de M<sup>me</sup> de Rothschild, la politique intérieure de la France, etc...

## AUDIENCE DU 14 DÉCEMBRE

Le président annonce qu'il va être procédé à l'interrogatoire de M. de Holstein, secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Le D<sup>r</sup> Dockhorn, l'un des défenseurs, tient à rectifier une assertion qui lui a été attribuée. Il n'a pas voulu dire que M. de Holstein avait pour mission d'espionner et de surveiller le comte d'Arnim, mais que M. de Holstein avait de son propre mouvement, et à l'insu du comte d'Arnim, adressé sur ce dernier des rapports qui ont envenimé le conflit entre le chancelier de l'Empire et le prévenu. Le D<sup>r</sup> Dockhorn ajoute que l'accès des archives était ouvert à M. de Holstein; toutefois la défense n'argue point que M. de Holstein ait enlevé des papiers.

Le témoin de Holstein est introduit. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, grand, maigre, voûté, les yeux cachés derrière des lunettes, l'air effacé et poussiéreux.

LE PRÉSIDENT. — Le prévenu allègue qu'en décembre 1872 ou 1873 vous lui auriez avoué que vous adressiez à son insu des rapports sur lui au chancelier de l'empire, rapports qui auraient contribué à aggraver considérablement les divergences de sentiment qui existaient déjà entre le chancelier et le prévenu.

LE PRÉVENU. — Ces rapports n'étaient pas adressés au prince-chancelier, mais à des personnes qui

faisaient probablement partie de l'entourage du chancelier.

LE TÉMOIN DE HOLSTEIN. — Je n'ai jamais adressé de rapports au prince de Bismarck ni à personne.

LE PRÉSIDENT. — Aucun?

LE TÉMOIN. — Jamais je n'ai eu ni reçu la mission d'adresser à qui que ce soit des rapports quelconques. Ainsi que tout homme de mon âge et de ma condition, j'ai eu des correspondances avec des personnes de ma connaissance. Le comte d'Arnim me dit un jour : « Avez-vous des correspondances avec Berlin? » Je lui répondis « Oui » — « Quelle espèce de correspondances? Est-ce que vous faites de la politique? »

— « Je donne mes impressions à mes amis ».

LE PRÉSIDENT. — Vous étiez déjà à Paris en 1872?

LE TÉMOIN. — J'y étais et j'y suis encore. Je ne puis nier qu'à cette époque nous admirions tous beaucoup le comte d'Arnim. Je me souviens encore qu'un jour — je crois que c'était au mois d'avril 1872 — je me trouvais à Berlin, on attribuait au prince de Bismarck l'intention arrêtée de se retirer, et je fus de ceux qui disaient : « Si le prince de Bismarck se retire, il ne pourrait avoir de meilleur successeur que le comte d'Arnim. » Je crois même qu'à cette époque j'ai écrit dans ce sens au comte. Au mois de septembre 1872, nos relations étaient encore les mêmes, celles d'un chef de mission avec son secrétaire de légation.

Lorsque je revins à Paris, je m'aperçus que le comte différait absolument, dans ses opinions politiques,

du prince de Bismarck, je savais que dès le mois de janvier le prince de Bismarck, se trouvant à Versailles, avait exprimé l'opinion que, quel que fût le gouvernement de la France, il pourrait compter sur notre appui, s'il prenait à sa charge le fardeau de la conclusion de la paix, et s'il en exécutait les conditions. Ces conditions étaient remplies à cette époque par le gouvernement de M. Thiers qui avait conclu la paix et en avait exécuté jusque-là les clauses. Je savais que le prince de Bismarck n'avait pas changé d'avis.

Le prévenu, au contraire, pensait fermement qu'il vaudrait mieux que la France prît une autre forme de gouvernement. Je combattis souvent ce point de vue, mais j'acquis bientôt la conviction que le prévenu avait des idées arrêtées sur ce point. J'eus alors l'impression que cette politique devait avoir pour résultat final de déterminer lequel des deux hommes d'Etat dirigerait plus tard les affaires de l'Empire. J'occupais depuis quatorze ans, le poste d'attaché près de M. de Bismarck, et j'avais eu des rapports étroits avec lui. J'en parlai au comte d'Arnim lui-même et je lui dis que je désirais obtenir mon changement. Il me répondit : « Non, je vous en prie, je ne puis vous faire un crime de cela. » Depuis j'acquis la conviction que le prévenu avait soustrait des documents d'une façon quelconque. A partir de ce moment, c'est-à-dire, à partir de janvier 1873, mes relations avec le prévenu cessèrent complètement. Cependant, nous étions souvent contraints à tra-

vaiquer ensemble, attendu que le secrétaire de Wesdehlen se trouvait alors en Italie. On négociait à ce moment pour l'évacuation, et l'on fit à cette occasion au comte des reproches dont je ne puis apprécier la valeur. Ce fut la dernière fois que le comte me chargea d'un travail politique. Cependant, le prévenu partit et demeura absent tout l'été. Je quittai moi-même Paris et j'arrivai dans le courant de l'automne à Berlin. Je m'aperçus alors qu'il y avait guerre ouverte entre le chancelier et lui; on en parlait dans tous les cercles. Je compris que ma situation entre les deux, au point de vue officiel, était impossible. Pour d'autres motifs encore, je voulais demander mon changement. Mais c'était assez difficile; en outre, mes collaborateurs me firent observer que j'aurais l'air de vouloir me soustraire à une situation difficile. Je restai donc, mais avec le ferme projet de faire en sorte que mes intentions et mes tendances ne pussent être méconnues.

Lorsque je revins à Paris, je me présentai chez le comte d'Arnim, qui ne me fit aucune allusion à ce que volontairement, je ne lui avais pas rendu visite à Berlin; je ne rendis pas visite à M<sup>me</sup> la comtesse à Paris. Je tins cette conduite uniquement pour montrer clairement que les relations entre l'ambassadeur et moi devaient cesser. J'offrais ainsi moi-même au comte, par mon manque de politesse, l'occasion de demander et d'obtenir facilement mon changement. Mes collègues me conseillaient de faire cette visite. Je

leur répondis : « Non, plutôt grossier qu'hypocrite. »

En outre, ce que j'apprenais de temps à autre de ce qui se passait à l'ambassade n'était pas de nature à me faire désirer un rapprochement avec l'ambassadeur. Vers le milieu d'octobre, j'appris que le comte d'Arnim avait dit à M. Beckman : « Je ne donnerai jamais ma démission; on ne me l'offrira pas non plus, et l'on ne me mettra pas en disponibilité, car j'ai entre les mains des documents dont la publicité ne serait pas agréable à M. de Bismarck. » M. Beckman a rapporté ces assertions à plusieurs membres de l'ambassade. J'entendais ces messieurs en parler entre eux; l'un était le major von Bulow l'autre, si je ne me trompe, le comte Wesdehlen. Je vis que les choses se compliquaient de plus en plus, et que décidément ma place n'était plus là.

Je ferai observer — et je désire tout particulièrement qu'on veuille bien prendre note de ce fait, qui sera confirmé au besoin par les autres membres de l'ambassade — qu'à partir du milieu d'octobre jusqu'en mai, époque où le comte quitta Paris, je n'ai plus eu aucun rapport avec lui et avec sa famille, ni rapports officiels, ni relations sociales, excepté un jour où je m'acquittai auprès de lui, sur le pont Solférino, d'une mission qui d'ailleurs ne demanda pas plus d'une minute; en dehors de cela, je ne lui ai pas adressé la parole pendant tout ce temps. Je ne crois pas qu'il soit possible de se poser plus franchement que je ne l'ai fait vis-à-vis du comte d'Arnim.

Au mois de décembre 1873, M. Landsberg vint un jour chez moi; je le connaissais depuis que j'étais à Paris; il rédige une correspondance qui fournit à trente-cinq ou quarante journaux allemands les nouvelles de France.

LE PRÉSIDENT. — Si M. Landsberg est dans la salle, je le prie de sortir.

M. DE HOLSTEIN. — M. Landsberg est très prudent dans les nouvelles qu'il publie; c'est pourquoi on le voyait volontiers à l'ambassade, et on lui donnait souvent des nouvelles, car on savait qu'il ne gâtait jamais rien. Ce jour-là, il me demanda ce que je pensais de la situation politique et où nous allions. C'était au moment où les lettres pastorales des évêques français et les négociations qui s'y rattachaient avaient causé une certaine inquiétude, surtout dans la presse française. M. Landsberg ajouta : « Je viens de chez le comte d'Arnim; il m'a dit qu'il était convaincu que le prince de Bismarck désirait la guerre; que lui, le comte, considérait une guerre comme un grand malheur, et qu'il croyait utile d'exhorter à la paix, au moyen de la presse. » Je dis à M. Landsberg que je ne croyais pas que le prince de Bismarck désirât la guerre, et M. Landsberg partagea mon avis. Je ferai remarquer que jusqu'aujourd'hui j'ai tenu secrètes les assertions de M. Landsberg comme celles de M. Beckman; si je les avais divulguées il en aurait sans doute été fait mention déjà au cours de ce procès.

Je considérai cette communication de M. Landsberg

comme fort grave; il y avait de l'inquiétude dans la presse; on craignait en France une agression de l'Allemagne, sans trop savoir ce que l'Allemagne voulait. Si M. Landsberg faisait ce dont l'ambassadeur l'avait chargé, n'était-ce pas constater de source presque officielle que le prince de Bismarck voulait la guerre?

J'écrivis donc une lettre, dans laquelle je ne fis du reste mention ni de M. Landsberg ni de la communication qu'il m'avait faite; mais je demandai que la lettre fût communiquée au prince. J'ajoutai aussi — car j'ignorais quel sort aurait la lettre — que je me trouvais en face du comte, en adversaire non masqué. On ne peut donc m'accuser d'avoir été un adversaire hypocrite. Je disais dans cette lettre :

« La presse française est en fermentation; on prétend que l'Allemagne veut la guerre; le gouvernement français, je crois, ne veut pas d'une guerre, et ne peut pas la vouloir; il donnera satisfaction aux réclamations de l'Allemagne, s'il le peut, et si elles sont clairement exprimées. Ce qui produit une certaine animosité en France, c'est que les réclamations, au lieu d'être formulées clairement, sont présentées par pièces et par morceaux; quand on a donné satisfaction à l'une, il en vient une autre, de telle sorte que l'on ne sait jamais où l'on est. Cela rend les Français nerveux. » J'ajoutais dans la lettre que si le prince de Bismarck voulait une guerre, il devait avoir de bonnes raisons pour cela, mais que je serais surpris s'il la voulait. La lettre a été communiquée au prince.



LE PRÉSIDENT. — C'était au mois de décembre 1873?

LE TÉMOIN. — Ou bien en janvier 1874. Du reste, la justesse de mes prévisions sur les dispositions pacifiques du chancelier n'a pas tardé à être clairement prouvée.

Le président prononce la clôture des débats et donne la parole au procureur du roi.

Le ministère public s'applique à démontrer la culpabilité du prévenu, culpabilité aggravée par la haute situation du comte d'Arnim. Il conclut à l'application d'une peine de deux ans et demi de prison, sans privation des droits civils.

M. le professeur Holtzendorff, premier défenseur du prévenu, ouvre la série des plaidoiries. Il insiste spécialement sur ce point qu'en l'absence d'un droit public de l'Empire, les éléments de culpabilité échappent à l'appréciation du tribunal. Il conclut en demandant un verdict d'acquiescement pour son client dont la lucidité d'esprit a été troublée par des épreuves douloureuses.

#### AUDIENCE DU 15 DÉCEMBRE

Le ministère public réplique à M. Holtzendorff. Il maintient qu'il y a dol dans le fait du comte d'Arnim de s'être approprié des documents appartenant à l'Etat.

M. Dockhorn, s'applique à justifier son client des accusations concernant la note publiée par l'Echo du parlement, de Bruxelles, et les révélations de la Presse de Vienne.

M. Munckel, argue de la bonne foi de son client, qui s'est cru autorisé à retenir certains documents comme constituant sa propriété particulière. Le comte d'Arnim a pu commettre une erreur, mais il n'y a rien dans sa conduite qui puisse être taxé de dol.

Le comte d'Arnim prend la parole et proteste de son innocence. Il déclare que, si une enquête administrative pouvait être ouverte sur sa conduite, il serait le premier à réclamer cette enquête.

Le président annonce que le tribunal ajourne au 19 décembre le prononcé du jugement.

#### AUDIENCE DU 19 DÉCEMBRE

Le président donne lecture du jugement rendu par le tribunal.

« Le prévenu est convaincu d'avoir à Berlin, en 1874, avec préméditation, détourné treize documents officiels concernant les questions politico-religieuses, documents qui étaient destinés à être officiellement conservés en un lieu *ad hoc*; délit prévu par l'article 133 du code pénal.

« Pour la fixation de la peine on a pris en considération comme circonstances aggravantes :

« 1<sup>o</sup> La haute situation du prévenu et les grands devoirs qui en dérivent;

« 2<sup>o</sup> L'importance des dépêches de la série N<sup>o</sup> 1, et le danger qui pouvait naître d'une publicité irrégulière donnée à ces documents.

« Par contre, il a été tenu compte des circonstances atténuantes suivantes :

« 1<sup>o</sup> La restitution faite, le 28 juin 1874, de plusieurs dépêches, comme il ressort du dossier de la correspondance;

« 2<sup>o</sup> La libre disposition des archives dont jouissaient depuis longtemps un certain nombre d'agents diplomatiques, fait attesté par une dépêche relative à ce sujet datée de 1873.

« Les circonstances atténuantes ci-dessus énoncées conservent essentiellement ce caractère; elles ne sauraient exclure l'application d'une peine, la restitution des dépêches n'étant que la réparation du dommage causé.

« D'ailleurs des pratiques funestes, par le fait seul qu'elles ont dégénéré en habitude, ne sauraient avoir pour effet de rendre licite ce qui est illicite.

« Enfin, il y a lieu de tenir compte encore de la détention préventive que le prévenu a subie, par application de l'article 60 du Code Pénal.

« Après un mûr examen de l'affaire, le Tribunal n'a cru ni devoir ni pouvoir s'appropriier le point de départ originnaire de l'accusation. Il a considéré que son devoir était de ne prendre pour base de l'évalua-

tion de la peine encourue par le prévenu que l'ensemble des faits acquis au procès.

« Pour tous ces motifs, au nom du roi, le Tribunal déclare le comte Harry d'Arnim, ambassadeur impérial allemand, coupable, non pas de soustraction de documents ni de délits hiérarchiques, mais de délits commis contre l'ordre public. En conséquence, il le condamne aux frais du procès et à un emprisonnement de trois mois, duquel il sera déduit un mois correspondant à la durée de la détention préventive subie par le prévenu.

« De par la justice. »

Dans la suite Bismarck déclara que si le comte d'Arnim s'était soumis il l'aurait fait libérer et l'aurait replacé dans un poste diplomatique.

Mais d'Arnim, après avoir interjeté appel, publia le livre intitulé *Vorgeschichte des Arnims Prozes* et fit écrire par un de ses familiers la brochure *Pro Nihilo* qui est moins son apologie qu'une suite d'invectives contre le chancelier.

En réponse Bismarck fit voter par le Reichstag un nouveau décret relatif aux devoirs des fonctionnaires et des peines dont ils sont passibles s'ils y manquent. Le rapport de ce nouveau décret avec l'affaire Arnim était tellement évident qu'on l'appela « l'Arnim-paragraf ».

Le 24 juin 1875, la Cour d'appel avait condamné le comte d'Arnim à trois mois de prison. En 1876

après l'apparition de la brochure *Pro Nihilo* la Cour suprême revisant le procès condamna le prévenu à cinq ans de réclusion pour crime de haute trahison et outrage envers l'Empereur d'Allemagne et le prince de Bismarck. D'ailleurs sitôt après avoir purgé sa première peine de deux mois de prison le comte d'Arnim avait quitté l'Allemagne et s'était réfugié à Florence, puis à Vevey, puis à Nice.

Il obtint de l'Empereur Frédéric III la permission de revenir en Allemagne et d'y faire une demande de revision, mais il mourut à Nice au cours des premières procédures.

## LES PROCÈS BYZANTINS

1906-1909

Après l'avènement de Guillaume II, il se produisit dans la Cour d'Allemagne, une détente semblable à celle des écoliers lorsque le maître a quitté la classe. Sous la main de fer du Chancelier, la Cour avait gardé la tenue des temps héroïques. Il y avait comme dans toutes les Cours, des intrigues, des petites chapelles, des affaires retentissantes, mais tout de même, une haute apparence. Dès que Croquemitaine eut disparu, les pantins libérés se mirent à danser autour de leur nouvel Empereur. Guillaume II est trop connu charmeur, artiste, impulsif, neurasthénique et cabotin, il se déguise en Lohengrin pour descendre le Rhin, debout à l'avant de son yacht, casqué et éperonné d'or. L'Impératrice et quelques bons conseillers ont toutes les peines du monde à l'empêcher de jouer le principal rôle sur la scène de l'Opéra de Berlin dans un drame lyrique de sa composition. Autour de lui, il y a toute une série de courtisans dont plusieurs ont les cheveux grisonnants qui l'appellent « Notre Chéri » et se pâment à toutes ses manifestations oratoires, diplomatiques, sportives,

mondaines, etc... C'est la Camarilla! Elle comprend des ambassadeurs, des généraux, un prince de la maison de Prusse....

Vers 1905, ces soi-disant raffinés se disent « byzantins » et voici qu'ils affectent les mœurs spéciales du Bas-Empire. N'est-ce que de l'affectation? ou de la psychopathie? Ce vice-là est répandu en Allemagne, ni plus ni moins que dans d'autres pays. Il eut d'illustres adeptes, à toutes les époques. Mais jamais on n'en a fait étalage comme à la Cour d'Allemagne. L'« Amitié allemande » scandalise l'Europe. L'Empereur, bon père et bon époux, « n'en est pas » certainement, malgré ses goûts décadents, et sa timidité devant les femmes, provoquée par son infirmité. Mais pourquoi ferme-t-il les yeux? Pourquoi donne-t-il au Palais Impérial des spectacles ridicules qui désespèrent l'Impératrice et tous les hommes de bon sens de la Cour? Pourquoi tolère-t-il si près de lui de tels contacts? Au mois de mars 1906, avant de partir pour la revue navale de Kiel, pourquoi offre-t-il à ses invités une soirée d'adieu dont la principale attraction est un ballet dansé par plusieurs des amis particuliers de l'Empereur, costumés en ballerines. L'un d'eux, le Comte Hulsen-Heiseler, Chef du cabinet militaire de l'Empereur, à la suite de ses entretiens meurt d'une embolie dans les coulisses, pendant qu'il quitte son tutu!

Parmi les comparses, il y a le comte Reventlow, Kuno de Moltke, colonel de Cuirassiers, gouverneur

militaire de Berlin, le comte de Hohenau, Von Vedel, le comte Lynar, un Prince de Prusse, d'autres seigneurs de moindre importance, la crème des Byzantins.

Le Prince d'Eulenburg a fait la musique et réglé les pas du ballet.

Philippe-Frédéric-Charles-Alexandre Botho, Prince d'Eulenburg et de Hartefeld, Comte de Sandels, Chevalier de l'Aigle Noir, ancien ambassadeur à Vienne et secrétaire d'ambassade à Paris, ami particulier et conseiller écouté de l'Empereur, avait alors cinquante-huit ans. Il était grand, souple, les traits réguliers, mais bouffis, malsains, et des yeux, disait Bismarck, « qui pouvaient gêner le meilleur déjeuner ». D'ailleurs, gracieux, joli causeur, agréablement doué pour tous les arts. Lui-même disait de lui :

« Je ne suis ni soldat, ni politicien, bien que j'aie servi dans un régiment de la Garde et occupé de hauts postes diplomatiques. Au fond de mon cœur, je ne suis qu'un artiste et je peux encore me vanter d'être le meilleur guide dans les musées de Florence. »

Il avait été élevé à côté du Kronprinz Wilhelm, qui fut l'Empereur Guillaume II. Le Kronprinz l'affectionnait et l'admirait. L'Empereur continua de lui porter une amitié confiante. Eulenburg, quoi qu'en ait dit Bismarck, qui le haïssait, avait une bonne influence sur son maître. Plusieurs fois, il l'arrêta au moment où il allait commettre une des gaffes retentissantes dont il était coutumier.

Au mois d'août 1897, il déconseilla à l'Empereur

de faire au Reichstag une manifestation personnelle en faveur d'un projet de loi concernant la flotte, et l'Empereur lui répondit :

— Mes plus chaleureux remerciements, mon cher Philippe, pour ta si intéressante et si précieuse lettre. Ton franc-parler m'a fait grand plaisir et je t'en suis particulièrement reconnaissant. Aussi à l'avenir suis-je bien décidé à clore mon bec et ne m'en servir que pour manger, boire et fumer....

Mais, Eulenburg avait d'autres amitiés, et pour ces amis-là, ne s'appelait pas Philippe, mais Phili.....

A son ami Kuno de Moltke, dit Tutu, il écrivait :

« Comment pouvez-vous douter, mon cher, mon précieux Tutu que mon plus grand désir, mon plus languissant désir est de posséder cette tête d'Antinoüs que nous avons aimée ensemble, celle du grand charmeur, de l'incomparable amant. »

A quoi Kuno de Moltke, colonel de cuirassiers, répondait :

« Comme je suis heureux, cher et tendre Phili, de ce que vous me dites! Vous m'avez entouré d'un arc-en-ciel d'amour et de paix; tout mon être bat d'accord avec vous dans l'harmonie profonde qui nous unit. Vous avez pénétré le mystère des mondes supérieurs. Comme je soupire après vous! »

Au piano, il composait des mélodies, d'ailleurs charmantes, dédiées à son tendre ami, et quand sa femme l'appelait pour déjeuner, il soupirait : « Laissez-moi, de grâce, je pense à Phili! »

Eulenburg partageait sa vie entre Berlin, sa villa de Liebenberg sur les bords romantiques du lac Starnberg, des séjours à Territet, à Capri et à Corfou où les Byzantins rejoignaient « Notre Chéri ».

Il vivait seul, la Princesse l'ayant quitté quelques jours après son mariage et pour cause. A Liebenberg, autour de la « Table ronde », Phili, Tutu et consorts... se réunissaient.

En l'année de disgrâce 1906, quelqu'un troubla la fête.

La véritable cause en est politique. Elle est toute dans la haine implacable que portait le chancelier de Bismarck à la Camarilla qu'il rendait responsable de sa chute. Après lui, son continuateur, le baron de Holstein, qui avait été son Eminence Grise, poursuivit sa vengeance.

En parlant de la Camarilla, Bismarck disait :

« C'est eux qui perdent l'Empereur; sans eux, neuf sur dix de ses défauts n'existeraient pas; ce sont des gens différents de nous, sentimentaux, à billevesées, sans courage, anormaux et dégoûtants. »

Plusieurs années après sa chute, son fidèle séide, l'héritier de ses papiers secrets, le baron de Holstein, jugeant l'heure venue de la vengeance, avait fourni à Maximilien Harden, ancien secrétaire du chancelier alors directeur de la revue *Die Zukunft*, des documents pour une série d'articles qu'il intitula théâtralement *Proeludium*, *Dies irae*, etc...

Le premier parut au mois de décembre 1906; sans

rien préciser, Harden suggérait des intimités singulières entre plusieurs des familiers de l'Empereur et prononçait les mots de psychopathie et d'homosexualité. D'autres articles parurent en 1907.

Cependant, malgré le coup de tonnerre sur la société berlinoise, les individus touchés par les articles et l'empereur même, feignaient de les ignorer, lorsqu'au mois de mai, le Kronprinz, poussé par sa femme, parla publiquement à son père des articles de la *Zukunft* et de leur retentissement. Quelques années auparavant, un inspecteur de la Sûreté avait déjà cru devoir remettre à Guillaume II un dossier relatif à une centaine d'homosexuels, de son entourage. L'Empereur avait renvoyé le paquet au préfet de Police, sans l'avoir ouvert ou en feignant de ne pas l'avoir ouvert. Cette fois, devant le scandale qui devenait public, il envoya chercher le préfet de Police et lui ordonna de lui rapporter la scandaleuse liste. Le lendemain, il dit à Bethmann-Holweg :

« J'ai des preuves abominables des mœurs d'Eulenburg, de Kuno de Moltke, d'Hohenau et de plusieurs autres; tous ces gens-là sont finis pour moi. Il faut faire un exemple sans pitié à la face du monde. »

Dès le lendemain, Kuno de Moltke recevait l'ordre de se démettre de ses fonctions de Gouverneur de Berlin; Hohenau, Lynar et Vedel celui de quitter Berlin.

Moltke envoya aussitôt à Maximilien Harden deux témoins pour lui demander une rencontre que Har-

den refusa en disant que ce n'était pas un duel qui finirait l'affaire et qu'il voulait un éclaircissement public, parce que ses articles n'étaient pas dirigés contre les mœurs de la Camarilla mais contre son ingérence dans le Gouvernement de l'Allemagne.

Guillaume II avait expédié à Liebenberg un aide de camp pour exiger du prince d'Eulenburg la démission de tous ses emplois, et lui ordonner de déclarer, par serment public, qu'il n'avait aucun reproche à se faire sur le chapitre des mœurs spéciales. Sinon il devait partir immédiatement pour l'étranger et ne revenir jamais en Allemagne.

Eulenburg, se fiant encore à l'ancienne affection que lui témoignait l'Empereur, alla passer quelques mois à Territet, puis revint à Liebenberg et écrivit à Harden pour le prier de cesser ses attaques. Harden affirme qu'il lui avait offert pour cela un million et que lui Harden avait répondu qu'il ne cesserait de s'occuper de Phili que lorsque Phili aurait renoncé officiellement à toute influence auprès de l'Empereur. Et il publia dans la *Zukunft* l'article intitulé « Les Deux Amis » où il nommait d'Eulenburg et Kuno de Moltke.

Eulenburg trop compromis poussa en avant son ami Kuno qui lui était passivement soumis et le détermina à engager un procès en diffamation, contre Maximilien Harden.

La première demande de Tutu fut rejetée par l'Oberstaatsanwalt, parce que l'affaire ne présentait

aucun intérêt public. Moltke engagea alors un procès privé devant le tribunal des Echevins qui jugèrent que les articles de Harden n'étaient pas injurieux et le polémiste fut acquitté. Mais alors Moltke, poussé et soutenu par le parti de la Cour, détermina, contre toutes les coutumes juridiques, le *Stattsanwalt* à soutenir sa plainte devant la quatrième Chambre correctionnelle du *Königlicher-Landsgericht*. Cette fois, Maximilien Harden fut condamné à quatre mois de prison. Il vint en appel devant la seconde Chambre d'Appel du *Reichsgericht*. Le jugement fut cassé et la peine réduite à 600 marks d'amende. Maximilien Harden demanda une nouvelle instance contre Kuno de Moltke, sous prétexte de paroles injurieuses. Entre temps, Frau von Elbe qui avait été la comtesse de Moltke, lui avait procuré sur son ancien mari quelques nouveaux documents suggestifs. Kuno de Moltke le sut et effrayé écrivit à Harden une lettre d'excuses, en disant qu'il ne s'était pas rendu un compte exact de la portée de ses paroles et qu'il les retirait. Il concluait ainsi :

« Cette explication me laisse espérer que votre Haute Personnalité se tiendra satisfaite et que l'incident peut être considéré comme terminé.

Avec la plus haute admiration.

KUNO DE MOLTKE.

Harden parut se contenter de cette rétractation.

Quelque temps après, un journaliste à tout faire

écrivit dans un journal suisse un article dans lequel le chancelier de Bulow était clairement accusé d'avoir eu des rapports homosexuels avec le prince d'Eulenburg, le comte Hohenau, Lynar et le conseiller intime Schæfer. Cette campagne de diffamation avait manifestement pour but de renverser le chancelier dont la situation politique avait été déjà ébranlée par la fausse manœuvre d'Agadir et le traité d'Algésiras. Son parti qui était celui des nationaux libéraux du centre était vivement combattu par les socialistes et les conservateurs qui continuaient la politique bismarckienne. Le chancelier de Bulow, plus fin, plus conciliant que Bismarck, avait alors cinquante-cinq ans. Il habitait fréquemment sa magnifique résidence de la Villa Malta à Rome. Il y recevait Eulenburg et Moltke parmi des artistes italiens, mais rien ne justifiait l'ignoble accusation. Aussi fit-il hardiment un procès en diffamation au misérable journaliste.

Le Procureur Général, adressa à Rome au Ministre de la Police une requête pour savoir si le Prince de Bulow était marqué sur la liste des homosexuels romains. La réponse fut négative. Entre temps, le journaliste diffamateur avait adressé au docteur Hirschfeld le médecin à la mode de la « Société homosexuelle des psychopathes homosexuels berlinois », une lettre publique qui contenait les insinuations les plus perfides contre le chancelier qui y était désigné sous le nom de « l'Ami des hommes ». Révolté, le Tribu-

nal, après avoir refusé la production des soi-disant preuves de la diffamation, le condamna au maximum de la peine, c'est-à-dire à dix mois de prison.

Au cours du procès, Philippe d'Eulenburg appelé en témoignage, affirma sous serment qu'il n'avait jamais été mêlé à aucun acte d'homosexualité.

On pouvait croire que le scandale des byzantins était étouffé, mais Maximilien Harden ne lâchait pas sa proie. A son instigation, le rédacteur d'un journal de Munich, à tendances socialistes, la *Volkszeitung*, écrivit que Harden avait reçu un million pour cesser ses attaques contre Eulenburg. Harden, jouant la comédie de l'honnêteté indignée, l'assigna à Munich, devant le Volksgericht.

Il avait sous la main un porteur de lait de Munich, nommé Riedel, autrefois batelier, qui avait dit à ses camarades : « Le Prince d'Eulenburg a fait un faux serment dans le procès. Je puis certifier qu'il a joué plusieurs fois avec moi à la « Kramilla », et aussi avec mon ancien collègue Ernst. »

Largement payé par Harden, Riedel, quelque temps après, était allé trouver à Berlin le Président de la deuxième Chambre Correctionnelle, en lui répétant ce qu'il avait dit à ses camarades, mais sous prétexte qu'il avait encouru plusieurs petites condamnations, son témoignage n'avait pas été admis par les magistrats berlinois effrayés. Ceux de Munich furent plus coulants.

Philippe, prince d'Eulenburg, et de Sandels, et les

bateliers Riedel et Ernst furent cités comme témoins principaux.

Eulenburg comparut le premier devant les juges, réitéra le serment qu'il avait déjà fait au procès Bulow, de n'avoir jamais commis aucun acte homosexuel, ni d'y avoir été mêlé. Ernst refusa d'abord de faire aucune révélation, nia qu'il eût eu aucun rapport avec le prince d'Eulenburg. Mais Riedel raconta une histoire aussi comique que répugnante.

Il avait servi de passeur au prince, à l'époque de la mort du roi Louis II de Bavière, lorsqu'il se rendait au Château de Neuschwansheim sur le lac de Starnberg. A cette occasion, il l'avait fait traverser le lac romantique, plusieurs fois.

Au premier voyage, le prince lui demanda comment il s'appelait, s'il était content de son sort, s'il avait assez d'argent et une petite amie. Il lui répondit qu'il vivait chez le second mari de sa mère et qu'il avait une petite amie, mais pas assez d'argent, parce que son beau-père était un peu rat.

« Le beau Monsieur » lui demanda encore s'il avait dormi avec sa petite amie; il lui répondit que oui et le « beau Monsieur » lui donna comme pourboire trois fois le prix du voyage.

Le lendemain, au second voyage, pendant la traversée, le « beau Monsieur », lui dit qu'il avait été officier et qu'il avait donné sa démission parce que le métier l'ennuyait. Il demanda à Riedel où il voudrait servir quand il ferait son service militaire. Rie-



del lui répondit qu'il voudrait aller dans la cavalerie et le « beau Monsieur » lui promit de le faire entrer dans les cuirassiers de Breslau. Il lui parla encore de sa petite amie, lui demanda si elle était jolie, comment elle était faite, ce qu'ils faisaient quand ils dormaient ensemble et il lui donna un pourboire royal.

Au troisième voyage, le « beau Monsieur » lui dit : « Appelle-moi Phili, mon cher Georges, je suis le Prince Philippe d'Eulenburg. Tu vois que je peux t'être très utile. »

Et alors il lui posa plusieurs questions auxquelles Riedel répondit qu'il ne comprenait pas ce qu'il voulait dire.

Au quatrième voyage, le Prince avait apporté du jambon, des gâteaux et des bouteilles de vin fin. Il dit à Riedel de le mener jusqu'à Leutstetten, à l'entrée du lac de Galgensee et là, d'aborder dans la forêt; on s'assit sur l'herbe et on prit une collation. Le Prince fit en sorte que Riedel se grisât. Il déclara qu'il n'avait pas voulu faire de peine au « beau Monsieur » qui était si bon pour lui.

Ensuite, le Prince le garda quelque temps chez lui à Liebenberg et puis le congédia en lui donnant une pièce de deux marks d'argent.

L'année suivante, Riedel faisait son service militaire au quatrième régiment des cheveu-légers, à Augsbourg. Le Prince lui envoya plusieurs fois de l'argent, jusqu'à quinze cents marks. Riedel ne lui



PHILIPPE, PRINCE D'EULENBURG.

cachait pas d'ailleurs qu'il donnait cet argent à sa petite amie et lui achetait des robes pour aller au bal.

A une dernière demande d'argent, le Prince répondit en disant à Riedel de venir à Munich parce qu'il serait content de le voir dans l'uniforme vert des chasseurs d'Augsbourg. Riedel montra la lettre à son adjudant qui lui refusa la permission, mais il partit tout de même pour Munich.

A la gare, Eulenburg l'attendait avec un autre «Monsieur» grisonnant. Les deux «seigneurs» le menèrent chez le prince qui habitait alors une maison sur la Promenade-Platz, et le régalerent d'un copieux déjeuner. Après qu'ils eurent pris des liqueurs Eulenburg s'en alla en recommandant à Riedel d'être très «gentil» avec le monsieur à cheveux gris, qui lui donna cent soixante-quinze marks et le congédia. Depuis ce temps, il n'avait jamais revu le «beau Monsieur».

Après que Riedel se fut retiré dans la chambre des témoins, le président Bernstein appela à la barre le témoin Ernst et l'adjura solennellement de dire tout ce qu'il savait sur le prince.

Ernst plus respectueux que Riedel devant les grands de la terre, peut-être aussi redoutant les sanctions de l'article 175 du code pénal allemand, relatif aux délits d'homosexualité, tremblait, pleurnichait, se refusait à parler. Cependant, les magistrats lui garantissant qu'il ne serait pas poursuivi pour son témoignage, un verre de vin lui délia la langue. A

la demande solennelle du président Bernstein, s'il avait commis ou non avec le prince d'Eulenburg des actes d'homosexualité il répondit faiblement mais distinctement « Oui ».

Dès lors, la cause était entendue. Le rédacteur du journal socialiste de Munich fut condamné à deux cents marks d'amende pour avoir diffamé calomnieusement Maximilien Harden et le prince d'Eulenburg fut traduit pour faux serment à Berlin, devant la deuxième chambre correctionnelle.

Par ordre de l'Empereur, il fut arrêté, bien que malade, sa caution refusée. Etant donné son état morbide, il fut interné à l'hôpital de la Charité. Après une longue attente, le procès s'ouvrit le 10 juin. Il fallut le transporter sur un fauteuil devant le Tribunal.

Là, il eut une crise nerveuse que les médecins appelés déclarèrent très grave. Cette fois, les débats furent suspendus et ajournés aux calendes allemandes. Le prince d'Eulenburg s'exila à Florence où il mourut douze ans après.

Mais le scandale était énorme, atteignait l'Empereur. Ce fut le premier son de cloche annonçant la débâcle du régime impérialiste qui devait se terminer par la catastrophe de 1918.

## LES PROCÈS DE LA SAINTE-VEHME 1919-1924

L'instinct de groupement discipliné et le goût du mystère qui caractérisent l'esprit allemand ont provoqué en Allemagne, à toutes les époques, la formation de sociétés secrètes destinées à suppléer les pouvoirs officiels défaillants. L'une des plus anciennes fut la Cour Vehmique ou Tribunal des Francs-juges qui apparut pour la première fois, après la mort de Charlemagne, à Dortmund en Westphalie. Elle se composait d'un Grand-Maître, de Francs-Comtes et de Francs-Juges qui tenaient leurs assises dans des forêts ou des souterrains, généralement pendant la nuit. Le Franc-Comte masqué qui était le suprême juge avait à côté de lui, piqués en terre, un sabre nu et une branche de saule. Il était assisté par sept Francs-Juges démasqués.

Les crimes prévus par le code de Dortmund étaient : l'abjuration de la religion chrétienne, la violation des cimetières, l'usurpation des pouvoirs souverains, la violence contre les marchands, les malades et les femmes enceintes, le viol, le meurtre et l'incendie.

Les membres de l'association qui trahissaient leurs serments, Francs-comtes ou Francs-juges, étaient saisis en quelque lieu que ce fût et aussitôt exécutés. Les exécuteurs leur bandaient les yeux, leur mettaient une corde au cou et les couchaient sur le dos les mains liées. Ensuite ils leur arrachaient la langue, leur coupaient la gorge et puis les pendaient.

L'assignation devant le tribunal des Francs-Juges était attachée sur la porte de la maison du coupable ou à l'église sur le tronc des pauvres. Elle était écrite sur une feuille de parchemin au sceau de la Cour Vehmique qui portait un homme armé tenant une épée à la main. Après avoir déposé la citation, l'huisier coupait avec sa hachette trois morceaux de la porte de la maison de l'accusé et les apportait devant le tribunal pour signifier qu'il avait accompli sa mission.

L'accusé pouvait se présenter devant la Cour Vehmique avec un avocat « procureur » ou se défendre lui-même. Avant de commencer son réquisitoire, l'accusateur passait son doigt sur le cou de l'accusé et jurait qu'il avait commis le crime pour lequel il était cité. Les témoins à charge mettaient l'index de leur main droite sur le bras de l'accusateur et juraient que leur accusation était véritable. L'accusé posait sa main droite sur la table devant le Grand Maître en témoignage de son innocence. L'accusateur repoussait cette main et les débats commençaient. Les Franc-Comtes debout, têtes nues, dé-

gantés et sans armes, prononçaient la sentence qui était plus généralement l'exécution immédiate par pendaison. Si l'accusé faisait défaut, il était inscrit sur un registre, appelé le livre de sang et tous les Francs-Juges qui le rencontraient étaient tenus de le tuer et de laisser auprès de son corps un poignard comme signature de la Sainte-Vehme.

Au xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècle il y avait en Allemagne plus de cent mille Francs-juges. La puissance de la Sainte-Vehme était telle qu'en 1454 l'Empereur Frédéric III ayant voulu soustraire le Duc Guillaume de Saxe à la juridiction des Francs-juges fut menacé d'être cité lui-même devant leur tribunal. En 1532, Charles-Quint et la juridiction ecclésiastique ordonnèrent la dissolution de la Sainte-Vehme. Dans les villes libres les serments exigés des bourgeois pour obtenir le droit de cité portent dès lors la clause qu'ils ne répondront qu'aux citations des juges légaux. Cependant il y eut encore des procès et des exécutions ordonnées par les tribunaux de la Sainte-Vehme au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

La secte des illuminés de Bavière fondée en 1774 par Weisshaupt fut une des origines de la franc-maçonnerie, mais elle avait surtout un caractère mystique et révolutionnaire sans violences. Elle fut dissoute en 1781. La Tugenbund, fut formée à Kœnigsberg en 1807 par les nationalistes allemands dans le but de développer l'esprit militaire et patriotique et surtout d'encourager la résistance contre

Napoléon I<sup>er</sup>. Elle n'avait d'ailleurs rien de secret et en 1811 la police militaire française contraignit le gouvernement prussien à faire arrêter plusieurs de ses membres. Dès lors elle entra en sommeil jusqu'en 1812.

Après la campagne de Russie et les premières défaites françaises elle s'éveilla et s'étendit sur toute l'Allemagne au point de pouvoir traiter de puissance à puissance avec les petits souverains allemands. Son but était alors d'assurer la liberté des peuples par une fédération modelée sur la République des Etats-Unis. La Tugenbund définitivement dissoute en 1814 fit place à la Teutonia et à la Burchenschaft dont nous avons parlé à propos du procès de l'assassin de Kotzebue.

Depuis 1848 il ne paraît avoir existé en Allemagne aucune association secrète importante jusqu'après la guerre de 1914.

Les grands bouleversements politiques qui déterminèrent et suivirent la défaite de l'Allemagne, les ressauts de l'orgueil national terrassé, le désarmement imposé par le traité de Versailles, le licenciement des troupes, ensuite les désordres économiques provoqués par l'effondrement du mark et l'occupation de la Ruhr, les émeutes spartakistes et communistes, ébranlèrent profondément le pays, d'autant plus que la vieille armature de la Société

impérialiste et capitaliste résistait encore vigoureusement à l'établissement de la République.

Ainsi arriva-t-il, tandis que pendant la Révolution Française c'étaient les Républicains qui dressaient l'échafaud, qu'en Allemagne, les anciennes classes dirigeantes formèrent les ligues destinées à combattre la République naissante :

L'Organisation Consul, la Ligue de la Nouvelle Allemagne, la Ligue des Wikings, la Société des gardes civiques Bavarois, la Rosbach, l'Armée Noire, furent des associations nationalistes alimentées et dirigées secrètement par de grands seigneurs ou de grands industriels, particulièrement Stinnes, le magnat de la Ruhr et le prince de Hohenlohe.

Elles se composèrent de soldats ou d'officiers licenciés regroupés en diverses organisations (Blücher, Hubertus, Oberland, etc...) sous les ordres des généraux Von Luttwitz et Ludendorff, tandis que la bourgeoisie résignée, amorphe et sans résistance comme toutes les bourgeoisies se serrait le ventre et tendait son cou amaigri dans des faux-cols trop larges.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si le nombre des attentats et des meurtres commis par les « bravi » des partis militaires nationalistes et industriels, dépassa le chiffre de douze cents connus contre soixante-dix à peine au bilan des partisans de la République. Et contre ceux-ci la partialité des tribunaux fut scandaleuse.

Les enquêtes furent menées avec une négligence voulue. Souvent on ne s'inquiéta même pas de chercher les témoins. Des pièces furent égarées comme par hasard; des prétextes cherchés pour prouver que les assassins avaient agi par ordre ou par erreur ou pour empêcher la fuite des soi-disant coupables. Tous les motifs de restrictions fournis par la Loi sur le meurtre politique furent invoqués. Les victimes étaient traitées comme des ennemis de la Patrie et leurs assassins comme de glorieux patriotes coupables seulement de n'avoir pas suffisamment envisagé la portée de leurs belles actions, condamnés toujours au minimum de la peine et bientôt remis en liberté.

En aucun cas on ne rechercha les sociétés secrètes dont étaient sortis les assassins, qui leur avait fourni l'argent nécessaire et les avait engagés au meurtre. Personne n'était responsable des ordres donnés. Les complices des meurtriers furent souvent appelés comme témoins.

Cependant la presse républicaine s'étant violemment indignée de ces procédés le gouvernement Ebert-Scheidemann-Noske se décida à faire faire par le ministère de la justice une enquête sur les procès les plus scandaleux. Une commission fut instituée par le Landtag Prussien qui se termina encore en eau de boudin. Le principal soin qu'elle prit fut d'éviter de connaître les liens étroits qu'il y avait entre les ligues politiques et les sociétés secrètes et de tenir soigneusement la lumière sous le boisseau.

Cent quatre-vingt-six procès furent révisés et tous les jugements maintenus...

Un des premiers attentats commis par les organisations secrètes fut l'assassinat à Berlin de Karl Liebknecht et de Rosa Luxembourg.

En 1919 les deux agitateurs socialistes Karl Liebknecht et Rosa Luxembourg avaient été arrêtés après l'insurrection spartakiste du 15 janvier dans une maison du quartier de Wilmersdorf où ils s'étaient réfugiés et conduits à l'Eden-Hotel qui était le quartier de la division de Police.

Liebknecht qui était en 1914 député au Reichstag s'était engagé au début de la guerre et avait fait la campagne jusqu'à l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles. Là il avait rencontré Vandervelde qui lui prouva que l'Allemagne était la grande responsable de la guerre. Indigné il quitta l'armée. De retour à Berlin il proclama que la guerre faite par l'Allemagne était une guerre impérialiste, une guerre de conquête, non de défense, voulue par le parti militaire et la grosse industrie.

En 1916 il avait refusé de voter les crédits pour la continuation de la guerre. Arrêté et jugé par un conseil de guerre secret et condamné à quatre ans de prison il avait été libéré le 9 novembre 1918 par la Révolution. Il venait de fonder avec Rosa Luxembourg et Clara Zetkin le *Drapeau Rouge* organe du parti socialiste révolutionnaire.

Rosa Luxembourg, d'origine polonaise, avait alors soixante ans. Petite et frêle, d'une extraordinaire énergie, elle avait fait mille conférences et publié plusieurs volumes dans lesquels elle répétait en les accentuant encore les théories de Karl Marx. Pendant toute la guerre elle était restée en prison et avait été délivrée après l'armistice. Elle avait été arrêtée avec Liebknecht au début de l'émeute Spartakiste de janvier 1919.

Liebknecht fut conduit le premier en automobile à l'Eden-Hotel. En route sur la chaussée de Charlottenburg l'auto eut une panne. Bien que Liebknecht fût étourdi par un coup de crosse qu'il avait reçu au moment de son arrestation, l'officier qui le menait à l'Eden-Hotel, nommé Pfluck-Hartung, lui demanda s'il pouvait aller à pied jusqu'à une station de voiture. Liebknecht accepta et fit quelques pas sur la chaussée. Aussitôt l'officier s'écria qu'il voulait s'enfuir et lui tira un coup de fusil dans le dos. Liebknecht tomba mort et son cadavre fut immédiatement porté à l'Eden-Hotel avec la mention « Inconnu ». L'officier qui l'avait tué alla tout de suite annoncer la bonne nouvelle à ses supérieurs.

Quelques minutes après Rosa Luxembourg fut conduite à l'Eden-Hotel. Devant la porte se tenait un soldat nommé Runge qui avait reçu du capitaine Pietri l'ordre de faire en sorte que Rosa Luxembourg n'entrât pas vivante à l'Eden-Hotel.

Dès qu'elle descendit de l'auto, Runge la frappa

deux fois sur la tête. Elle s'évanouit; il la ramassa et la jeta dans un camion sur lequel se trouvaient les lieutenants Vogel et Liepmann. Le camion partit dans la direction du canal Landwehr. En route les deux officiers frappèrent la vieille femme à coups de crosse et le lieutenant Vogel lui tira un coup de pistolet dans la tête.

L'auto arriva devant le canal où se tenait un groupe de soldats. Là le lieutenant Vogel jeta le corps aux soldats qui le précipitèrent dans le canal. Un quart d'heure après à l'Eden-Hotel on disait : « Tout va bien, elle nage maintenant ». Le lendemain Vogel et Pfluck-Hartung furent arrêtés parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement et traduits devant le Conseil de Guerre.

Aucun témoin ne déposa contre eux. Runge avait disparu et sa femme raconta plus tard qu'elle avait reçu de l'argent pour le lui transmettre avec l'assurance qu'il n'avait rien à craindre. Après des semblants de débats, le lieutenant Pfluck-Hartung fut condamné à six semaines d'arrêts de rigueur sous prétexte d'avoir sans autorisation aidé à se débarrasser d'une personne qui avait attenté à la sûreté de l'Etat. Le lieutenant Vogel fut condamné à deux ans et quatre mois de prison pour abus de pouvoir et pour s'être débarrassé du corps de Rosa Luxembourg sans en référer aux autorités civiles.

L'année suivante Runge arrêté pour quelque autre délit déclara qu'il avait reçu de ses supérieurs

l'ordre expresse de tuer n'importe comment les deux « voyous ».

Liepmann arrêté en 1922 pour vol et violence, déclara qu'il était fier d'avoir coopéré aux meurtres des deux (voyous) et qu'il considérait que la patrie lui devait de la reconnaissance. Il fut condamné pour vol à trois mois de prison et à cinq cents marks d'amende. Pour le meurtre de Rosa Luxembourg il ne fut pas poursuivi, faute de preuves.

L'Organisation Consul avait été formée par le capitaine d'une brigade marine, ancien capitaine de corvette, Ehrhardt, après l'échec de la tentative dirigée par Kapp contre Berlin en mars 1920 pour s'emparer de la capitale et renverser le gouvernement républicain. Le « Putsch » avait été arrêté par la grève générale qui s'était déclarée à Berlin. Ehrhardt s'enfuit à Munich et y forma l'organisation secrète qui porte le nom « d'Organisation Consul », à laquelle il faut attribuer les plus retentissants attentats nationalistes. Le ministre d'État Erzberger fut une de ses premières victimes.

Erzberger, d'origine catholique, après avoir été un pangermaniste exalté devint un des leaders du pacifisme dès qu'il connut l'entrée en guerre de l'Amérique. En août 1917 il appuya au Reichstag les premiers pourparlers de paix faits à Vienne par le Comte Czernin et la tentative faite au nom du pape par Mgr. Pacelli pour engager avec les alliés une conversation officieuse.

Dès lors il entra en opposition déclarée contre le parti militaire. Il avait déjà prononcé au Reichstag un discours dans lequel il déclarait que les pangermanistes étaient bons à caser dans des maisons de fous et soigner par des douches froides. Grâce à lui le Reichstag vota le 15 juillet 1917 une déclaration par laquelle il aspirait à une paix d'entente et à une réconciliation durable entre les peuples en proclamant que les extensions territoriales par la violence étaient inconciliables avec une telle paix. Mais la trahison de la Russie et le traité de Brest-Litovsk en rendant à l'Allemagne l'espérance de la victoire changèrent les dispositions pacifiques du Reichstag.

En 1918 l'horizon s'assombrissait de nouveau à l'Ouest. Après la retraite du chancelier Bethmann-Hollweg, Erzberger contribua à faire écarter par le Reichstag le pangermaniste Helfferich, devint sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et rédigea avec le nouveau chancelier Max de Bade le programme de paix allemand qui comportait avec l'adhésion pleine et entière à la Ligue des Nations, le rétablissement de la Belgique et l'autonomie de l'Alsace-Lorraine sans qu'il fût parlé de réparations ni d'indemnités de guerre. Ces conditions dérisoires ayant été naturellement refusées par les alliés, la guerre continua jusqu'à la révolution et la défaite de l'armée allemande. Erzberger signa l'armistice de Rethondes. Après l'assemblée de Weimar, devenu ministre des Finances, il préconisa l'acceptation obli-



gatoire du Traité de Versailles et prit d'énergiques mesures fiscales pour déterminer le paiement des indemnités de guerre. Les impôts sur les bénéfices de guerre et sur le capital achevèrent de le rendre impopulaire dans les classes riches et la grosse industrie. On l'accusa d'incarner le défaitisme et la trahison.

En 1920, Helfferich lui intenta un procès sous prétexte de concussion pendant qu'il était ministre des Finances, d'ailleurs sans aucune preuve valable, seulement dans le but d'augmenter son impopularité par la calomnie. Pendant le procès, le 26 janvier 1920 en sortant du palais de justice Erzberger fut légèrement blessé par deux coups de feu que lui tira un enseigne d'un régiment d'infanterie nommé Hirschfeld, qui fut jugé au mois d'août suivant et condamné à dix-huit mois de prison pour coups et blessures.

Au mois d'août 1921, Erzberger était allé prendre ses vacances à Griesbach dans la Forêt-Noire. Il se promenait seul dans une allée du parc de l'établissement de bains, quand il fut brusquement attaqué, jeté à terre et frappé par douze balles de revolver jusqu'à ce que ses assassins se fussent assurés qu'il était bien mort. Ensuite ils s'éloignèrent sans précipitation en laissant à côté du corps d'Erzberger une bague que le pape Léon XIII lui avait donnée.

Les deux assassins lieutenants de vaisseau, faisaient partie de l'Etat-Major de la brigade marine Ehrhardt et appartenaient à l'Organisation Consul. Munis de

faux-papiers ils s'enfuirent en Hongrie où ils furent arrêtés. Mais le gouvernement hongrois refusa au Reich leur extradition. Dès lors ils se montrèrent partout, accueillis avec enthousiasme à tel point qu'en Grèce et en Turquie plusieurs escrocs furent hébergés et soutirèrent de l'argent à de riches nationalistes en prenant les noms des assassins d'Erzberger.

Le seul condamné dans l'affaire de l'assassinat fut un rédacteur du journal d'Offenburg qui fut frappé d'une amende de mille marks papier (c'est-à-dire quatre marks or) pour avoir imprimé l'acte d'accusation contre les assassins.

Rathenau était, en 1921, ministre des Affaires Etrangères et l'un des chefs les plus importants de la grosse industrie allemande. Directeur de l>Allgemeine-Elektricität-Gesellschaft, il avait organisé pendant la guerre le département des matières premières qui disposait de toute la vie économique de l'Allemagne et des pays occupés. Il avait écrit plusieurs ouvrages d'économie politique dans lesquels il préconisait une sorte de socialisme d'Etat. Dès qu'il avait prévu que l'Allemagne perdrait la partie il s'était manifesté partisan de la guerre de défense, sans annexions ni conquêtes. Après la paix de Versailles, il recommanda l'observation du traité, le paiement des indemnités et organisa les réparations.

Il écrivit dans le style biblique qu'il affectionnait « Dans le crépuscule et les ténèbres nous marchons

pour un siècle parmi des combats et de rudes tribulations au-devant d'une époque où la vie humaine aura moins de prix qu'aux temps primitifs. Nous entrons dans ce sombre domaine, conscients, la tête haute. Au-dessus de la porte d'entrée flamboie le mot « Expiation »; au-dessus de la porte de sortie « Régénération »; mais aucun de ceux qui sont entrés par la porte d'Expiation ne verra la porte de Régénération. »

En 1921, pendant que la Commission des accords siégeait à Wiesbaden, M. Loucheur qui présidait la commission française reçut la dépêche annonçant le meurtre d'Erzberger et la passa à Rathenau. Après l'avoir lue celui-ci dit simplement :

« Ah! C'est maintenant mon tour!... »

Son tour arriva deux jours après la signature des accords par le Reichstag.

Le 24 juin 1922, Rathenau sortait de sa villa, de Grünewald — aux environs de Berlin — lorsqu'au coin de la Place Royale son auto fut rejointe par un camion conduit par un jeune homme nommé Techow, dans lequel étaient assis les lieutenants de la brigade marine Kern et Fischer. En passant devant l'auto du ministre ils tirèrent deux coups de pistolet et lui lancèrent une grenade à main qui le tua immédiatement. Techow conduisit le camion jusqu'à son club de tennis et entra en disant : « C'est fait, Rathenau est par terre, nous avons fait cela pour montrer aux Rouges ce que nous voulons faire d'eux. » Ensuite

il s'en alla dans la propriété de son oncle où il fut arrêté quelques jours après.

Kern et Fischer furent découverts près d'un mois après dans la propriété d'un écrivain nommé Hans Stein. Ils se défendirent à coups de fusil et Kern fut tué pendant la fusillade; Fischer se fit sauter la cervelle. Tous deux moururent en acclamant Ehrhardt, le chef de l'Organisation Consul à laquelle ils appartenaient.

Au mois d'octobre 1922 le tribunal d'Etat de Leipzig commença le procès contre Techow, Brandt et Illseman qui avaient fourni le camion, les pistolets et la grenade à main.

Tous ces gens faisaient partie de l'Organisation Consul. Pendant les débats les accusés reçurent une boîte de pralines qui contenaient de l'arsenic. Plusieurs furent malades. On n'a jamais su la provenance du poison.

Ils furent condamnés à des peines variant entre quinze et deux ans de prison, et deux ans après graciés par l'amnistie.

Au Reichstag la gauche traita Helfferich d'assassin et voulut l'obliger à quitter la salle. Le président Lœbe déclara :

« Je suis convaincu que les meurtriers ont toute une organisation derrière eux qui les protège et les soudoie. L'assassinat de M. Rathenau n'est qu'un anneau de la chaîne des attentats prémédités contre les serviteurs de la République. »

Mais la plus grande partie de la population soutenait les assassins. Avant l'attentat contre Rathenau, la chanson suivante avait été publiée à des milliers d'exemplaires :

Brave Allemand, en démolissant Liebknecht  
 Tu nous as débarrassés d'un chien de socialiste  
 Quelle lumière dans notre jour sombre!  
 Rathenau non plus ne fera pas de vieux os!  
 La vengeance s'approche, Hourrah, Hourrah!  
 Si tu veux faire notre bonheur, casse la tête à Wirth!  
 Quand le kaiser reviendra, les voyous pourront compter leurs os...  
 Les fusils partiront tout seuls sur la canaille républicaine  
 Il faut que le crâne de Wirth éclate sous les balles...  
 Et aussi celui de Rathenau, ce cochon de juif !

Un attentat contre le célèbre journaliste Maximilien Harden suspect de pacifisme et de socialisme avait précédé l'assassinat de Rathenau.

Au mois de mars 1922, un libraire d'Oldenburg reçut de Munich une lettre anonyme par laquelle on lui demandait s'il ne connaissait pas des « Allemands énergiques prêts à faire son affaire à une canaille antinationaliste. » Leur sécurité et l'argent dont ils auraient besoin leur seraient assurés. Le libraire répondit qu'il connaissait deux braves nationalistes, à toute épreuve, l'ancien lieutenant Walter Anckermann et un nommé Weichardt qui avait été condamné à deux ans de prison avec sursis pour avoir violé et tué une petite fille.

Le libraire reçut alors une feuille de papier sur laquelle était écrit le nom de Harden, et ensuite trois cent cinquante marks or qui valaient alors vingt-cinq mille marks papier. Il les distribua aux deux hommes qui partirent pour Berlin et firent la fête dans les bars et les maisons publiques jusqu'à ce que l'argent fût complètement dépensé. Ils demandèrent un supplément au libraire qui leur envoya mille marks et menaça de les faire arrêter s'ils n'exécutaient pas leur engagement.

Ce mois de juillet 1922, Harden faisait sa promenade habituelle du soir dans le Grünewald, où il habitait, une sorte de Neuilly berlinois, quand il fut attaqué par derrière, frappé de coups de canne plombée sur la tête. Il aurait été tué si des passants n'étaient pas accourus à ses cris. Les meurtriers s'enfuirent. Weichardt fut reconnu et arrêté le lendemain. Des lettres trouvées sur lui livrèrent Anckermann. Tous deux furent jugés par la Cour d'Assises au mois de décembre et condamnés à cinq ans et deux ans de prison sur le chef d'attaque à main armée. Ils furent amnistiés l'année suivante.

A la suite de l'indignation que ce dernier attentat souleva dans la presse nationaliste le Gouvernement se décida à ordonner l'arrestation de plusieurs des membres de l'Organisation Consul à laquelle appartenaient notamment les auteurs de ces derniers attentats et d'une tentative contre Philippe Scheidemann.

A la fin de mai 1923, Ehrhardt, le Chef de l'Orga-

nisation Consul fut arrêté à Munich dans l'hôtel de la Princesse de Hohenlohe.

Emprisonné à Leipzig, il s'évada avec l'aide de deux de ses lieutenants, revint à Munich et réunit en Bavière une troupe de dix mille hommes officiers et soldats licenciés sans emploi, prêts à tout, avec lesquels il tenta encore une marche sur Berlin pour délivrer la ville des communistes. Mais la bande se dispersa en route à l'annonce de l'arrivée de quelques régiments de la Reichswehr.

Après beaucoup de retardements voulus, dix-neuf membres de l'Organisation Consul furent enfin traduits devant la Cour d'Assises, mais seulement sous l'inculpation d'appartenir à une organisation secrète, sans qu'il fût question d'assassinat ni de délits contre les lois de la République. Le réquisitoire du Procureur général ressembla plutôt à une apologie qu'à un acte d'accusation. Cependant il ne put se dispenser de lire devant le tribunal la constitution de l'Organisation Consul, dont voici les deux premiers articles :

1<sup>o</sup> Le but de l'Organisation est de combattre la Révolution en Allemagne par l'établissement d'un Gouvernement national.

2<sup>o</sup> D'empêcher le désarmement imposé par le traité de Versailles et de conserver les armes et les cadres nécessaires pour préparer la revanche de l'Allemagne.

A la fin de son réquisitoire le procureur général réclama pour les accusés une peine de deux ans d'emprisonnement, que le tribunal porta après cinq

jours de délibérations à des peines variant de huit à cinq mois.

Le 4 avril 1925 une amnistie délivra les prisonniers. Ehrhardt avait disparu au cours d'une aventure sentimentale.

En Bavière, les Ligues des nationalistes Bavarois commirent leur premier attentat au mois de juillet 1919 sur la personne de Kurt Eisner qui avait fait au mois de novembre 1918 la révolution bavaroise, d'ailleurs sans aucune violence.

Il était Président de la République de Bavière; c'était un doux petit vieillard, émacié, fluet, la barbe touffue, portant un binocle sur deux yeux attendris.

Deux jours avant sa mort, il avait prononcé à la conférence socialiste un discours indigné sur les traitements dont avaient été victimes pendant la guerre les prisonniers français et alliés et la déportation des habitants des provinces envahies. Il avait conclu à la nécessité d'une expiation pour l'Allemagne. Il avait aussi dénoncé la complicité dans la guerre de Guillaume II et des socialistes.

En sortant de la conférence il avait dit : « En prononçant ce discours je viens de signer mon arrêt de mort. »

Le lendemain, tandis qu'il se rendait à la Diète, il fut tué d'un coup de pistolet par un ancien officier, comte Arco-Valley, et quelques minutes après un soldat entra dans la salle de la Diète en agitant le lorgnon ensanglanté du Président et cria :

« Eisner a été assassiné. »

Dans la grande émotion qui suivit deux coups de fusil furent tirés des tribunes, qui tuèrent le député Orsel et blessèrent le ministre Auer. Les meurtriers qui étaient deux petits commerçants de Munich furent arrêtés en Autriche et condamnés l'un à quatorze ans et l'autre à trois ans de prison. Le comte Arco avait été condamné à mort et sa peine commuée en prison perpétuelle. Deux ans après il était en liberté.

Devant le tribunal il avait prétendu n'être affilié à aucune société secrète et avoir agi de sa propre initiative. Et le tribunal admit cette théorie, très heureux de n'avoir pas à chercher les animateurs secrets du meurtre.

L'assassinat de Maria Sandmayr, est un des plus caractéristiques des meurtres commis par l'Einwohnerwehr bavaroise dite « Orgesch ».

Maria Sandmayr, jeune fille de dix-neuf ans, était employée comme cuisinière pendant l'automne 1919 au château de Holzen près de Wertingen chez le comte Treuberg. Maria Sandmayr s'était aperçue qu'il y avait dans le château un dépôt d'armes cachées, en contravention au traité de Versailles; dans une cave il y avait des canons et quatre-vingts fusils dans une garde-robe. Au mois de septembre 1920, Maria Sandmayr fut renvoyée par ses maîtres et retourna chez son père à Odelzhausen. En chemin elle s'arrêta dans une auberge où elle vit affiché sur le mur l'édit de la commission du désar-

mement qui ordonnait à tous les habitants de livrer leurs armes. L'édit avait été imprimé à Munich dans l'imprimerie Walbauer. Pour se venger de ses maîtres, Marie Sandmayr n'eut rien de plus pressé que de se rendre à Munich à l'imprimerie susdite où elle rencontra le maître imprimeur Ziegler auquel elle raconta qu'un dépôt d'armes était caché dans le château de Holzen. Malheureusement pour elle, Ziegler était un des membres les plus actifs de l'Einwohnerwehr. Il conduisit immédiatement Maria Sandmayr chez son chef de groupe un nommé Zeller auquel la cuisinière répéta sa délation. Zeller prévint aussitôt le major Fuchs et le lieutenant Braünn qui se réjouirent avec lui de la gaffe commise par la stupide paysanne.

Le 1<sup>er</sup> octobre, Maria Sandmayr était placée à Munich chez le Consul général et travaillait dans sa cuisine, lorsqu'un jeune homme demanda à lui parler. Elle s'entretint un instant avec lui et sitôt après son départ dit à la femme de chambre que l'inconnu était un membre de la commission de recherche des armes et qu'il prétendait qu'on n'avait rien trouvé dans la cachette qu'elle avait signalée. Elle paraissait très agitée et pendant la nuit quitta la maison du Consul général. Le lendemain matin on la trouva étranglée dans le parc Fortenrieder. Sur son cadavre était attaché un écriteau qui portait : « Ignoble femme tu as trahi ta patrie et pour ce a la main noire t'a étranglée. »

Des traces sur le gazon allaient du cadavre jusqu'à une flaque d'huile qui provenait du moteur d'une voiture automobile.

L'identité de l'homme qui était venu voir la veille Maria Sandmayr fut rapidement établie; c'était un ancien lieutenant nommé J. Schweighart. Il ne put donner aucun alibi pour établir l'emploi de son temps pendant la nuit du 5 au 6 octobre. Cependant, il ne fut pas arrêté et trois jours après demanda au commissaire de police un passeport pour l'étranger qui lui fut immédiatement délivré contre toutes les habitudes administratives.

L'enquête démontra que Schweighart avait pris une auto à l'hôtel Ring la veille au soir avec trois de ses camarades qui furent arrêtés. Ils avaient attendu Maria Sandmayr à la porte de la maison du consul général et sous prétexte de la conduire dans un endroit où elle serait en sûreté, l'avaient menée dans le parc Fortenrieder et l'y avaient étranglée. L'enquête ayant été conduite avec une négligence voulue, tous quatre furent remis en liberté, faute de preuves suffisantes.

La Ligue dite l'Armée Noire prit naissance au mois de janvier 1923, pendant l'occupation de la Ruhr. Son but était d'organiser contre l'occupation française la résistance passive et le sabotage. Elle était composée par les restes des associations militaires dissoutes ou englobées par la Reichswehr. Plusieurs fois démentie par les tribunaux son existence ne fut

officiellement constatée qu'en 1928, époque où elle se trouvait alors sous la direction officielle du Général Von Seeckt. Mais sa véritable action commença en 1923. Elle se divisait alors en plusieurs groupes appelés des commandos, dont l'un était commandé par le lieutenant Benn. Dans sa compagnie il y avait un soldat nommé Pannier que l'on soupçonnait d'avoir dénoncé aux Français l'existence d'un groupe de l'Armée Noire à Doeberitz. Au mois de juin 1923, il fut enfermé dans la salle du bureau de police et le lieutenant Benn ayant fait venir le feldwebel de la compagnie nommé Stein lui dit que Pannier était un traître et lui demanda s'il se chargerait de le tuer. Stein y consentit et Benn fit la même proposition à un autre de ses hommes nommé Aschenkampf. Celui-ci lui répondit seulement : « A vos ordres, mon lieutenant. »

Et tous les trois décidèrent que Pannier devait être exécuté le lendemain. On le ferait sortir de prison et sous prétexte de le conduire à Berlin, on le tuerait sur la route de la station.

Au lever du jour les deux hommes allèrent creuser une fosse dans le petit bois que le chemin de la station traversait. Ensuite, ils revinrent chercher Pannier. L'un d'eux portait une hachette cachée sous sa veste. En arrivant devant la fosse, tout en causant amicalement avec Pannier, Aschenkampf lui porta un coup de hachette sur la nuque; Pannier tomba et quand il fut à terre Aschenkampf l'acheva.

Ils mirent son corps dans la fosse, le recouvrirent de terre et cachèrent la hachette et la bêche dans des buissons. Après quoi, ils allèrent rendre compte au lieutenant Benn qu'ils avaient accompli leur mission.

Benn les félicita mais leur fit remarquer que la fosse était bien près du chemin et que des chiens attirés par l'odeur du cadavre pouvaient le déterrer; le lendemain ils défouirent le corps et le portèrent dans une carrière de chaux voisine pour l'y jeter. Ils furent vus par des ouvriers qui allaient travailler dans la carrière. Le bruit de l'assassinat se répandit bon gré, mal gré, dans la ville et la police de Dobe-ritz dut entrer en action.

Le procès vint le 2 février 1926, c'est-à-dire trois ans après.

Jusqu'alors les meurtriers avaient été laissés en liberté. Sans motif suffisant l'audience fut faite à huis-clos. Benn, Stein et Aschenkampf furent condamnés à trois ans de détention en maison de correction, mais après les protestations de la presse républicaine, le procès fut repris par la Chambre de justice prussienne. Benn fut condamné à la détention perpétuelle et les deux autres à quinze ans de prison.

L'empoisonnement de l'ancien lieutenant Janke qui servait dans le groupe de l'Armée Noire cantonné à Kustrin est caractéristique des procédés de justice secrète exercés par l'association « Rosbach ».

Au mois de juin 1923, Janke avait été dégradé et

condamné à 5 mois de prison sous l'accusation d'avoir vendu aux communistes un convoi de munitions destiné à l'Armée Noire. Mais comme un procès était impossible à cause du caractère secret de l'Association, l'opinion prévalait dans le groupe qu'il valait mieux se débarrasser de lui en le tuant. Le 18 juin on fit venir de Berlin deux soldats de l'Armée Noire nommés Klapproth et Balke qui étaient les exécuteurs ordinaires des jugements des tribunaux secrets. Dès leur arrivée, le feldwebel Thoms leur dit : « Janke doit disparaître. Nous avons espéré qu'il essaierait de s'enfuir en sorte que les soldats du poste l'auraient tué à coups de fusil, mais il ne paraît pas vouloir se prêter à cette combinaison. Donc il faut chercher un autre moyen de le faire disparaître. On pense que le poison serait le plus sûr. »

Thoms connaissait un pharmacien de Kustrin, nommé Rathsmann, qui appartenait à l'Association Rosbach. Il alla le voir, lui dit que Janke était un traître, qu'il devait disparaître et qu'on voulait l'empoisonner dans sa cellule. Il demanda à Rathsmann de lui donner une dose suffisante d'arsenic ou d'autre poison. Rathsmann refusa d'abord, mais Thoms le menaça de le tuer et alors il lui livra une quantité convenable d'arsenic. Le camarade Zienter devait donner le poison à Janke dans sa soupe, mais Zienter avait servi sous ses ordres et l'affectionnait. A cause de cela Thoms le tenait à l'œil. Le repas du prisonnier était préparé dans la cuisine. Thoms accom-

pagna Zienter pour le surveiller pendant qu'il mettrait le poison dans la soupe. Profitant d'un moment d'inattention du feldwebel, Zienter ne jeta dans la gamelle qu'une faible dose d'arsenic et affecta de touiller la soupe avec grand soin. Ensuite il la porta à Janke qui n'en mangea que la moitié parce qu'il la trouvait mauvaise. A minuit, dans la salle de garde Thoms, Rathsmann, Klapproth et Zienter s'étonnaient que Janke fût encore vivant. Rathsmann dit que l'arsenic était peut-être éventé; aussitôt Klapproth se précipita sur lui et lui appliqua son pistolet sur le front :

« Dis-nous tout de suite si le poison que tu lui as donné est bon ou mauvais, ou je te fais sauter la cervelle ». Rathsmann tremblant affirma que le poison était bon et le lendemain livra à Thoms un morceau de strychnine de la grosseur d'une noisette. Mais alors Zienter pour sauver son lieutenant fit croire à Thoms qu'il fallait d'abord faire dissoudre la strychnine dans un verre d'eau pendant toute une journée.

Thoms le répéta à Rathsmann qui lui dit que Zienter avait voulu le tromper; le feldwebel entra en fureur, donna des coups de poing au soldat en jurant qu'il lui ferait son affaire. Mais Zienter avait eu le temps de prévenir Janke qui d'ailleurs refusa de le croire jusqu'à ce qu'il lui eût montré le reste du paquet d'arsenic qu'il avait mis dans sa poche. Janke fit tant de bruit que la police fut prévenue et qu'une plainte fut adressée au parquet.

Cependant, l'enquête traîna en longueur de telle

sorte que le procès ne vint que trois ans plus tard devant la cour d'assises de Landsberg. L'Armée Noire était alors dissoute et l'affaire appartenait aux temps déjà lointains. Pour la forme Thoms et Rathsmann furent condamnés à deux ans de prison et amnistiés six mois après. La question de savoir qui avait ordonné l'empoisonnement de Janke ne fut même pas posée. Klapproth ne fut appelé que comme témoin à la Cour d'Assises.

La ligue secrète « Rosbach » avait été formée au mois de décembre 1918 par l'ancien lieutenant Rosbach avec les débris de quelques régiments dissous par l'armistice. En 1919, elle s'augmenta de plusieurs groupes jusqu'à comprendre un millier d'hommes et une centaine d'officiers. Elle prit part aux escarmouches de la frontière polonaise et, en 1923, participa à la marche de Kapp sur Berlin.

Plusieurs meurtres sont à l'actif de la Rosbach, mais comme ils diffèrent peu de ceux qui précèdent, il est inutile de s'y attarder.

Le projet d'assassinat contre le général Von Seeckt est plus intéressant à cause de la personnalité menacée.

Après l'échec de la résistance passive dans la Ruhr il y avait dans les Ligues de la vieille Allemagne, particulièrement la Rosbach, un parti qui voulait renouveler la marche de Kapp sur Berlin et renverser le gouvernement républicain. Un des membres les



plus actifs de l'Association, le conseiller de justice Class essaya d'intéresser à sa cause le général Von Seeckt et de le mettre à la tête du mouvement projeté. Mais le général von Seeckt refusa en disant énergiquement qu'il défendrait l'ordre et la légalité jusqu'à sa dernière cartouche. Dès lors il fut considéré comme l'obstacle principal à la restauration de l'Empereur, un traître à la Patrie et condamné à mort.

Le 15 janvier 1924, le secrétaire du parti de la Ligue convoqua un nommé Thormann et lui proposa cent dollars, c'est-à-dire environ un milliard de marks papier pour organiser l'attentat et recruter des assassins dans les brasseries de Berlin.

Quand ils furent en nombre suffisant on décida que le général serait tué au cours de la promenade à cheval qu'il faisait tous les matins au Tattersall. Mais un des complices au dernier moment fut pris de remords et prévint la police; le lendemain, toute la bande fut arrêtée. Tous étaient des intellectuels, médecins, étudiants, journalistes appartenant à l'association Rosbach. Leur procès fut fait à Berlin devant le *Landsgericht*.

L'enquête avait été menée de façon à passer sous silence toute la partie politique de l'affaire. Le conseiller Class qui avait organisé l'attentat fut cité comme témoin et naturellement ne dit que ce qu'il voulut. Un autre témoin qui pendant l'instruction avait affirmé avoir entendu Class lui promettre quatorze mille marks d'or pour tuer le général Von Seeckt

qu'il qualifiait de « noceur » et auquel il attribuait l'échec de la tentative de résistance dans la Ruhr, renia formellement sa première déposition devant la Cour. Le semblant de procès finit par un acquittement général.

Ce fut un des derniers attentats commis par les Vehmes. Mais le vieil esprit germanique n'était pas mort. Après Ehrhardt c'est Hitler qui brandit la torche enflammée.

## LÉ « PUTSCH » D'HITLER

MUNICH (1923)

Depuis la Révolution du 9 novembre 1918, la Bavière était en Allemagne le foyer du nationalisme et de l'impérialisme combattant contre la nouvelle République du Reich.

La plupart des « putschs » faits sur Berlin, soi-disant pour y détruire le communisme, étaient partis de Munich. Kapp, Pabst et Ehrhardt y avaient installé leurs quartiers-généraux.

Les associations de la Rosbach, de l'Oberland et de l'Einwohnerwehr, y tenaient leurs assises et de là partaient les condamnations à mort prononcées par les « Vehmes ». Le vieux général Ludendorff, chef du nationalisme allemand, résidait à Munich avec la très jeune femme qu'il venait d'épouser et il y recevait ouvertement les militants nationalistes et impérialistes.

En 1926, le gouvernement bavarois inféodé au Reich était constitué par le Haut Commissaire général Von Kahr, qui tenait la place du Régent, et un ministère dont les principaux membres étaient le

général von Lossow, ministre de la Guerre, von Seiffer, ministre de la Police et Knilling, ministre de l'Intérieur.

La fidélité du Haut Commissaire général à la nouvelle République du Reich était au moins douteuse. Il avait donné des passeports pour l'Autriche à plusieurs des membres des ligues secrètes, condamnées par les tribunaux du Reich, après avoir commis les meurtres ordonnés par les « Vehmes ». Lorsque Ehrhardt s'était enfui de la prison de Leipzig où il était détenu après son putsch manqué von Kahr avait facilité sa fuite en Hongrie et, quelque temps, après son retour à Munich. Il semble qu'il préparait secrètement avec von Lossow et von Seiffer le retour du Prince royal Ruprecht sur le trône de Bavière et ensuite l'indépendance de la Bavière, poursuivant ainsi le vieil effort particulariste que Bismarck avait combattu avant 1870 et que la diplomatie française avait caressé en 1919.

Dans ce but, il ménageait les nationalistes avec l'intention de profiter des troubles qu'ils produiraient pour détacher la Bavière de la République allemande.

En 1923, le chef des agitateurs résidant à Munich était Adolphe Hitler. Il avait alors trente-deux ans : blond, mince, élégant, les traits fins, avec une expression de dureté et d'audace, très caractérisée.

Il était Autrichien, d'extraction humble, avait été peintre en bâtiments, puis commis d'architecte. En

1914 après avoir végété, à Vienne, connu la misère ouvrière jusqu'à la faim, il s'était engagé dans l'armée allemande qu'il considérait comme la véritable armée nationale. Il s'était d'ailleurs très bravement comporté, blessé et gazé deux fois. En 1919, il avait été licencié avec le grade d'officier instructeur et il commença alors sa carrière politique en prenant la direction d'une « association de travail » qui se composait en tout de six membres qui se réunissaient dans l'arrière-salle d'un petit café de Munich. Un an après, grâce à son activité et à son éloquence, il en avait fait une ligue importante de plusieurs milliers de membres qui, sous le nom de Arbeits-Truppe (Armée du Travail), prit une part active à la marche de Kapp sur Berlin.

L'éloquence d'Hitler, brutale, violente et populaire, avait une vive action sur la jeunesse nationaliste. Il se disait national-socialiste, anti-catholique, anti-juif et anti-marxiste, sans d'ailleurs savoir ce que signifiait exactement le marxisme qu'il confondait avec le bolchevisme russe. Mais l'asservissement de l'Allemagne et la haine de la France étaient ses principaux leitmotiv.

A Munich, il avait formé un parti militant, sous le nom de Kampfbund (Ligue de Combat). Ses lieutenants étaient le sous-directeur de la Police bavaroise nommé Pöhner, un ancien capitaine attaché à l'association Rosbach nommé Röhm et Weber, officier licencié, chef de l'Association Oberland; tous les

trois fanatiques, à idées courtes.

Outre les hommes des associations secrètes, Hitler pouvait encore compter sur plusieurs officiers de la milice bavaroise et l'enthousiasme de la jeunesse munichoise.

Dès l'automne 1923, dans la jolie ville, jadis toute occupée d'art et de plaisir, l'agitation politique se faisait vivement sentir par des manifestations et des bagarres quotidiennes.

Le cardinal Faulhaber, primat de Bavière, avait été hué en sortant de la cathédrale. Devant la maison de Ludendorff, des cortèges d'étudiants acclamaient le grand chef de la défaite allemande et chantaient cet hymne à Hitler :

Nous voyons dans tes yeux briller une lumière  
Comme une étoile qui se lève sur le ciel noir  
De l'Allemagne. Peu à peu, elle chasse les nuages.  
Salut à toi, Hitler, salut à toi, Allemagne.

D'abord, von Kahr et son ministre de la Police avaient affecté de n'attacher aucune importance à ces manifestations bien que depuis plusieurs jours les journaux de Berlin annonçassent la révolution bavaroise. Mais enfin, sur les injonctions pressantes du gouvernement, von Kahr crut devoir organiser une réunion publique pour y déclarer coram populo, ses sentiments de fidélité à la République Allemande. Le 9 novembre, à 8 heures du soir, accompagné de von Lossow et de Seiffer, il monta sur l'estrade

préparée dans la grande brasserie de la Burgerbrau Keller, sur la place Maximilien. La salle était remplie jusqu'aux galeries par une assemblée de bourgeois munichoïses qui fumaient leurs pipes en buvant les grandes chopes de la bière délicieuse qu'on ne boit qu'à Munich. Parmi eux, quelques partisans d'Hitler formaient une petite minorité.

A la tribune, von Kahr, encadré par von Lossow et Seiffer, parlait d'une voix molle d'homme gras, lorsque, brusquement, à 8 h. 3/4, Adolf Hitler fit irruption dans la salle à la tête d'une troupe de gens armés, lui-même tenant un pistolet dans chaque main. Et d'abord, il fit placer au milieu de la salle une mitrailleuse. Ensuite, il monta sur l'estrade et commença par tirer un coup de pistolet au plafond pour imposer le silence. A ce moment, un officier de la police bavaroise grimpa sur l'estrade, le saisit par le bras et essaya de l'en faire descendre. Hitler, plus vigoureux, se dégagea en lui appliquant un pistolet sur la poitrine et le rejeta dans la salle où les hitlériens le désarmèrent. Stupéfaits, bien que peut-être complices, von Kahr, von Lossow et Seiffer s'étaient retirés au fond de l'estrade et restaient immobiles.

Hitler haranguant alors l'assistance proclama :

— La Révolution nationale a éclaté. La salle et les rues avoisinantes sont occupées par cinq cents hommes armés. Personne ne doit sortir d'ici sans ma permission. Les portes sont fermées. Si le calme ne s'établit pas, je ferai braquer la mitrailleuse sur les

perturbateurs. Le Gouvernement bavarois est renversé; un Gouvernement provisoire va être établi. Les casernes de la Reichswehr et de la Garde civique sont occupées. La Reichswehr et la Garde civique sont prêtes à marcher derrière le vieil étendard allemand, noir, blanc et rouge, avec la croix gammée. »

Dans la salle enfumée, le silence était si profond qu'on entendait le bruit des ventilateurs. Un brave bourgeois, murmura :

« Si c'est comme ça que vous croyez sauver l'Allemagne! »

Hitler le foudroya du regard et ensuite ordonna à von Kahr, von Lossow et Seiffer de le suivre. Ils obéirent docilement et Hitler les conduisit dans une petite pièce près de la garde-robe qui servait de vestiaire. Là, il leur dit :

« Aucun de vous ne doit sortir d'ici sans ma permission. Le nouveau gouvernement allemand est formé. La Bavière sera le berceau de la nouvelle constitution allemande. Je serai le chancelier du Reich; Ludendorff sera ministre de la Guerre et chef de l'armée nationale; von Seiffer, ministre de la Police, von Kahr, administrateur du Gouvernement bavarois, von Lossow chef de la milice bavaroise. Vous devez réussir ou mourir avec moi. J'ai quatre balles dans mon revolver : trois pour vous si vous me lâchez, une pour moi si je ne réussis pas. »

Malgré la stupéfaction vraie ou feinte des trois ministres bavarois, ils crurent devoir prendre une

attitude de dignité. Seiffer reprocha à Hitler d'avoir organisé ce mouvement révolutionnaire à Munich après s'être engagé à respecter la Constitution nouvelle. Hitler lui répondit doucement :

« Il est vrai que j'ai manqué à ma parole, mais c'était dans l'intérêt de la patrie. Excusez-moi. »

Von Kahr monta sur ses grands chevaux :

« Tuez-moi si vous voulez, mais je ne vous suivrai pas si vous voulez marcher sur Berlin. »

Von Lossow, se réservant, lui demanda ce que pensait de tout ceci Ludendorff. Hitler lui répondit avec assurance :

« Il est avec nous et je l'attends d'un moment à l'autre. »

La scène n'avait pas duré dix minutes. Hitler laissa les trois ministres aux mains de deux de ses partisans qui avaient la consigne de les empêcher de communiquer l'un avec l'autre. Il rentra dans la salle et annonça au public que le nouveau gouvernement était constitué, en proclamant les noms de von Kahr, von Lossow et Seiffer, comme s'ils lui avaient donné leur consentement.

Cette déclaration fut accueillie dans un profond silence jusqu'à ce qu'on entendît le commandement « Attention ». Et aussitôt après des « hoch » éclatèrent. Le général Ludendorff entra dans la salle en vêtements civils, accompagné par trois personnes, sans doute des officiers. La physionomie de Ludendorff est connue : massif, large d'épaules, les cheveux blancs

taillés en brosse sur le haut front carré. Hitler s'avança au-devant de lui et le conduisit d'abord dans la petite salle où étaient enfermés les trois membres du Gouvernement bavarois. Ludendorff leur dit :

« Messieurs, je suis aussi surpris que vous, mais il est maintenant trop tard pour reculer; le pas est fait pour la patrie et le peuple allemand, je ne puis que vous conseiller de marcher à côté de nous. »

Les trois ministres feignirent de s'incliner devant l'autorité de Ludendorff et lui déclarèrent qu'ils acceptaient les postes qui leur étaient confiés.

Hitler rentra dans la salle avec le général, monta sur l'estrade et recommença la harangue qu'il avait faite à son entrée en y ajoutant :

« Le chef dictateur de l'armée allemande sera le général Ludendorff. »

Ludendorff prit ensuite la parole et fit une déclaration dont voici la substance :

« J'emploierai toutes mes forces à rendre à notre vieille cocarde blanche, noire et rouge, son ancienne gloire. Cette heure est un des moments capitaux de l'histoire de l'Allemagne. Dieu sera avec nous quand il verra qu'il n'y a ici que de vrais Allemands! »

A ce moment, les trois ministres bavarois furent ramenés sur l'estrade par leurs gardiens.

Von Kahr s'avança, blême, la voix hésitante :

« A cette heure d'extrême détresse de la Patrie, je prends en mains la direction des affaires de l'État comme lieutenant de la monarchie si honteusement

renversée il y a cinq ans. Je le fais le cœur gros et, je l'espère, pour le bien de notre patrie bavaroise et de notre chère patrie allemande. »

Après lui, von Lossow et Seiffer déclarèrent brièvement qu'ils acquiesçaient aux engagements de von Kahr.

Hitler leur dit alors qu'ils étaient libres de quitter la salle. On peut se demander s'il agissait ainsi par imprévoyance ou une confiance si singulière qu'elle paraît improbable, à moins qu'il ne crût à leur complicité ou se fût assuré qu'à leur sortie tous les trois seraient faits prisonniers dans la rue par les hitlériens. En quoi il se trompait, parce que les ministres rentrèrent sans être inquiétés au Palais du Gouvernement dont les lignes téléphoniques n'avaient pas même été coupées.

Von Kahr téléphona aussitôt à Berlin, tandis que Seiffer s'occupait de réunir les régiments loyalistes; Lossow se rendit à la caserne d'infanterie pour faire alerter la milice. Pendant ce temps, les troupes d'Hitler se massaient dans les trois brasseries : Lowenbrau, Hartzberger et Amberger. Des hommes du Kampfbund pénétraient d'autorité chez le bourgmestre Schmidt et les ministres Knilling et Schweifer, les forçaient à se lever, et après les avoir promenés dans les rues les menaient comme otages au Burgerbraukeller. D'autres confisquaient une somme importante de billets en frappe dans les imprimeries Marcus et Muhlthaler et les apportaient au Quartier

général. On saccagea encore les bureaux du Munchner-Post et l'appartement du socialiste Auer. A deux heures du matin, Ludendorff alla se coucher, tandis que Hitler et ses amis demeuraient en permanence au Burgerbraukeller. Sans doute, attendait-il que la ville fût éveillée et les rues pleines de monde pour ameuter la population. De bonne heure, Ludendorff revint à la brasserie et les hitlériens apprirent que les miliciens bavarois avaient cerné les trois brasseries où étaient massés les hommes du Kampfbund, fait plusieurs prisonniers et dispersé les autres. Du Palais de la Résidence, von Kahr avait lancé un radio proclamant qu'il répudiait la tentative d'Hitler qui était « l'œuvre d'un insensé » et que sa déclaration à la Burgerbraukeller lui avait été arrachée par la force.

Hitler se rendait-il compte que son coup était manqué? On dit qu'il en accusa la « guigne » notoire de Ludendorff. Enfin, à midi, apprenant que le Wehrkreiscommando, qui lui était acquis, était cerné dans la caserne d'infanterie par le bataillon de la Reichwehr cantonné à Munich il résolut d'accord avec Ludendorff de tenter la démonstration qui aurait pu réussir pendant la nuit et qui à cette heure-là était condamnée à l'échec certain. Ludendorff et lui à la tête de leurs partisans sortirent en cortège, l'étendard noir, rouge et blanc, avec la croix gammée, déployé, comme s'ils voulaient commencer leur marche sur Berlin.

Sur le Ludwigsbrücke des soldats de police leur ordonnèrent de s'arrêter; ils étaient en petit nombre, furent désarmés et conduits au Burgerbraukeller. Mais au bout de la rue de la Résidence, devant le palais Preysing, un régiment de la milice les attendait et leur ordonna de se disperser. Après les trois sommations, les soldats bavarois firent feu et les hitlériens ripostèrent; une douzaine d'hommes furent tués de part et d'autre et, en moins de dix minutes, les hitlériens s'étaient égaillés en abandonnant leurs chefs. Hitler sauta dans un camion automobile, qui le mena jusqu'auprès du Tyrol autrichien. Là il crut plus sûr de franchir à pied la frontière et fut arrêté par un garde forestier.

Le général Ludendorff marchait tranquillement vers son logis lorsqu'un officier de police s'approcha de lui et après l'avoir salué lui dit :

— Excellence, pardonnez-moi, je dois vous arrêter.

Ludendorff lui répondit :

— Vous en avez l'ordre, je vous suis.

Tous les deux se dirigèrent vers le palais de la Résidence. A deux heures, von Sciffer entra dans le cabinet où von Kahr et von Lossow étaient réunis. Il dit à von Kahr :

— Excellence, le putsch Hitler-Ludendorff est terminé.

Et à von Lossow :

— Désirez-vous Excellence, que le général Luden-

dorff soit remis en liberté sous caution de sa parole d'honneur?

Von Lossow répondit :

— Je le désire.

Une perquisition effectuée au domicile d'Hitler amena la découverte d'une chemise de carton.

Elle contenait quatre pages de notes griffonnées. C'était toute la préparation faite par Hitler avant de marcher sur Berlin pour établir en Allemagne la dictature hitlérienne.

Le procès pour attentat à l'ordre public contre Hitler, Ludendorff, Pöhner, Röhm, Weber, Wagner et Kriebel s'ouvrit à Munich le 26 février 1923 devant le Volksgericht, qui se composait du Président Neidhardt, d'un assesseur et de trois conseillers avec un conseiller et un juge suppléants.

Après que le procureur général eut lu l'acte d'accusation, les accusés furent appelés à la barre.

Hitler s'avança le premier. Il ne chercha pas à se disculper, mais prononça un discours politique pour prouver le bon droit de sa cause. Il parla pendant quatre heures avec son éloquence coutumière, ardente et brutale, répétant plusieurs fois les mêmes « leitmotiv ».

Il se proclama ennemi mortel du marxisme, anti-sémite, anti-catholique, et anti-français.

« La révolution de novembre 1918 n'a été faite que par des voyous, des déserteurs et des lâches. »

Il exhala sa haine contre la France.

« Je préférerais que les Allemands devinssent bolcheviks que de les voir vivre sous la domination française. La France est un ennemi implacable. Il ne faut ni la prier, ni s'endormir devant elle. Il faut qu'on sache à Paris que les jeunes gens allemands ne pensent qu'à la revanche et que tous les Autrichiens qui ne sont pas des sans-patrie voudraient le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. »

Après lui, Ludendorff, appelé devant la barre, s'avança d'un pas militaire et parla d'une voix saccadée de commandement :

« Ma vie appartient à l'Histoire! Elle s'étale devant l'univers! Elle ne fut qu'un long travail pour ma patrie, le peuple allemand et la Maison de mes Rois. J'ai occupé une grande situation dans l'État et j'en remercie ceux qui me l'ont donnée, mais sommé toute, je ne suis qu'un Allemand comme les autres. »

Le Président l'interrompit :

« Puis-je vous demander, Excellence, de nous donner quelques précisions sur votre orientation politique? »

Ludendorff répondit en haussant la voix :

« Je me désole d'avoir vu la chute de l'Empereur, celle de la monarchie des Wittelsbach et l'abaissement du peuple allemand. Quand je pense au socialisme, je me rappelle ces paroles que prononça Scheidemann dans une conférence qu'il fit à Paris avant la guerre devant un auditoire français : « Vous

n'êtes pas nos ennemis, l'ennemi commun chez vous comme chez nous, c'est l'esprit impérialiste. »

Il parla du péril judéo-catholique qui était une de ses marottes.

« La question juive est une question de race; la race juive est ennemie de la nôtre. Les juifs ne doivent pas avoir dans notre pays plus d'influence que les Français ou les Anglais. Quant au catholicisme, je reconnais que les soldats catholiques se sont aussi bien battus pendant la guerre que les protestants, mais les intérêts du parti catholique ne sont pas les mêmes que les intérêts de l'Allemagne. Le Vatican est germanophobe et je sais qu'il y a une ligue judéo-catholique faite pour détruire l'Allemagne. »

Après ces deux leaders, les comparses firent les mêmes déclarations de principe et les témoins furent appelés.

Von Kahr rejeta les termes de l'acte d'accusation et se justifia de la déclaration qu'il avait faite au *Burgerbraukeller*.

« Je reconnais avec mes collègues que nous avons manqué à notre parole d'honneur, mais c'était le seul moyen que nous avions pour ne pas être faits prisonniers et empêchés d'agir contre les révolutionnaires. Le bien de l'État doit passer avant la réputation personnelle. Un Allemand qui aujourd'hui n'est pas prêt à sacrifier pour la patrie non seulement sa vie et ses biens, mais encore son honneur, méconnaît ses devoirs envers son pays. »



Il n'y eut dans la déposition de von Lossow rien de nouveau que son appréciation d'Hitler.

« On se laisse d'abord entraîner par la chaleur de son éloquence et puis bientôt on s'aperçoit qu'elle ne consiste qu'en paroles creuses et en brutalités. Et l'on se rend compte qu'il ne peut entraîner ses partisans que dans des aventures sans lendemain funestes à l'Allemagne. »

Le 7 mars après dix audiences, le Tribunal rendit son jugement.

Le général Ludendorff fut acquitté et condamné seulement aux frais du procès. Il se leva et déclara qu'il considérait son acquittement comme une insulte.

Hitler, Weber, Pöner et Röhm furent condamnés à cinq ans de détention.

Dans la forteresse de Lansberg où on lui laissa beaucoup de libertés, et la compagnie de son secrétaire, Hitler écrivit l'histoire de sa vie politique et de ses projets. Il eut ainsi le loisir de mûrir son programme d'action. C'est depuis cette époque qu'il manifesta des qualités d'organisateur qui jointes à son éloquence rendent menaçante la dictature qu'il ambitionne.

## SOURCES PRINCIPALES

- SOLDAN-HEPPE. — *Geschichte der Hexenprozessen*. Munich, 1912.
- RIEZLER. — *Hexenprozesse in Bayern*. Stuttgart, 1896.
- HANSEN. — *Hexenprozesse im Mittel Alter*. Bonn, 1901.
- BAISSAC. — *Les Grands Jours de la Sorcellerie*. Paris, 1890.
- BULAV. — *Geheime Geschichten*. Leipzig, 1850.
- POLLNITZ. — *La Saxe Galante*. Cologne, 1740.
- KÖCHER. — *Sophie de Hanovre*. Leipzig, 1870.
- WILKINS. — *The love of an uncrowded Queen*. Londres, 1900.
- JORISSEN. — *De Prinses van Ahlden*. Haarlem, 1892.
- RABANY. — *Kotzebue*. Paris, 1853.
- KARL SAND. — *Journal*. Londres, 1832.
- BERNSTEIN. — *Lassalle's Reden und Schriften*. Berlin, 1892.
- BRANDÈS. — *Ferdinand Lassalle*. Berlin, 1897.
- SEILLIÈRE. — *Etudes sur Ferdinand Lassalle*. Paris, 1910.
- LINDAU. — *Lassalle's Tagebuch*. Breslau, 1891.
- Lassalle, Ein Liebes episode*. Leipzig, 1878.
- SOPHIE DE HATZFELD. — *Correspondance de Lassalle*. Zurich, 1856.
- ARNIM. — *Pro Nihilo. Vorgeschichte Arnim's Prozess*. Zurich, 1876.
- LEBON. — *L'année politique*. Paris, 1880-1890.
- BISMARCK. — *Pensées et Souvenirs*. Paris, 1899.
- Europaischer Geschichte Calendar*. Nordlingen, 1860-1881.
- HANOTAUX. — *Histoire de la France contemporaine*. Paris, 1903.
- Arnim's Prozess*. Berlin, 1876.
- HARDEN. — *Prozesse (Köpfe III)*. Berlin, 1913.
- HARDEN. — *Die Zunkunft (années 1907-1908)*. Berlin.
- PHILIPP ZU EULENBURG. — *Auf 50 Jahre Erinnerungen*. Berlin, 1923.
- REVENTLOW. — *Kaiser Wilhelm und die Byzantiner*. Munich, 1906.
- GUMBEL. — *Vier Jahre politischer Mord*. Berlin, 1922.
- Verräter verfallen der Ferne*. Berlin, 1929.
- Hitler's Prozess*. Munich, 1924.
- CREZCH-JOCHBERG. — *Hitler*. Munich, 1930.
- Collections des journaux allemands et du *Journal de Genève*.

## Le Roman de Renard

Version moderne par LÉOPOLD CHAUVEAU. Ouvrage couronné par l'Académie Française. In-8 écu . . . . . 18 fr.

GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN

## Le Roman de la Rose

Mis en français moderne par ANDRÉ MARY. In-16. . . . . 25 fr.

JEAN DE JOINVILLE

## Le Livre des Saintes Paroles et des Bons Faits de notre Saint Roi Louis

Mis en français moderne par ANDRÉ MARY. In-16. . . . . 20 fr.

EMILY BRONTE

## Les Hauts de Hurle-Vent

(Wuthering Heights)

Roman traduit de l'anglais par FRÉDÉRIC DELEBECQUE. In-16. 20 fr.

## Huit siècles de Poésie française

Choix de B. H. CHAMBERLAIN, Professeur à l'Université de Tokio, In-16. . . . . broché. 25 fr.; cartonné. 32 fr.

LÉON TOLSTOÏ

## La Guerre et la Paix

Tome I

Traduction nouvelle et intégrale avec une importante étude documentaire et des notes, par LOUIS JOUSSERANDOT.

In-16 de 656 pages. . . . . 30 fr.

I. TOURGUENIEV

## Un nid de Gentilshommes

Roman traduit du russe par M. LICHNEVSKI. In-16 sur alfa avec 8 illustrations de KONACHEVITCH . . . . . 18 fr.

*Du même auteur :*

## Récits d'un Chasseur

Recueil complet des esquisses et récits publiés de 1847 à 1876

Traduction nouvelle et intégrale avec commentaire par LOUIS JOUSSERANDOT. In-16 de 656 p., avec un portrait en frontispice. 30 fr.

## Assia

Texte russe intégral avec traduction française de N. M. PROKHNITSKAYA, lectrice de russe à la Sorbonne, en regard. In-16 de la *Collection des Deux-Textes*. . . . . 12 fr.